

ENSEMBLE!

Numéro 65 / Trimestriel
Juin 2009 / août 2009

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Cinq ans
de chasse aux chômeurs:
arrêter le massacre!



- ▶ **ÉLECTIONS** Voter, pour quoi, pour qui ?
- ▶ **CRISE ÉCONOMIQUE** Les trompe-l'œil du G20
- ▶ **PLATE-FORME** Relever les allocations sociales au seuil de pauvreté

Belgique - Belgie
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

VOTRE CONTRAT EN DANGER !



CONTRAT DE TRAVAIL
EMPLOYÉ



La crise est là. Les employeurs tentent d'en profiter pour faire reculer vos droits à la va-vite. Ils veulent imposer au gouvernement un détricotage de votre statut d'employé. A leurs propres conditions. Un recul, donc.

Acceptez-vous d'être mis, au « chômage économique », demain et sans aucun contrôle, ni garantie d'emploi ? De ne plus avoir aucune garantie de pouvoir payer votre logement chaque mois parce que vous ne recevez pas de compensation ? Acceptez-vous d'être mis à la porte avec un préavis inférieur à celui d'aujourd'hui ? De fermer le robinet de la sécurité sociale et des services publics, tout en multipliant les cadeaux aux entreprises ?

Avec le SETCa et la CNE, réagissez avant qu'il ne soit trop tard ! Signez la pétition sur www.votrecontratendanger.be et passez à l'action. Maintenant ou jamais.

VOTRECONTRATENDANGER.BE

Unissez-vous !

Arnaud Lismond

Président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Ce 15 mai, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), les membres de la FGTB et de la CSC défilaient à Bruxelles sous une même bannière "Pour l'Europe, autrement et mieux - Les travailleurs ne doivent pas payer la crise!" Des manifestations similaires se déroulaient à Berlin, Madrid et à Prague.

La CES annonce qu'elle lance ainsi une offensive en faveur d'un "New Deal social en Europe" avec un plan d'action en 5 points: "Un vaste programme de relance destiné à offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité", "De meilleurs salaires et de meilleures retraites, des Etats providences forts", "Une réglementation efficace des marchés financiers, une distribution équitable des richesses", "Une Banque centrale européenne attachée à la croissance et au plein emploi, pas seulement à la stabilité des prix", "Mettre fin aux récentes décisions de la cour de justice européenne favorisant la liberté de marché par rapport aux droits fondamentaux et aux conventions collectives"... Pouvons-nous porter ces revendications jusqu'au bout!

LE COMBAT SERA RUDE.

Tout ceci va totalement à l'encontre de la politique menée par l'Union européenne (UE) ces 20 dernières années, et en particulier des dérégulations du marché du travail et des protections sociales coordonnées au niveau européen dans le cadre du "processus de Lisbonne", de l'euro-dérégulation des marchés des capitaux, de l'euro-démolition de services et entreprises publics, de la mise en concurrence généralisée des travailleurs européens...

Comme le projet de constitution européenne, le traité de Lisbonne, actuellement en cours d'adoption, a pour ambition de couler dans le bronze de lois européennes (à modifier à l'unanimité pour leurs éléments essentiels) cette orientation politique de l'UE qui affirme "le principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre" et

fait de la garantie "que la concurrence n'est pas faussée." un des objectifs de l'Union.

Attendre de cette Europe-là qu'elle assure le progrès social, c'est prendre un abattoir pour une bergerie, ou encore la chasse aux chômeurs pour une aide à l'emploi. L'Europe démocratique et sociale ne pourra se construire que dans la lutte contre cette machine à broyer nos acquis. Ce sera donc l'épreuve de force ou la casse sociale généralisée.

QUI DOIT PAYER LA CRISE ?

La régression sociale ne menace plus seulement les allocataires sociaux. Les travailleurs sont également touchés. 90.000 pertes d'emplois sont prévues en Belgique en 2009. Autant de forces de travail dont la collectivité est privée, alors qu'il y a tant de besoins sociaux insatisfaits. Autant de personnes qui pourront bientôt "bénéficier" du "contrôle renforcé" des chômeurs, qui depuis déjà cinq années remet en cause le droit aux allocations de chômage.

La CNE/LBC et le SETCA/BBTK ouvrent à signature une pétition "Votre contrat en danger": "nous refusons que nos contrats soient détricotés par un chômage économique sans contrôle et sans compensation de revenu, des durées de préavis fortement réduites et d'autres types de mesures imposées unilatéralement." (www.votrecontratendanger.be).

Par ailleurs, la FGTB wallonne lance une campagne "Le capitalisme nuit gravement à la santé": "Il n'y a qu'un seul moyen de créer de la richesse: le travail. Il y a par contre plusieurs façons de distribuer cette richesse... et c'est là que les travailleurs se font plumer depuis 30 ans! Le libéralisme, au service du capital, organise les inégalités... et s'en nourrit." (www.contre-attaque.be).

La FGTB Bruxelles proclame quant à elle:

"Bien sûr, la régulation est plus que jamais nécessaire mais ce que nous voulons, c'est une remise en cause des fondements mêmes d'un système économique qui a montré son incapacité à produire du bien commun".

M. Reynders, Ministre des Finances depuis 1999, pavoise: "L'impôt des sociétés a été réduit ces dernières années de plus de 40 % à 25 % en moyenne, grâce aux réformes fiscales et à l'instauration des intérêts notionnels"... Dans un contexte de récession, les cadeaux aux banques, s'ajoutant aux réformes fiscales, ont fini de vider les caisses de l'Etat. Voilà que certains (le Conseil supérieur des finances) s'appêtent à envoyer l'énorme addition aux travailleurs, estimant que les budgets de l'Etat devraient diminuer de 16 milliards d'euros en quatre années...

QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS ?

Pourquoi l'impôt sur la fortune est-il tabou en Belgique? Voulons nous que la population soit au service des banques ou que les banques soient au service de la population? Quel est notre projet d'avenir pour notre société? Comment le traduire politiquement? Avec quelles alliances? La crise ne nous laisse le choix qu'entre répondre à ces questions ou être sucés jusqu'à l'os.

Raymond Coumont, Secrétaire général de la CNE relève: "Prenons garde à ne pas nous diviser, car pendant ce temps-là, les plus grands responsables du marasme financier restent assis sur les matelas de milliards dont ils sont toujours propriétaires et s'activent chaque jour, non seulement pour faire payer à la collectivité le prix de leurs erreurs et de leur rapacité, mais surtout pour veiller à ce que rien ne change en profondeur qui pourrait remettre en cause l'économie casino qui les a si bien enrichis." Puisse son appel être largement entendu. Uni, "tous ensemble", le monde du travail peut emporter de nouvelles victoires et sortir par le haut de la crise. ■

REJOIGNEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!



- ▶ 15 euros / an: travailleurs
- ▶ 8 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 30 euros / an: organisations
- ▶ Abonnements groupés: contactez notre secrétariat

ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales

- ▶ 30 euros / an: travailleurs
- ▶ 15 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 60 euros / an: organisations
- ▶ 30 euros / an : petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion:
068-2370559-03

Ajouter en communication: ABO ou COTIS, suivant votre choix.

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: emploi et revenu pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal bimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS:

- ▶ Activation des chômeurs: www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be
- ▶ Relèvement des allocations sociales au seuil de pauvreté: www.releverlesallocationssociales.be

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ:

- ▶ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage
- ▶ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions, aux forums ou en renforçant notre conseil d'administration
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal)
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif

www.asbl-csce.be

EDITO

- (3) Unissez-vous! (Arnaud Lismond)

ACTU

- (6) Les nouvelles du front
- (8) Relever les allocations au seuil de pauvreté: action! (Jean-Marie Coen)
- (10) Un milliard pour les pauvres: "irréaliste et démagogique"? (CSCE)
- (12) La pauvreté des seniors, ça n'intéresse personne (Annette Perdaens)

ÉLECTIONS

- (14) Juin 2007: élire entre les lignes (Myriam Gérard)
- (16) Ceci n'est pas une crise... (Thierry Bodson)
- (18) Carte blanche à cinq candidats
- (23) Voter pour l'Europe sociale (Confédération européenne des syndicats)
- (24) Dix demandes d'EAPN au Parlement européen (EAPN)

EUROPE

- (26) La nécessaire européanisation du syndicalisme: enjeux et défis actuels (Anne Dufresne)

CHASSE AUX CHOMEURS

- (30) Cinq ans de chasse aux chômeurs: stop au massacre! (Yves Martens)
- (32) Le juste compte des sanctions et exclusions: +104% (Yves Martens)
- (36) Stop au transfert vers les CPAS de la charge des exclusions ONEm (Ricardo Cherenti)

- (39) Une localisation rampante de la pauvreté (interview de Claude Emonts)
- (40) L'épée de Damoclès pendue au plafond de l'ONEm (Gérald Hanotiaux)
- (43) La formation souffre du contrôle des chômeurs (Gérald Hanotiaux)
- (46) One Job Show: un mauvais sketch où on rit... jaune! (Denis Desbonnet)

CRISE ÉCONOMIQUE

- (48) Sommet du G20: strass, paillettes et réformettes (Gaspard Denis)
- (52) Paradis fiscaux: le trompe-l'œil du G20 (François Gobbe)
- (54) La Belgique offre 2% de son PIB au FMI discrédité (Eric Toussaint)
- (56) Du fatal enchaînement des crises et des moyens d'en sortir (François Houtart)
- (60) Vers un nouveau deal social en Europe (Confédération européenne des syndicats)
- (61) Appel: Mettons la finance à sa place! (Collectif de signataires)

DROITS FONDAMENTAUX

- (62) Quatre procès, deux cassations (Jean Flinker)

IN MEMORIAM

- (66) François Martou, militant anticapitaliste (Jean Daems)

UNE PUBLICATION DU

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

RÉDACTEUR EN CHEF

Luca Ciccia
(luca@asbl-csce.be)

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Jean-Marie Coen
(jmc@asbl-csce.be)
Yves Martens
(yves@asbl-csce.be)

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Thierry Bodson, la CES, Ricardo Cherenti, Jean-Marie Coen, Jean Daems, Gaspard Denis, Denis Desbonnet, Anne Dufresne, EAPN, Jean Flinker, Myriam Gérard, François Gobbe, Gérald Hanotiaux, François Houtart, Arnaud Lismond, Yves Martens, Annette Perdaens, Eric Toussaint

DESSINS

Titom
(www.bxl.attac.be/titom)
Stiki
(http://ledessindulundi.site.voila.fr/)

Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative commons.

MISE EN PAGE

Graph'X - Étienne Mommaerts

REMERCIEMENTS

Stéphane Pastor pour sa relecture attentive.

EDITEUR RESPONSABLE

Felipe Van Keirsbilck,
Place Loix 7 (bte 27),
1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

AVEC LE SOUTIEN DE

La Communauté française de Belgique



Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Pauvreté en Belgique: de pire en pire

Les chiffres 2009 de la pauvreté^❶ se sont fait attendre mais ils sont là. Et ils ne sont pas brillants. Le pourcentage total de pauvres en Belgique augmente en effet sensiblement: on passe de 14,7 % à 15,2 %. Et encore ne s'agit-il là que des chiffres pour les années 2005 et 2006 respectivement (car le seuil de pauvreté se calcule avec 3 années de retard, pour cause de méthodologie et d'harmonisation européenne de ces statistiques). Le seuil de pauvreté monétaire a par contre peu augmenté par rapport aux années précédentes, puisqu'il passe de 860 euros par mois (chiffre de référence en 2008) à 878 euros par mois pour 2009. Or, les années précédentes les augmentations avaient été plus franches. Ce ralentissement n'est donc pas un bon signe. Avec le chiffre précédent, voilà un deuxième indicateur d'une dégradation de la situation sociale dans notre pays. Si ces observations devaient se répéter, ce serait un signe clair du ralentissement de l'augmentation des revenus dans notre pays.

TAUX DE REMPLACEMENT DES ALLOCATIONS

Fort de ces nouveaux chiffres, le Baromètre fédéral de la pauvreté, cher au secrétaire d'État Jean-Marc Delizée, a été actualisé en conséquence^❷. On y retrouve notamment les taux de remplacement des différentes allocations sociales. Ceux-ci ont peu changé en un an. Exprimés en pourcentage du seuil de pauvreté, ces taux sont les suivants: 71 % pour le RIS isolé et 65 % pour celui d'un couple avec deux enfants (C2E); 86 % pour le chômage (69 % C2E), 104 % pour les pension (86 % pour un couple), 71 % pour l'allocation de remplace-

LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN BELGIQUE NE S'AMÉLIORENT PAS. LE TAUX DE REMPLACEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES RESTE STABLE. IL Y A TOUJOURS PLUS DE TRAVAILLEURS PAUVRES, EN PARTICULIER PARMIS LES TEMPS PARTIELS.



ment de revenu pour les personnes handicapées (68 % C2E), 125 % pour le salaire minimum (ouf... mais 88 % pour un couple avec deux enfants). Il est à noter que la situation

des familles avec enfants est systématiquement moins favorable que celle de personnes sans enfants. La politique d'aide aux familles a donc des progrès à faire.

TRAVAILLEURS PAUVRES

Parmi les chiffres les plus choquants, il y a celui des travailleurs pauvres. Il s'agit de personnes qui travaillent mais dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté. Or ce chiffre est en hausse: on passe de 4,2 à 4,4 %, alors que le gouvernement ne cesse de répéter que "seul le travail permet de sortir de la pauvreté". Ce chiffre monte à 5,2 % pour les personnes isolées et à 7,3 % pour un couple avec 3 enfants ou plus.

Le type de travail est clairement en cause. Les personnes occupant un poste à temps plein sont moins susceptibles d'être dans la pauvreté (3,1 %), de même que celles qui travaillent toute l'année (3,9 %). Par contre, 7,6 % des personnes qui travaillent à temps partiel sont en situation de pauvreté. Ce taux monte à 11,5 % parmi les personnes qui ne travaillent pas toute l'année. Au total, 21,1 % des personnes pauvres en âge de travailler (âgées de 18 à 65 ans) avaient un travail en 2006, contre 20,3 % en 2005. Le travail de mauvaise qualité ne protège clairement pas de la pauvreté! ■

❶ On se réfère ici à l'étude SILC-2007. L'étude se nomme d'après l'année de recensement des données. Ces données sont elles-mêmes issues des revenus de l'année précédente.

❷ Le baromètre fédéral de la pauvreté est disponible gratuitement en version papier, sur simple demande, au 02/508.85.86. On peut aussi en télécharger une version numérique sur le site www.mi-is.be du ministère de l'Intégration sociale. La plupart des données de cet article en sont issues.



Austérité : vers un plan global bis

L'avis du Conseil des finances de mars 2009 a fait parler de lui... et ce n'est probablement pas fini. Il y est question de la dégradation des finances publiques belges suite à la crise financière et économique qui ravage la planète et notre beau pays. On y apprend que l'effort de rétablissement nécessaire "est considérable à l'aune de l'expérience des autres ajustements budgétaires primaires majeurs déjà opérés (années 1982-87 et 1993-98)". Ce rapport nous annonce donc rien moins qu'un retour aux années Martens-Gol et un nouveau plan global, en pire ! Encore ne s'agit-il là, précisent les experts, que d'une évaluation temporaire... car on ne sait pas encore quand la reprise aurait lieu. Courageusement, le gouvernement a reporté toute décision après les élections, lors de l'élaboration du budget 2010. Gageons que l'automne sera à la résistance.

Les syndicats ont immédiatement réagi. La FGTB "rejette tout scénario visant à faire payer les conséquences de la crise et l'augmentation du déficit public par les travailleurs et les allocataires sociaux". Pour la CSC, "ce n'est pas le moment de faire des économies draconiennes" alors que la crise impose une relance plutôt que des sacrifices. Tout deux réclament qu'on s'intéresse aux recettes, à savoir la fiscalité, notamment via une lutte vigoureuse contre la fraude fiscale. Le secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté, Jean-Marc Delizée, estime lui aussi "qu'il persiste des niches de grande richesse en Belgique, et ce sont celles-ci qui doivent être mises prioritairement à contribution, et non le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus !" Il fait ainsi référence "aux plantureux bénéficiaires qui sont encore réalisés, malgré la crise, dans certains secteurs, ou aux bonus encore octroyés à certains dirigeants, ou encore à certaines évasions fiscales qui perdurent."

Pétition pour les invalides

Chacun a droit à une vie décente.
Les personnes en invalidité aussi.

Signez la pétition !



Les Mutualités chrétiennes lancent une pétition pour relever les allocations perçues par les personnes en invalidité. Leur indemnité minimum est en effet souvent sous le seuil de pauvreté. En plus de l'augmentation de ces indemnités, la pétition demande l'instauration d'un pécule de vacances et une majoration des allocations familiales des personnes en invalidité. Plus de 100.000 enfants vivent dans un ménage comptant une personne en invalidité.

Signez la pétition sur www.mc.be

David Lachman n'est plus...

"Ce dimanche 29 mars, un grand homme s'en est allé. Résistant armé et survivant des camps d'Auschwitz-Birkenau, David Lachman a poursuivi sa lutte, par la suite, sans autres armes que la force de son verbe, son enthousiasme et sa générosité. D'une humanité souvent déconcertante, il a aidé celles et ceux qui croisaient son chemin à demeurer vigilants ("Le fascisme, mes amis, c'est des tonnes de cadavres"), à comprendre la valeur de la solidarité, même dans les conditions les plus difficiles, et à ne pas tomber dans la facilité de l'immobilisme et des réponses simples. [...] Très soucieux de sensibiliser les plus jeunes, David Lachman a rencontré des milliers d'étudiants, en Belgique et ailleurs." ❶ Nous avons rencontré David lors d'un voyage, organisé par la Centrale Culturelle de la FGTB Bruxelles, à Auschwitz en 2007. Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de ce militant d'exception.

❶ Texte repris de Syndicats du 10 avril 2009.

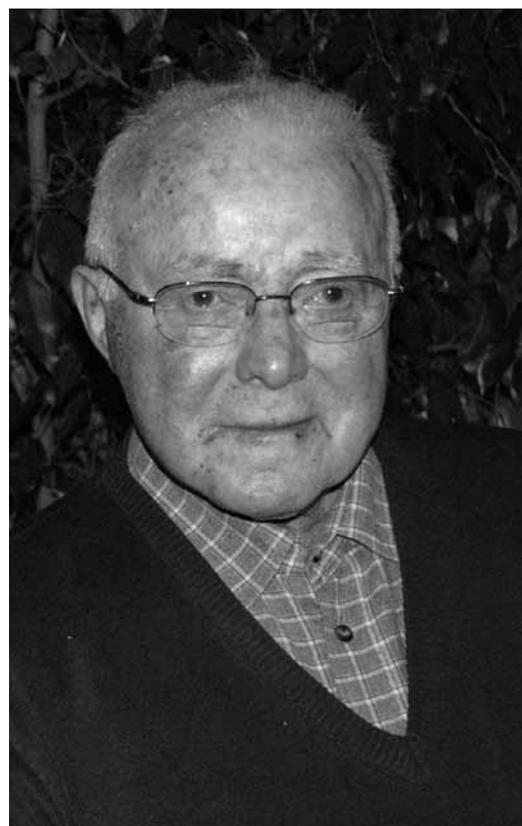


Plate-forme

Relever les allocations au seuil de pauvreté: **action!**

Relever les allocations sociales (du moins leurs minima sociaux) au seuil de pauvreté et supprimer la catégorie cohabitants: c'est dans ce but que se crée une plate-forme nationale en Belgique. Lancée le 15 avril dernier, elle peut être signée en ligne sur le site www.releverlesallocations sociales.be. Vous en trouvez le texte complet à la page ci-contre.

Cette plate-forme est nationale, elle existe donc dans les deux langues (l'adresse du site flamand est www.socialeuitkeringenverhogen.be). Elle est lancée par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion et le réseau belge de lutte contre la pauvreté. Le relèvement des allocations au seuil de pauvreté est en effet au cœur du mémorandum de ce réseau. Une manifestation avait d'ailleurs été organisée autour de ce thème le 17 octobre 2008 (voir *Ensemble!* 64).

UNE URGENCE

On le sait, en Belgique la plupart des minima sociaux sont en dessous du seuil de pauvreté officiel. Ainsi le Revenu d'intégration sociale (RIS) distribué par les CPAS est de 711 euros par mois pour un isolé, alors qu'en 2009 le seuil de pauvreté en Belgique s'établit à 876 euros par mois. Si le seuil de pauvreté n'est jamais qu'une statistique dont on peut discuter la valeur objective, il n'en reste pas moins que ce constat est interpellant dans un pays riche comme la Belgique. Or la mission des CPAS est bien de garantir "une vie conforme à la dignité humaine".

UNE PLATE-FORME NATIONALE S'EST CRÉÉE POUR RELEVER TOUTES LES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ ET SUPPRIMER LA CATÉGORIE COHABITANTS. CELA FAIT TROP LONGTEMPS QU'ON EN PARLE, IL FAUT AGIR REJOIGNEZ-LA!

Jean-Marie Coen

Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion



Ce constat est d'autant plus interpellant que beaucoup de minima issus de la sécurité sociale sont

eux aussi en dessous du seuil de pauvreté: pensions: allocations de chômage, allocations d'invalidité...

Il s'agit pourtant là d'allocations versées à des personnes qui ont cotisé parfois durant toute leur vie!



Il y a de quoi s'interroger sur le partage des richesses dans notre pays. Les minima sociaux des personnes handicapées sont elles aussi sous le seuil de pauvreté.

Ajoutons encore que le système actuel est discriminatoire vis-à-vis des cohabitants, en particulier pour les femmes qui sont les premières touchées par cette mesure.

RELEVER LES SALAIRES AUSSI!

Mais il ne suffit pas de relever les minima sociaux, il faut aussi relever le salaire minimum garanti. La campagne initiée par cette plate-forme se veut donc aussi une contribution au débat sur la redistribution des richesses dans notre pays. D'autant que les deux éléments sont liés, puisque nombreux sont ceux qui veulent maintenir une "tension" entre les minima sociaux et les salaires, pour rendre le travail plus attractif. Or, si nous ne souscrivons pas à la théorie des "pièges à l'emploi", nous sommes par contre bien d'accord que le travail doit être rémunérateur (et dans de bonnes conditions).

Le but final de cette plate-forme est donc bien de tirer tous les (bas) revenus du travail vers le haut. Il ne s'agit pas de créer une mauvaise concurrence entre allocataires sociaux et travailleurs, mais de relever les standards de vie de tous ceux qui ont vu leurs revenus peu progresser ces dernières années. Face au "plan global bis" que nous préparent Van Rompuy et consorts pour l'après-élection, les syndicats ont eu bien raison de rappeler qu'il n'est pas question de faire payer le prix de la crise aux plus pauvres. Que du contraire, il faut réinsuffler du pouvoir d'achat pour les bas revenus, qui consomment l'intégralité de ce qu'ils reçoivent. Et qui en ont bien besoin. ■

Texte de la plate-forme

PLATE-FORME POUR LE RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ ET POUR LA SUPPRESSION DE LA DISCRIMINATION VIS-À-VIS DES COHABITANT(E)S.

Nous, travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi, allocataires, pensionné(e)s, syndicalistes, travailleurs et travailleuses sociaux, citoyen(ne)s, mandataires, associations et organisations, demandons au Gouvernement et aux Parlementaires de soutenir le relèvement des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et la suppression de la discrimination vis-à-vis des cohabitants(e)s.

Les allocations octroyées par les CPAS (Revenu d'Intégration Sociale) sont (en mars 2009) de 711 euros par mois pour un isolé et de 474 euros par mois pour un cohabitant.

Ces allocations sont insuffisantes pour permettre de vivre et garantir effectivement le droit des personnes à la dignité humaine. Elles doivent être au moins relevées au niveau du seuil de pauvreté (878 euros par mois pour un isolé, selon l'enquête SILC 2007). Il ne suffit pas de mesurer la pauvreté, il faut la combattre!

De plus, le système actuel, qui leur octroie une allocation réduite, est discriminatoire vis-à-vis des cohabitants, et en particulier pour les femmes, qui sont les premières touchées par cette mesure. Nous refusons qu'on continue à pénaliser, pour l'accès aux allocations sociales, le choix des personnes de vivre en couple. Nous refusons que l'on contraigne ces personnes à choisir entre renoncer à une vie de famille ou vivre celle-ci en fraude, avec les risques que cela comporte. Les allocations de chaque cohabitant doivent être égales à celles des isolés.

Les autres allocations sociales et minimums sociaux (pensions minimales, chômage, allocations aux personnes handicapées, aux malades et invalides, et garantie de revenus aux personnes âgées...) doivent également être portées au-dessus du seuil de pauvreté et au même niveau pour les cohabitants(e)s que pour les isolés. En 1980, l'allocation de chômage moyenne représentait 41 % du revenu moyen, aujourd'hui celle-ci n'est plus que de 27 % de celui-ci. Ce glissement des allocataires vers la pauvreté est inacceptable.

D'après l'évaluation réalisée par la Cour des comptes, le coût du relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté serait d'à peine plus d'un milliard d'euros.

Nous estimons que ce serait un effort très raisonnable et à notre portée : la fraude fiscale coûte à elle seule chaque année 20 milliards d'euros (et celle-ci provient à 57 % des 10 % des ménages les plus riches). Il faut diminuer les avantages donnés aux ultrariches pour garantir le bien-être de tous et permettre à chacun de vivre dignement.

Afin de permettre à tous les travailleurs de bénéficier d'une plus juste part de la richesse nationale, le salaire minimum garanti (1.399 euros bruts en mars 2009) doit parallèlement être relevé. Il faut également augmenter le financement fédéral des CPAS, pour éviter de faire porter aux communes pauvres l'essentiel du coût de la lutte contre la pauvreté.

Nous appelons l'ensemble des démocrates et des progressistes à construire un large front pour soutenir l'adoption d'une loi ou de toute autre disposition relevant les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et supprimant la discrimination vis-à-vis des cohabitants(e)s. Dans la mesure de nos moyens, nous organiserons et prendrons part aux actions de sensibilisation menées en ce sens. ■

Adhérez à la plate-forme!

La plate-forme peut être signée en ligne sur le site www.releverlesallocations sociales.be (en flamand : www.socialeuitkeringenverhogen.be). Vous pouvez aussi renvoyer votre adhésion par

écrit au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, 7 place Loix (bte 27), 1060 Bruxelles. Pour tout contact : 02/535.93.50 ou contact@releverlesallocations sociales.be

Un milliard pour les pauvres: "irréaliste et démagogique" ?

Le débat sur la proposition de loi visant à relever les allocations sociales au seuil de pauvreté, et à aligner le montant des cohabitants sur celui des isolés, se poursuit depuis plus d'un an au Parlement (voir nos éditions précédentes). Le dernier rebondissement de ce feuilleton a eu lieu le 11 février dernier, en commission des Affaires sociales de la Chambre. Depuis, plus rien.

Jusqu'ici le débat avait lieu en commission de la Santé publique, compétente pour le revenu d'intégration sociale (RIS). A l'origine, la proposition de loi dont il est question concernait le seul RIS. Mais sur demande des autres groupes politiques, la proposition a été élargie à toutes les autres allocations de remplacement (chômage, invalidité, pensions minimales, GRAPA...). Du coup, une grande partie du texte entrainé dans les compétences d'une autre commission, celle des Affaires sociales. Celle-ci fut chargée de rendre un avis sur des amendements étendant ces dispositions à l'ensemble des allocations.

On attendait donc de la commission des Affaires sociales qu'elle donne un éclairage averti sur le texte de loi. Or, sous l'impulsion de son président, Yvan Mayeur, cette commission a décidé... de ne rien décider et de renvoyer la patate (manifestement) chaude à l'expéditeur. A ce stade, on finit par se demander si la majorité de nos députés se soucie réellement des personnes en situation de pauvreté.

LE DÉBAT TOURNE EN ROND AU PARLEMENT SUR LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RELEVER LES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ. DE COMMISSION EN COMMISSION, L'AVIS DES DIFFÉRENTS PARTIS NE S'ÉCLAIRE PAS.

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
www.asbl-csce.be

Le seul élément positif qui soit ressorti des débats du 11 février, c'est que le SP. a semble désormais soutenir la proposition déposée par Ecolo/Groen! La position du PS est par contre contradictoire, tandis que celle du cdH reste à clarifier. Pour sa part, le MR n'a pas semblé trouver utile d'intervenir dans le débat.

QUELLE EST LA POSITION DU PS ?

Avant la commission du 11 février, nous avons interpellé les présidents de parti sur la proposition de loi en discussion. Monsieur **Elio Di Rupo**, président du PS, nous a répondu le 10 février :

"Bien évidemment, le PS partage les principes visés par la proposition de loi qui sera discutée demain lors de la Commission Affaires sociales.

Ils figurent d'ailleurs clairement dans notre programme des élections législatives de 2007. L'objectif premier pour le PS est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté, tout en maintenant une tension salariale suffisante pour éviter les pièges à l'emploi.

De plus, le PS est attaché au prin-

cipe de l'individualisation des droits sociaux, laquelle promeut une égalité de traitement entre toutes les situations familiales considérées comme relevant des choix privés de chacun. Elle implique un système de cotisation de chacun, en proportion de ses revenus, et des régimes transitoires pour les situations acquises.

Dans le cadre de la proposition actuellement en discussion, vu ses implications sur la tension salariale notamment, nous estimons qu'il est impératif de solliciter l'avis des partenaires sociaux, qui sont impliqués comme partenaires essentiels dans ce genre de dossiers."

Force nous est de constater que l'intervention d'**Yvan Mayeur**, député PS et président de la commission des Affaires sociales de la Chambre, lors de la discussion de l'avis à rendre par celle-ci, a été en un sens totalement contraire.

Pour M. Mayeur, cette proposition de loi "énervé tout le monde", "ce n'est pas une proposition de loi, c'est un tract électoral. **C'est une proposition démagogique.**" Et celui-ci de se plaindre : "on encombre ma boîte mail avec des

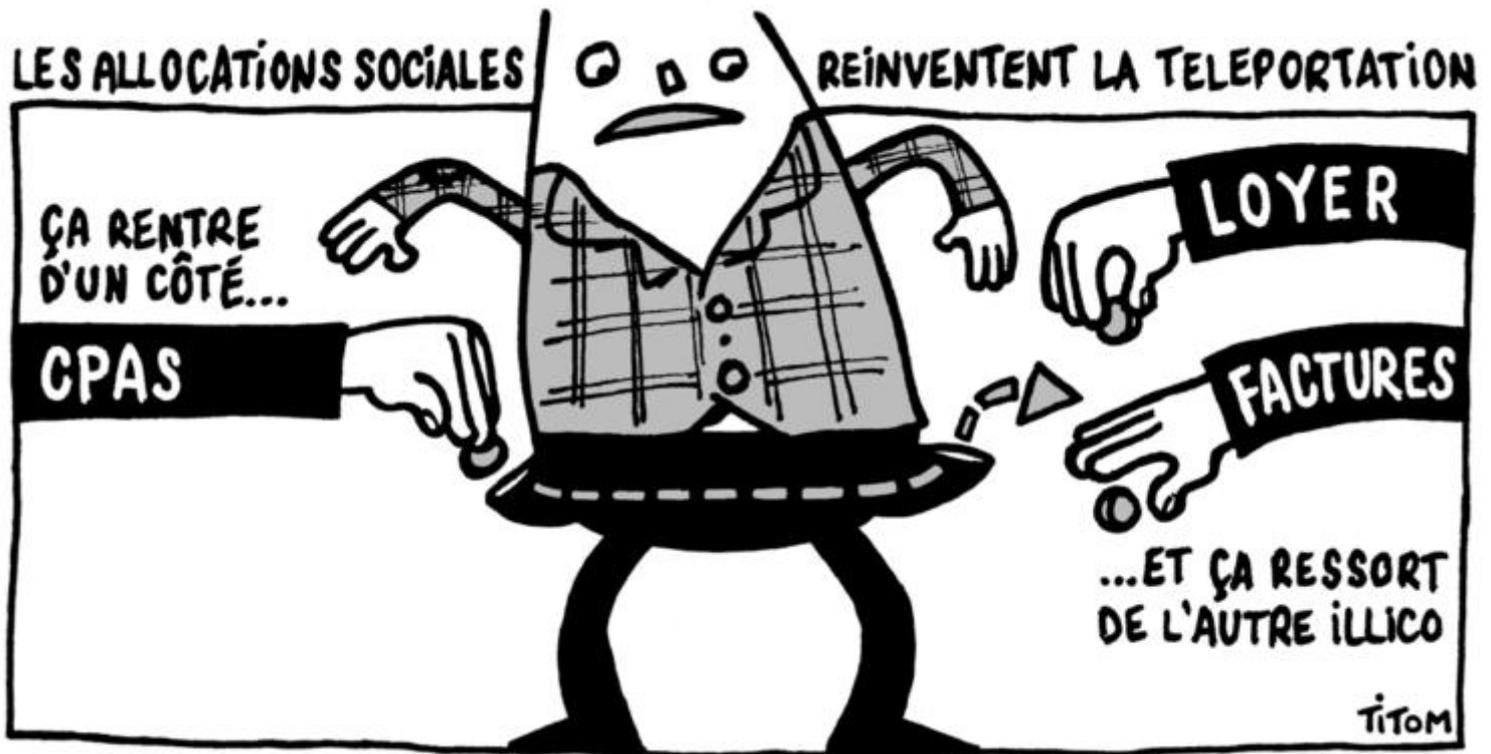
messages de soutien venant d'associations que je ne connais même pas, alors que je suis actif depuis de très longues années dans ce secteur!"

QUELLE EST LA POSITION DU CDH ?

Pour sa part, Madame **Joëlle Milquet**, présidente du cdH, nous avait répondu dès le 20 février 2008 :

"En outre, le cdH veut entamer dès le début de la législature, un mouvement de rattrapage des allocations sociales les plus basses, et donc du revenu d'intégration sociale, afin qu'il atteigne d'ici la fin de la législature le seuil de pauvreté qui s'élève à 822 € pour un isolé. [Note: chiffre 2007, seul disponible à l'époque de cette réponse.]

Afin de disposer d'un avis budgétaire sur le coût d'une telle liaison, la Commission de la Santé publique de la Chambre a récemment saisi la Cour des Comptes, laquelle devrait se prononcer dans les plus brefs délais. Soutenues par de nombreux députés, dont Véronique Salvi pour le cdH, l'audition de représentants du monde associatif, des syndicats et autres experts devrait avoir lieu dès la remise de



l'évaluation budgétaire de la Cour des Comptes.

Concernant la proposition de loi déposée, nous la soutenons sans retenue. Cependant, il nous semble être nécessaire d'aller plus au fond des choses et d'élargir le débat à tous les bénéficiaires d'allocations. Ceci afin de ne pas créer de discriminations positives entre ces derniers. C'est dans ce sens que les mandataires cdH s'exprimeront dans le cadre des prochaines discussions."❶

Ce soutien de la présidente du cdH ne s'est pas concrétisé lors de la réunion de la commission des Affaires sociales du 11 février. Pourtant, l'évaluation du coût du relèvement de l'ensemble des allocations sociales a bien été effectuée par la Cour des comptes et celui-ci n'est chiffré qu'à environ 1,25 milliard d'euros. Des amendements ont également été déposés pour l'extension aux autres allocations. A suivre...

RETOUR À L'EXPÉDITEUR

Sous l'impulsion de son président, M. Yvan Mayeur, la commission des Affaires sociales de la Chambre a donc décidé... de ne rien décider. Celui-ci s'est positionné contre la tenue d'auditions,

tant des associations que des organisations syndicales, et n'a ouvert la discussion sur aucun amendement, sur aucun échelonnement des mesures, et aucun avis n'a été demandé au Conseil national du travail... Le seul avis rendu par sa commission est "que les conséquences financières seraient importantes au niveau de la sécurité sociale et pour le salaire minimum"!

Faut-il comprendre que M. Mayeur veut bien lutter contre la pauvreté, mais à condition que cela ne coûte pas un euro? Qu'il pense que l'équilibre de l'économie belge ne peut être viable qu'en laissant les usagers du CPAS avec une allocation de 29 % inférieure au seuil de pauvreté?

Les allocataires, les travailleurs pauvres, ceux qui veulent que l'État lutte réellement contre la pauvreté et tous les démocrates qui sont partisans d'une société plus juste apprécieront... La commission des Affaires sociales a raté une occasion de se saisir d'un débat fondamental, tant pis! Qu'elle continue, si c'est son choix, de discuter de comment mesurer la pauvreté (baromètre, etc.) plutôt que de la combattre.

Le débat reprendra donc (mais quand?) en commission de la Santé publique. Nous constatons toutefois avec plaisir que, d'après l'intervention de ses députés en commission le 11 février, le SP.a y a apporté son soutien. Nous poursuivrons donc notre travail d'interpellation de l'ensemble des partis.

Car si le gouvernement peut trouver des milliards pour les banques et les actionnaires, s'il peut trouver des milliards pour les intérêts notionnels qui ne créent pas d'emplois, il doit pouvoir trouver 1 milliard pour les pauvres, pour porter les allocations au-dessus de seuil de pauvreté et mettre fin à la discrimination des personnes vivant en couple via le statut "cohabitant". Nous sommes persuadés que, dans le cadre de la campagne électorale, cette vérité devra être prise en compte par les partis et par les députés, qui devront poser des actes concrets conformes aux attentes démocratiques. ■

❶ Le texte de cet article est adapté du communiqué de presse du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion du 12 février 2009.

❷ et ❸ Les lettres complètes sont disponibles sur notre site www.asbl-csce.be C'est nous qui soulignons.

La pauvreté des seniors, ça n'intéresse personne !

Dur constat que celui du titre de cet article. Il émane tant des seniors eux-mêmes que des travailleurs sociaux ! Et pourtant, c'est grâce aux seniors, qui ont combattu pour la sécurité sociale dont nous sommes si fiers en Belgique, que nous bénéficions du bien-être actuel, que nous avons pu accéder à de nombreux "filets de sécurité" qui nous protègent de la grande poisse. Pendant des siècles, celui qui tombait dans la misère ne pouvait que croupir dans une situation inhumaine. Malgré de nombreux coups de canif dans la sécu, cela a tout de même changé.

Lorsque le Collège réuni de la Commission communautaire commune bruxelloise a décidé d'aborder la pauvreté des seniors dans le rapport 2008 sur l'état de la pauvreté, cette décision faisait suite à la publication d'un ouvrage, *Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des acteurs et des besoins* ❶ qui a aligné les manques et des défis dont il faudra tenir compte à l'avenir. On le voit, pas question de dire que la vieillesse n'intéresse pas les responsables politiques bruxellois ! Mais encore faut-il passer à l'acte.

SITUATION DRAMATIQUE

Et la précarité, en a-t-on tenu compte ? Car en effet, dans le cadre du rapport pauvreté 2008 ❷, le processus participatif enclenché par l'Observatoire avec les services et associations de terrain a révélé une situation dramatique clairement exprimée par les seniors eux-mêmes :

"Quand tu deviens vieux, tu deviens invisible, dit René, tu es isolé,

LES SENIORS PAUVRES ONT LE SENTIMENT D'ÊTRE "INVISIBLES", DE NE PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE. CERTAINS SE SONT ORGANISÉS POUR LE DIRE AUX DÉCIDEURS, DANS LE CADRE DU RAPPORT BRUXELLOIS 2008 SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ.

Annette Perdaens

Co-auteur du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008.

tu disparais du monde et des regards" ❸. D'autres ont dit au cours des rencontres : *"we zijn niks"*. Phrases chocs qui nous mettent le nez dans notre attitude d'oubli, d'ignorance, voire de rejet. Existente-ils véritablement, ces seniors bruxellois, eux qui vivent dans le silence et le repli ? Il semble qu'ils soient devenus invisibles parce qu'on ne s'intéresse guère à leur vie, à leurs émotions, au deuil de leurs espoirs ❹.

Ils sont aussi invisibles parce qu'ils ne revendiquent pas : ils font leurs trucs entre eux pour rendre leur vie la plus agréable possible ou... la moins déprimante possible. Ils n'ont pas de moyens, malgré le labeur de toute une vie et les privations. *"Je ne peux même pas acheter un tout petit cadeau pour mes petits enfants..."* Ils ont tout donné pour leurs enfants.

Peut-on dire aujourd'hui qu'ils "vivotent", triant leurs maigres avoirs pour tenir le coup le plus longtemps possible ?

Au cours de nos rencontres dans le cadre du rapport thématique "pauvreté et vieillissement", ils se sont exprimés, nous ont raconté, avec beaucoup de pudeur, d'émo-

tion parfois, cherchant les mots pour ne pas blesser, pour ne pas accuser, pour ne pas se plaindre, parlant plus facilement des autres plus malheureux qu'eux que d'eux-mêmes, certifiant parfois *"je ne suis pas comme ça..."*

SORTIR DE "L'INVISIBLE"

Mais nous en avons aussi rencontré qui, malgré une vie pas très facile, décident que ça suffit de vivre. Ils se rencontrent, papotent, discutent ferme, partagent, s'organisent, s'amuse, ont des projets, des idées, des batailles à mener. Ils sont soutenus dans leurs démarches par des travailleurs sociaux motivés, qui développent une énergie rare pour motiver, convaincre, mobiliser, rassembler, supporter, pour les sortir de "l'invisible".

Et puis, quand ils nous ont dit tout ce qu'ils souhaitaient, ils sont venus, ils se sont fait beaux pour rencontrer les décideurs politiques au Parlement bruxellois. Ceux-ci étaient peu nombreux pour les écouter, mais c'étaient les plus attentifs.

JUSQU'À QUAND ?

Là aussi, les seniors se sont préparés, se sont exprimés, ont sorti la

panoplie de solutions qu'il faudrait envisager. Depuis qu'ils ont reçu le compte-rendu de la table ronde ❺, ils attendent à nouveau qu'on fasse quelque chose pour eux. Mais l'agenda est reporté jusqu'après les élections... Verront-ils encore les améliorations souhaitées ? Ou sera-ce trop tard pour certains d'entre eux ? L'histoire nous le dira.

Ils s'en iront en tous cas le cœur tranquille d'avoir accompli leur devoir. Pourront-ils se dire qu'ils ont tenté de changer le cours des choses ? Seront-ils encore une fois déçus ? *Ce sont les soldats inconnus de la guerre économique qui se rappellent à notre conscience* ❻. Et où trouve-t-on cette conscience ? ■

❶ Observatoire de la santé et du social. *Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des besoins et des acteurs*. Bruxelles, 2006.

❷ Observatoire de la santé et du social. *Rapport sur l'état de la pauvreté. Pauvreté et vieillissement*. Cahier 2. Bruxelles, 2008.

❸ In Entr'âges infos, 2009.

❹ Voir à ce sujet l'article de Denis Desbonnet, p 57 du numéro de décembre 2008, *Ensemble ! pour la solidarité, contre l'exclusion*. "Immigré, vieux et pauvre : l'exclusion au cube".

❺ Observatoire de la santé et du social. *Rapport sur l'état de la pauvreté*. Synthèse de la table ronde. Cahier 5. Bruxelles, 2008.

❻ Idem note 4.

ÉLECTIONS

Voter, pour quoi, pour qui?

DANS CE DOSSIER CONSACRÉ AUX ÉLECTIONS DE 2009, NOUS AVONS DONNÉ LA PAROLE À UNE SÉRIE D'ACTEURS. NOUS LEUR AVONS DEMANDÉ DE NOUS LIVRER LEUR VISION DES ENJEUX DES SCRUTINS RÉGIONAUX ET EUROPÉENS.

Le 7 juin ont lieu les élections régionales, communautaires et européennes. Pour ce type d'occasion, nous avons pris l'habitude, lors d'éditions précédentes, d'interroger les partis politiques et leurs candidats sur une série de points qui nous tiennent à cœur. Cette fois, nous avons décidé de procéder autrement, en laissant la parole à une série d'acteurs pour qu'ils nous donnent leur vision des enjeux de ces différentes élections.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Nos ouvrons ce dossier avec les points de vue des deux grandes organisations syndicales. Myriam Gérard nous livre la vision de la CSC Bruxelles sur les enjeux des élections bruxelloise (pp. 14-15),

tandis que Thierry Bodson fait de même pour la Wallonie au nom de la FGTB wallonne (pp. 16-17).

Nous avons ensuite donné carte blanche à cinq candidats pour nous dire comment ils voient les enjeux de la lutte contre l'exclusion dans leur région, leurs priorités et leurs combats (pages 18 à 22). Ici nous avons innové en élargissant le cercle des partis traditionnels au PTB, seul parti d'extrême-gauche à avoir déposé des listes dans tous les arrondissements électoraux.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Pour les enjeux des élections européennes, nous publions d'abord le manifeste de la Confédération européenne des syndicats, la CES, pour

ces élections (p. 23). Suivent les "10 demandes au Parlement européen" du réseau EAPN, le réseau européen des associations qui luttent contre la pauvreté (pp. 24-25).

Enfin, même si ce point n'est pas lié directement au résultat des élections, nous refermons ce dossier avec un article de Anne Dufresne (ULB) sur l'europanisation des organisations syndicales (pp. 26-29). ■



(14)

JUIN 2007: ÉLIRE ENTRE LES LIGNES

Priorités pour la CSC-Bruxelles: enseignement, formation, emploi bien sûr et logement.

(16)

CECI N'EST PAS UNE CRISE...

La FGTB wallonne veut une relance keynésienne, des emplois et formations, du long terme sinon rien!

(18)

CARTE BLANCHE À CINQ CANDIDATS

Cinq candidats nous présentent leurs idées pour lutter contre l'exclusion et nous disent quelles sont leurs priorités.

(23)

VOTER POUR L'EUROPE SOCIALE

La CES défend son manifeste pour l'Europe sociale, tandis que le réseau EAPN adresse 10 demandes au Parlement européen.

Bruxelles

Juin 2007: élire entre les lignes

L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SONT DES PRIORITÉS POUR BRUXELLES. L'EMPLOI ET LE LOGEMENT ÉGALEMENT. MAIS LA MUTATION SERA LONGUE, D'AUTANT QU'UN VÉRITABLE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE EST À NOS PORTES.

Myriam Gérard

Secrétaire régionale de la CSC Bruxelles

Avec ce qu'elles ont de régulier et de prévisible, les élections régionales pourraient laisser penser que l'échéance du 7 juin ne constitue qu'une étape ordinaire de la vie sociale, une perle supplémentaire au collier un peu usé de la démocratie. Depuis juillet 2007 et l'éclatement de plus en plus brutal de la crise des subprimes, la conscience se répand pourtant que nous n'allons plus dans le mur... mais que nous y sommes, que la crise actuelle n'est pas seulement financière mais bien plus généralisée, que le business is not so usual.

Les forces progressistes ne peuvent donc se contenter de regarder, fût-ce avec un soupçon de *schadenfreude*, l'effondrement actuel. Les élections régionales doivent au contraire constituer la première amorce de changements majeurs dans l'ensemble des politiques – régionales pour commencer.

L'ENSEIGNEMENT COMME PRIORITÉ

Paradoxalement, c'est l'enseignement qui figure en tête des

priorités de la CSC bruxelloise à quelques semaines des élections. Paradoxalement puisque cette matière est de compétence communautaire... Face à la dégradation continue des conditions d'enseignement, la dualisation de ses écoles, le nombre croissant de ses étudiants sortant du secondaire sans diplôme (28 %), la région ne peut toutefois pas se satisfaire d'un simple rôle d'observateur passif.

Sans nécessairement réclamer de profondes modifications institutionnelles, il nous faut demander qu'il soit mieux tenu compte des spécificités de la région : concurrence entre réseaux redoublée d'une concurrence entre enseignements flamand, francophone et européen ; diversité des origines et des langues maternelles des élèves ; ségrégation d'autant plus frappante qu'elle s'exerce sur un territoire restreint ; pénurie d'enseignants affectant particulièrement les écoles en discrimination positive, etc. L'implication de la région en matière d'enseignement se devra donc d'être plus forte et une vigilance particulière devra être mise au service de la reconnaissance de ses spécificités, et de leur déclinaison dans des politiques adéquates par les Communautés française et flamande.

DONC LA FORMATION EN PREMIER

Reste que les effets d'une telle politique ne seront visibles qu'à long terme et que les prochains gouvernements bruxellois auront à digérer encore longtemps les fruits amers de l'impuissance actuelle. Ce sera donc dans un premier –

et long – temps au secteur de la formation de tenter de remédier aux carences du système scolaire. Insatisfaisante sur le long terme, cette solution est cependant la seule possible dans la conjoncture actuelle.

Ce redéploiement devra viser prioritairement les métiers des secteurs porteurs d'avenir et de bien-être (rénovation, éco-construction, non-marchand, etc). Il s'agira également de concentrer l'effort financier public sur l'offre de formations qualifiantes destinée au public peu ou moyennement qualifié. Une partie trop importante des dépenses actuelles est en effet affectée à des formations de pointe pour un public déjà diplômé du supérieur et "proche de l'emploi".

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Pour lutter contre la dualisation de notre ville, c'est aussi à une certaine (re) connaissance de l'activité économique réellement existante qu'il faut parvenir. Si, avec son Plan de développement international, l'actuel gouvernement bruxellois s'est donné comme ambition de "vendre" Bruxelles, ou au moins son image internationale, sur le marché de plus en plus concurrentiel des métropoles européennes, cette image se heurte de front – ou plutôt passe à côté – de la réalité vécue de la plupart des habitants de cette ville.

La stratégie consistant à essayer de développer la ville "par le haut", en y attirant les fonctionnaires internationaux et les "cadres de la mondialisation" et en espérant que "la vague montante soulève tous les bateaux" s'est soldée par un

échec social incontestable. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la création de près de 40 000 emplois ces cinq dernières années ne s'est pas traduite par une diminution significative du taux de chômage. Et pour cause, ces emplois sont majoritairement occupés par des non-Bruxellois... ou par des Bruxellois qui s'empressent de quitter la région pour la "banlieue verte", une fois leur CDI décroché.

PARTIR DE LA RÉALITÉ

A rebours de cette stratégie de "développement par le haut" menée sans succès social depuis vingt ans, la CSC plaide en faveur d'une meilleure prise en compte des spécificités, forces, faiblesses et besoins de la région, en s'appuyant sur les compétences de leurs habitants "réellement existants". A cet égard, il s'agira de développer les emplois dans quelques secteurs prioritaires du non-marchand (accueil de la petite enfance, soins aux personnes âgées, aide à la jeunesse...) et dans les services publics. Il s'agira également de réussir à formaliser une série de secteurs et d'activités économiques aujourd'hui dans les marges de la légalité.

Il ne s'agit évidemment pas de fermer les yeux sur les situations d'esclavagisme moderne qui subsistent dans notre région, mais de tenter de (re) connaître les zones grises, le dynamisme qui peut s'y nichier et l'intérêt d'une série de mesures d'accompagnement à la formalisation. C'est également à un renforcement de l'économie sociale qu'il s'agirait de veiller : la législature actuelle a entamé une politique en la matière, qui



MYRIAM GÉRARD, SECRÉTAIRE RÉGIONALE DE LA CSC BRUXELLES

doit encore monter en puissance : elle pourrait en effet permettre de concilier une série d'objectifs, économiques, sociaux, et d'emploi, qu'une certaine résignation présente comme inconciliables.

Mais aussi juste et bien pensé soit-il, le plan de redéploiement ne pourra pas résoudre d'un seul coup la situation catastrophique du chômage bruxellois qui, mal an mal an, continue à avoisiner les 20 %. Dans un tel contexte, on voit bien ce que peut avoir d'absurde une politique d'accompagnement des chômeurs pensée sous l'angle du contrôle et de la volonté d'exclusion. Si, plus grande régionalisation de cette politique il devait y avoir, il faudrait en profiter pour l'adapter aux spécificités bruxelloises. En attendant, c'est le public le plus précarisé qui devra faire l'objet d'une attention plus particulière et personnalisée que l'actuel CPP (Contrat de projet profession-

nel). "Attention" ne signifiant pas "contrôle" ou "sanction", mais bien "accompagnement" et "soutien".

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Il est une donnée, actuellement ignorée, qui devra orienter l'ensemble des politiques citées : le Bureau du Plan prévoit en effet un accroissement de la population bruxelloise de près de 170 000 personnes d'ici 2020 – dans deux gouvernements, donc ! En termes de création de logements, d'écoles, de places d'accueil et de mobilité, les besoins seront donc vertigineux. Dans dix ans, il faudra, par exemple, 50 000 logements supplémentaires pour accueillir les nouveaux habitants.

Or, en la matière, le bilan de la législature qui s'achève n'est guère brillant : il fait en tout cas bien pâle figure au regard des promesses de création de 5 000 nouveaux logements sociaux qu'avait énoncé

l'accord de gouvernement. Rappelons que ce chiffre inatteignable de 5 000 ne constitue pourtant que 10 % des besoins à venir dans les dix ans.

TROIS CONDITIONS

Pour se donner une chance de pouvoir répondre à ces défis, trois conditions – au moins – devront être remplies.

Tout d'abord, Bruxelles, moins encore que les deux autres régions, ne pourra se concevoir comme un îlot ou une enclave isolée de ses voisins. C'est donc avec insistance que la CSC Bruxelles réclame un vrai dialogue interrégional afin de renforcer les articulations entre les politiques de développement économique, d'emploi et de mobilité. Ces articulations renforcées doivent pouvoir se penser dans une logique de gain mutuel et pas de tutelle flamando-wallonne sur les intérêts bruxellois.

Mais, et c'est la deuxième condition, cette logique de coopération ne doit pas non plus noyer le poisson du nécessaire refinancement de la région bruxelloise, actuellement estimé à 500 millions d'euros.

Enfin, dernière condition, c'est bien sûr l'outil fiscal qui devra être mis à contribution : il s'agira, d'une part, de rendre la région moins sensible aux rentrées fiscales immobilières – et donc aux bulles de ce marché – mais aussi de renforcer la solidarité entre communes riches et pauvres et de renoncer au dogme de la baisse des taxes. Au contraire, la CSC bruxelloise réclame l'instauration d'une taxe régionale progressive sur l'ensemble des revenus de tous ses habitants. ■

❶ Le chapeau et les intertitres sont de la rédaction.

Wallonie

Ceci n'est pas
une crise...

LA FGTB WALLONNE DEMANDE "DU LONG TERME, SINON RIEN"! EN CLAIR, UNE RELANCE KEYNÉSIIENNE, DES SERVICES PUBLICS, EN FINIR AVEC LES RUSTINES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE FORMATION, EN PARTICULIER LA CHASSE AUX CHÔMEURS.

Thierry Bodson

Secrétaire général de la FGTB wallonne

Expression surréaliste pour qualifier une situation qui l'est tout autant. Surréalistes les milliards d'euros publics débloqués au pied levé pour refinancer les banques sans condition. Surréalistes les parachutes dorés et le coût des intérêts notionnels. Surréaliste la tomate hollandaise vendue sur le marché de Dakar à un prix défiant toute concurrence. Surréalistes ces personnes sans-papiers renvoyées de force dans un charter après avoir travaillé deux ans sous contrat de travail belge. Surréalistes les quotas de CO₂ achetés aux pays en voie de développement ou ces pays du tiers-monde qui ont remboursé leur dette publique cent fois déjà et qui se retrouvent toujours plus endettés.

Surréaliste aussi cette chasse aux chômeurs en Wallonie, ce pacte des générations en plein sous-emploi des jeunes, ces heures supplémentaires presque moins chères que les heures de travail normales, ce tabou sur la réduction collective du temps de travail, le montant dérisoire d'une pension de retraite

après 45 ans de carrière, la montée en flèche d'une action en bourse quand la boîte licencie...

Surréaliste enfin, l'effet de surprise des experts face à l'ampleur du crash. Nous assistons au tragique mais tellement prévisible dénouement de 30 années de dérégulation à tous les étages, d'une financiarisation de l'économie et de l'apologie du libéralisme. Cette crise n'est ni un hasard, ni une malchance, et nous aurions tort de la tenir comme seule responsable du désastre car c'est le fonctionnement normal du capitalisme.

Est-il décent de faire payer au travailleur, à travers des coupes sombres dans les services publics et les politiques sociales, le plan d'austérité que l'on nous présente déjà comme inévitable? La réponse est évidemment non.

Pour la FGTB wallonne, fiscalité, réduction collective du temps de travail, services publics, salaires bruts et sécurité sociale restent les piliers de politiques progressistes capables de restaurer la confiance de la population et des travailleurs... pas celle du "marché".

UNE RELANCE KEYNÉSIIENNE ET DES SERVICES PUBLICS FORTS POUR LA WALLONIE

Sans angélisme, nous saluons la dynamique du plan Marshall et soutenons l'idée d'un plan 2.0. Cependant, les services publics doivent y trouver une place prioritaire et nous plaidons pour la création d'un nouveau pôle de compétitivité axé sur les économies d'énergie, le logement, la

construction et le développement durable. Pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et réduire notre consommation, il serait plus juste d'établir une progressivité des tarifs de l'énergie. Afin d'obtenir l'adhésion des travailleurs (et de la population) au plan Marshall, nous demandons à ce que les organisations syndicales soient présentes dans chacun des pôles de compétitivité et, bien entendu, nous continuons à revendiquer le fait syndical dans les PME!

La caisse wallonne d'épargne et d'investissement est une initiative intéressante. Il faudra cependant veiller à ce que ses interventions soutiennent également le secteur non-marchand et les services publics. La SRIW, menacée de privatisation par le MR quelques mois avant la crise, a prouvé sa pertinence. Le gouvernement wallon doit en tenir compte et consolider ces outils publics, acteurs et partenaires fiables du développement économique de la région.

La FGTB wallonne insiste sur l'urgence d'une politique régionale de mobilité plurimodale, cohérente tant pour les marchandises que pour les personnes. Cela suppose un portefeuille ministériel unique lié à toutes les composantes du transport en Wallonie. Cette urgence est particulièrement pressante dans le domaine ferroviaire qui reste moins performant que dans les autres régions du pays.

EMPLOI ET FORMATION: EN FINIR AVEC LES RUSTINES...

L'accompagnement des chômeurs exige du temps et de la compé-

tence. La FGTB wallonne refuse le diktat de l'"employabilité" à tout prix et les logiques de rentabilité à court terme qui sont souvent de mise au Forem (actuellement, une seule heure de formation est comptabilisée comme un résultat positif dans le parcours d'insertion!). Le contact avec l'entreprise doit être un des moyens d'atteindre l'insertion dans l'emploi durable et non une fin en soi.

La formation en Wallonie doit renouer avec un niveau d'excellence et donc se détacher du contrôle de la disponibilité des chômeurs. Cette mesure fédérale vise l'exclusion des chômeurs de longue durée, pas la remise à l'emploi. Dans une région où l'on compte parfois 32 demandeurs d'emploi pour une seule offre, cela s'assimile bel et bien à une chasse aux chômeurs. Un des enjeux principaux pour la prochaine législature est de poser les jalons d'une politique de l'emploi cohérente et efficace. La FGTB wallonne tient à mettre l'accent sur une meilleure gestion des fonctions critiques, sur le développement de transports en commun dans les zones rurales et sur la réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire.

En cas de restructuration et de licenciements collectifs, le risque est grand de voir les entreprises d'outplacement privées gagner du terrain. Le gouvernement devra imposer les cellules de reconversion actuelles afin de ne pas laisser les lois du marché supplanter un modèle efficace géré paritairement.

La Wallonie manque cruellement de



THIERRY BODSON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTB WALLONNE

structures collectives d'accueil des enfants. Nous demandons une régionalisation de la compétence de programmation de l'offre d'accueil afin de développer des structures publiques adéquates et de qualité. L'introduction de titres-services dans le domaine est exclue! Par ailleurs, l'amélioration de la situation des femmes sur le marché de l'emploi, leur participation accrue à la vie socio-économique et politique en Wallonie doit être une préoccupation majeure du futur gouvernement à travers les plans de relance qu'il entend promouvoir. Cela passe par la sanction des discriminations à l'embauche et une lutte quotidienne contre les stéréotypes (depuis l'école

DU LONG TERME SINON RIEN!

Le plus gros défi de la Wallonie reste de se voir appliquer un programme politique cohérent à long terme dans tous les domaines (économique, social, culturel, environnemental). Face à l'inévitable réforme institutionnelle, le gouvernement wallon se doit d'anticiper afin qu'aucune compétence ne soit transférée aux entités fédérées sans les moyens nécessaires. Toutes les pistes de réflexion doivent être ouvertes sur les leviers que la région devrait maîtriser pour mettre en œuvre son développement global. Convaincue que les meilleurs investissements à long terme sont l'enseignement et la formation, la FGTB wallonne appelle

à une profonde modification du système scolaire. Nous demandons la régionalisation de cette matière afin d'offrir aux Wallons et Wallonnes un enseignement adapté aux réalités économiques de leur région. Nous demandons un réseau unique, public, pluraliste et non marchandisé pour mieux lutter contre l'abandon scolaire, pour créer des classes et des écoles hétérogènes et pour se doter d'un enseignement qui réduit les inégalités sociales au lieu de les accroître. Un tronc commun jusqu'à 16 ans permettrait également de diminuer la relégation et l'échec car des options déterminantes seraient prises à un âge où l'on est davantage capable de faire des choix aussi cruciaux. Toutes les

filières doivent viser l'excellence et aucune d'entre elles ne doit être dévalorisée.

Plus d'État, plus d'égalité, plus de démocratie. C'est au regard de ces critères que nous jugerons si la boussole d'un parti nous propose un virage à gauche. La crise du libéralisme ne fera pas spontanément émerger les alternatives. Il faut les proposer, les défendre, les élire... ■

Françoise Dupuis

La solidarité est notre métier

UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, SOLIDAIRE, ÉGALITAIRE... C'EST LE CŒUR MÊME DU PROJET DES SOCIALISTES. FACE À UNE MONDIALISATION LIBÉRALE HOSTILE ET DANS UNE COALITION FÉDÉRALE DIFFICILE, DANS LAQUELLE ILS SONT PARFOIS TRÈS ISOLÉS, ILS SONT AUJOURD'HUI LA SEULE FORCE POLITIQUE À VOCATION GOUVERNEMENTALE À SE POSITIONNER À GAUCHE, FAISANT DE LA DÉFENSE DU MONDE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS LEUR PRIORITÉ.



Françoise Dupuis

2^e candidate sur la liste du PS à Bruxelles

En tant que ministre de la Formation professionnelle et que secrétaire d'État au logement en région bruxelloise, je suis fière d'avoir traduit ces valeurs en réalisations concrètes. Nous disposons de trop peu de places de formations professionnelles à offrir pour aider les chômeurs bruxellois à trouver un emploi, sur un marché où les qualifications demandées sont élevées. Sous cette législature, j'ai augmenté le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiant de ces mesures de 35 % (+ 2.700 formations/an).

UNE RELANCE DU LOGEMENT SOCIAL

La construction de logements sociaux était à l'arrêt sous les législatures précédentes. Elle est aujourd'hui relancée. Un plan régional du logement a été mis en oeuvre, avec pour objectif la construction de 5.000 logements : 2/3 de logements sociaux et 1/3 de logements moyens.

4.500 logements sont en cours de réalisation sur plus de 40 sites. 540 millions d'euros sont consacrés à cette politique. 4 chantiers (211 logements) sont terminés. 6 autres projets, qui portent sur un total de 715 logements, sont en chantier. 20 autres projets, avec pour objectif quelques 1.500 logements, font l'objet de procédures d'urbanisme en discussion. Ces chantiers devraient être ouverts au cours du second semestre 2009 : Chemin vert, Paroisse, Molenblok, Midi, Polders, Reyers, Lennik, Alesberg, Itterbeek, Brel, Middelweg, Van Overbeke, Compas, Commune, Destrier, Bourdon, Porte de Ninove, Thomas Gaucheret, Seigneurerie, Cité Modèle bis. Pour les 2.000 autres logements, les dossiers sont en cours d'élaboration, à des stades divers (terrains cédés, architectes désignés...). Enfin, 500 logements moyens supplémentaires sont progressivement achetés sur le marché et mis à disposition par le Fonds du logement à des loyers modérés.

Par ailleurs, 500 millions d'euros ont été dégagés pour la rénovation des logements sociaux. Un logement social sur deux est concerné par un projet de rénovation, et une grande partie de ces moyens a été ciblée sur les économies d'énergie.

PAS DE SOCIAL SANS LE PS

Avec l'ensemble du PS, je défends la poursuite et l'amplification de ces politiques de cohésion sociale.

Les logements sociaux et publics jouent un rôle irremplaçable pour garantir le droit au logement des bas revenus. Il faut en poursuivre la production massive en responsabilisant les communes. Il faut régionaliser la législation sur le bail afin de permettre aux Bruxellois de mieux encadrer leur marché immobilier, de fixer des loyers maximaux et de les bloquer temporairement.

Il faut adopter un plan d'urgence de soutien aux écoles qui accueillent plus d'élèves en difficulté. Celles-ci doivent recevoir plus de moyens, afin d'offrir des conditions d'enseignement de qualité pour tous et de placer chacun dans un projet de réussite scolaire.

Il faut réconcilier l'écologie et le social. Les sacs-poubelles destinés aux déchets triés doivent être rendus plus attractifs que les sacs blancs, grâce à la prise en charge d'une partie de leur coût par la région. Il faut rendre les économies d'énergie accessibles à tous. Les importants budgets dégagés pour l'octroi de "primes énergie" doivent être mieux ciblés vers les personnes à bas revenus et les quartiers défavorisés.

Il faut investir dans les transports publics. Instaurer progressivement

leur gratuité et élargir la tarification sociale, par priorité au profit des demandeurs d'emploi.

Il faut se donner les moyens de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité. Comme cela a été fait sous cette législature, il faut créer 3.000 places supplémentaires dans les crèches bruxelloises.

Il faut soutenir le service public et y améliorer les conditions de travail, et revaloriser en priorité les agents exerçant les fonctions les plus modestes.

Il faut, enfin, une fiscalité plus juste pour financer les besoins sociaux, réformer la taxe régionale forfaitaire en l'adaptant au revenu des personnes. Il faut exempter du paiement de la redevance d'assainissement sur l'eau les faibles revenus. Il faut permettre aux communes de taxer les opérateurs de téléphones mobiles sur base de leurs antennes GSM.

Le PS est le seul parti à vouloir porter ces propositions jusqu'au bout. Sans sa participation au gouvernement, aucune ne sera concrétisée, et les solidarités organisées par la région seront remises en cause.

Je suis fière de défendre ce projet cohérent pour l'avenir de la région bruxelloise. ■

Joel Riguelle

Face au défi démographique, renforçons la cohésion sociale

Joël Riguelle

6^e candidat CDH à la région bruxelloise

D'ICI 2020, LA RÉGION BRUXELLOISE DEVRAIT VOIR SA POPULATION CROÎTRE DE 170.000 UNITÉS. FACE À CETTE EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE, LES DÉFIS SONT NOMBREUX!

Tant en matières d'enseignement, d'emploi, de logement, de mobilité que de santé. Il faut donc un projet cohérent, concerté et dynamique afin que Bruxelles reste une ville viable économiquement et devienne plus agréable à vivre pour tous.

UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ. Dans une dizaine d'années, le nombre d'enfants à scolariser en région bruxelloise aura largement augmenté. Dans ce contexte, le défi de l'Éducation est de toute première importance et pour y répondre, il faudra des écoles en suffisance et une capacité d'accueil accrue. Augmenter l'offre d'enseignement bilingue et investir massivement dans l'enseignement technique et professionnel sont également indispensables.

LES EMPLOIS BRUXELLOIS POUR LES BRUXELLOIS.

D'ici 2020, le nombre de Bruxellois en âge de travailler aura augmenté de 90.000 unités. Il s'agit là de permettre à ces Bruxellois d'accéder à l'emploi, et par là-même, de trouver une place et une dignité dans notre société. Cette exigence va de pair avec la même nécessité de remettre à l'emploi les quelques



90.000 demandeurs d'emploi bruxellois inscrits aujourd'hui auprès d'Actiris. Si entre 2004 et 2008, 40 000 emplois se sont créés en région bruxelloise, les efforts de développement économique doivent être poursuivis et amplifiés, et plus particulièrement en cette période économique difficile. Dans le même temps, les politiques visant à permettre aux Bruxellois d'aller chercher du travail en dehors de la région bruxelloise doivent être davantage développées.

ASSURER UN LOGEMENT À CHACUN.

Des politiques volontaristes en matière de logement sont nécessaires: en dix ans, ce sont entre 35.000 et 40.000 logements nouveaux qu'il va falloir mettre sur le marché en région bruxelloise. Remettre sur le marché locatif les étages des magasins, accentuer la chasse aux immeubles abandonnés, encourager la gestion de logements par les A.I.S, reconverter des surfaces de bureaux pour en faire des logements,...

Outre des logements, il faut également prévoir des équipements

collectifs (crèches, écoles, terrains de sport, maisons de jeunes, espaces verts,...) qui en sont les compléments indispensables. Je plaide donc pour que le "Plan Logement" se mue en "Plan Habitat 2020" afin de développer toutes les fonctions de la ville et d'offrir une réponse complète aux attentes de la population.

ACCROÎTRE LA MOBILITÉ.

170.000 personnes supplémentaires d'ici 2020, ce sont autant de besoins de déplacements nouveaux dans une ville qui souffre déjà aujourd'hui de problèmes aigus de mobilité. L'augmentation de la population ne fera qu'accroître l'urgence d'une politique volontariste de transfert vers les transports en commun et donc d'investissements massifs tant de la région que du Fédéral via Beliris.

UN PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA SANTÉ.

Le défi "Santé" devra être rencontré à travers le plan d'investissement hospitalier déterminé par ce gouvernement et à mettre en œuvre dans la prochaine législature. Et rien n'empêche d'innover dans ce domaine en assurant des partenariats public/privé et, pourquoi pas, inter-réseaux. Par ailleurs, la première ligne devra être soutenue au travers des maisons médicales et des P.M.G. (postes médicaux de garde) par exemple mais aussi en facilitant l'exercice des professions paramédicales grâce à une mobilité prioritaire en ville.

Enfin, je voudrais souligner une de mes priorités dans mon engagement politique, qui recoupe, pour

partie, ceux que je viens d'évoquer. Mais avec un regard différent. Si Bruxelles, capitale de l'Europe, veut devenir un lieu de référence de la qualité de vie, il est indispensable qu'elle devienne la capitale du cœur et de la solidarité. Et si j'avais un rêve pour Bruxelles, c'est celui d'une région qui imagine son développement à travers le regard et les préoccupations de ses citoyens les plus vulnérables.

C'est la raison pour laquelle je m'engage à mettre en œuvre un Plan Hébergement (PH 250) pour créer en 5 ans les 250 places pour personnes handicapées de grande dépendance qui font cruellement défaut à Bruxelles. Je veux également défendre une région qui proposerait des transports en commun, des espaces publics et des équipements culturels et sportifs totalement accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Une région qui permettrait aux enfants handicapés d'être intégrés dans des structures d'accueil classiques et qui assurerait un accès facilité à l'emploi pour les personnes handicapées. ■

Didier Gosuin

Le défi social bruxellois

L'EXCLUSION SOCIALE FRAPPE BRUXELLES. ET POUR CAUSE, DES DIZAINES DE MILLIERS DE BRUXELLOIS(ES) SONT TOUT SIMPLEMENT EXCLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DÉPENDENT DES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ.

Didier Gosuin

3^e candidat sur la liste MR à Bruxelles



Travailler reste pourtant le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion sociale, même si ce n'est évidemment pas le seul axe sur lequel il faut agir. Pour avoir analysé en profondeur l'échec des politiques de lutte contre le chômage à Bruxelles, je vais, dans cette carte blanche, me concentrer sur cet aspect que j'appelle le défi social bruxellois.

La région bruxelloise se classe dans le tiercé des régions les plus riches d'Europe. Bruxelles contribue à plus de 22 % dans le PIB belge et représente le premier pôle d'emploi du pays. Bruxelles contribue à la richesse économique de la Belgique deux fois plus que son poids démographique.

Sur le plan social, Bruxelles fait grise mine. Les taux de chômage cumulent tous les records : près de 20 % de chômeurs dont 36 % rien que pour les jeunes. Des réalités encore plus dures lorsqu'on les transpose au niveau communal. En moyenne 20 % de chômage en région bruxelloise mais 36 % à Saint-Josse et 30,5 % à Molenbeek ! Des données locales

qui doivent sonner le rappel de toutes les urgences.

CHÔMAGE DES JEUNES

Bruxelles affiche un taux de chômage des jeunes (< 25 ans) inacceptable, puisqu'il varie de 10 à 36 % selon les communes. De même pour les jeunes de moins de 25 ans, il s'établit autour de 35 % en moyenne avec des variations communales allant de 23 % à 44 %. C'est aussi pour cette tranche d'âge qu'on retrouve le plus haut pourcentage de personnes à faible qualification (25 % à Bruxelles... pour 18 % en Belgique).

Il n'est donc pas étonnant de relever dans l'ensemble des demandeurs d'emploi bruxellois, un pourcentage de 66 % de personnes à faible qualification dont plus de 40 % dans la tranche d'âge 18-24 ans. A Bruxelles, 49 % des emplois sont occupés par des travailleurs disposant d'un diplôme d'études supérieures alors que ce pourcentage tombe à 33 % dans les deux autres régions. Parmi les chômeurs, 66 % (deux sur trois) sont non qualifiés. Parmi les

jeunes chômeurs, 42 % le sont également.

Le problème de Bruxelles ne se situe donc nullement dans la faiblesse de son moteur économique mais bien dans un déficit interne flagrant des qualifications offertes sur le territoire bruxellois. Seuls 25 % des jeunes inscrits dans l'enseignement professionnel vont au bout de leur cycle scolaire et sortent avec un diplôme de fin d'études. L'angle d'attaque doit être donc clairement le relèvement du niveau de qualification de nos demandeurs d'emploi en général et de nos jeunes en particulier. Il est incontestable qu'à l'avenir tous les moyens disponibles doivent aller prioritairement vers la formation (ou la (re) qualification) scolaire ou post-scolaire.

Jusqu'à présent, on a fait tout l'inverse... Les gouvernements ont basé leur action sur un raisonnement simpliste : Il faut doper l'économie bruxelloise pour relever le taux d'emploi et diminuer de facto le chômage bruxellois. L'équation "plus d'économie = plus d'emploi = moins de chômage bruxellois" est fausse parce qu'on crée de l'emploi qualifié pour une population de demandeurs d'emploi massivement non qualifiés.

PISTES DE RÉFLEXION

Quelques pistes de réflexion pour relever le défi social bruxellois : concentrer tous les moyens sur l'école (faire converger vers l'école les nombreux efforts déployés hors du temps scolaire), conclure un contrat formation-emploi (et sortir de la logique actuelle contrat économie-emploi qui consiste à créer des maisons de l'emploi dans les 19 communes qui ne peuvent intervenir sur le terrain de la forma-

tion!), optimiser les ressources humaines et financières (créer un corps d'analystes-évaluateurs indépendants), sortir du principe d'étanchéité budgétaire (qui permet à la région bruxelloise de consacrer plus de 173 millions d'euros/an à la politique de l'emploi sans organiser la moindre formation), généraliser les stages de formation en entreprises, revaloriser l'image de l'enseignement (en donnant plus d'autonomie aux équipes pédagogiques), créer un réseau de tuteurs scolaires...

De la non-résolution du défi social bruxellois dérivent de nombreux maux tant décriés : difficulté de logement, d'accès aux soins de santé, faiblesse du pouvoir d'achat, accentuation des situations de dépendance, perte d'autonomie et de capacité à participer activement à un devenir collectif. Relever le défi social bruxellois, c'est faire disparaître, sinon atténuer sensiblement, la précarité et l'exclusion sociales qui placent beaucoup de Bruxellois dans l'incapacité de bénéficier des droits essentiels. ■

Irène Kaufer

Pas d'égalité dans la misère

ECOLO PROPOSE DE CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ "DURABLE": C'EST-À-DIRE L'EXACT CONTRAIRE D'UNE SOCIÉTÉ PRÉCAIRE.

Irène Kaufer
17^e candidate Ecolo à Bruxelles



Militante féministe et syndicaliste depuis 30 ans, j'ai été déléguée SETCa à la Fnac et représentante de la Belgique au Comité d'entreprise européen du groupe PPR, l'une des 40 plus grosses multinationales françaises.

MON PROFIL

Dans mes engagements, j'ai toujours eu pour priorités de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, que ce soit au niveau des salaires, des conditions de travail ou du type de postes occupés. A la Fnac, nous avions un système salarial unique en Belgique, où la caissière (car oui, c'était le plus souvent UNE caissière) progressait au même rythme que le vendeur informatique (car oui, c'était le plus souvent UN vendeur). Système hélas depuis démantelé par la direction.

Mais l'égalité ne suffit pas car une égalité dans la misère ne me satisfait pas. J'ai par exemple souvent plaidé pour que le féminisme ne s'intéresse pas seulement au "plafond de verre" qui empêche les femmes d'arriver aux postes de responsabilité, mais aussi au "plancher collant" qui maintient beaucoup de femmes dans des emplois précaires, sous-rémunérés, sans aucun espoir de promotion. Le système des titres-services est dans cette optique un cas d'école.

Par ailleurs, par mon emploi actuel à l'ASBL Garantie, je suis très active dans la prévention des violences faites aux femmes.

MES PROJETS

Dans mon éventuel travail parlementaire, je compte appliquer les mêmes principes que dans mes engagements passés et présents. Concernant l'exclusion, certaines mesures relèvent du fédéral, comme l'augmentation de tous les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui me paraît un minimum dans un pays riche comme la Belgique.

Une autre me tient particulièrement à cœur : l'individualisation de tous les droits sociaux. Elle permettrait de relever les allocations des "cohabitants" et d'encourager les solidarités, notamment au niveau du logement. Actuellement, les chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration ou du minimum pour personnes âgées sont poussés à vivre seuls – et donc plus isolés – voire à se séparer, pour de vrai ou artificiellement, pour ne pas perdre une partie de leurs (maigres) revenus.

Mais les régions et les communautés ont aussi dans leurs compétences de quoi s'attaquer aux exclusions et précarités.

Au niveau du logement: Développer l'offre de logement public, avec une attention particulière pour les "familles monoparentales" (qui sont à plus de 80 % des mères seules avec enfants), catégorie avec de faibles revenus et souvent rejetée par les propriétaires privés. Développer au sein des logements sociaux des "logements de transit", avec accompagnement social, pour les femmes victimes de violences conjugales ayant besoin de solutions d'urgence, à côté de la multiplication de lieux d'accueil à l'adresse secrète, actuellement trop rares et débordés par la demande.

Au niveau de l'enseignement

et de l'emploi: Développer la formation aux métiers d'"avenir" que sont les filières vertes (éco-construction et rénovation, économies d'énergie, alimentation saine, transports publics...) et les services aux personnes (accueil de l'enfance, prise en charge des personnes âgées et dépendantes...) tout en veillant à ce que, à force de parler de "formations qualifiantes", on n'oublie pas les "formation citoyenne": l'enseignement, y compris technique, n'a pas pour seul but de former des "mains utiles". Veiller aussi à la mixité des formations : encourager les filles à s'orienter vers l'éco-construction et les garçons vers le service aux personnes représenterait un pas vers l'égalité, en remettant aussi en cause les différences salariales entre ces secteurs.

Développer l'accueil des enfants mais aussi des personnes âgées, avec des emplois de qua-

lité, durables et mieux rémunérés, souples dans les conditions d'accès tout en évitant l'écueil d'une société "ouverte 24h sur 24"

Ces priorités s'inscrivent parfaitement dans celles d'Ecolo, avec une sensibilité particulière à lutter contre les précarisations, réduire les inégalités entre femmes et hommes autant que les inégalités sociales. ■

Sofie Merckx

Combattre la souffrance sociale

IL Y A 10 ANS J'AI ÉCHANGÉ L'ESCAUT POUR LA SAMBRE. J'AI COMMENCÉ COMME MÉDECIN GÉNÉRALISTE AU SEIN DE MÉDECINE POUR LE PEUPLE À MARCINELLE. DES BANCS DE L'UNIVERSITÉ AUX SOUFFRANCES DES MALADES DU PAYS NOIR... QUELLE MONDE DE DIFFÉRENCE!

Sofie Merckx

Tête de liste PTB à Charleroi

Que faire quand la souffrance est en grande partie sociale? Que faire quand Jean ne peut pas manger de fruits -tellement nécessaires pour équilibrer son diabète- car toutes ses dents pourrissent dans sa bouche et qu'il n'a pas de 'tunes' pour payer le dentiste? Tant pis s'il ne tombe pas dans les critères établis pour bénéficier de soins de dentisterie gratuits? Que faire quand Mélanie est dépressive, elle vient de perdre ses droits au chômage, ses recherches n'allant pas assez loin selon l'ONEm... Que faire quand Abdel te demande combien coûtent les médicaments qui sont sur l'ordonnance car c'est la fin du mois... "Sont-ils vraiment nécessaires, Docteur?" Ou la variante: "J'irai les chercher quand j'aurai touché." Que faire si Paul n'ose pas se chauffer et qu'il fait caillant dans son petit appart. "J'ai si peur de ma facture d'électricité, Docteur." Momo ne va plus à l'école depuis 4 mois, exclu pour troubles de comportement. Il a à peine 13 ans, sa maman cherche une autre école pour lui et depuis lors, elle est dépassée...

Ces dernières années nous voyons concrètement les conséquences



de la politique d'activation des chômeurs, de la libéralisation du marché de l'énergie, du fait que les allocations de remplacement ne suivent pas le bien-être.

Au sein de nos maisons médicales nous mettons en pratique nos idées politiques. Nous essayons d'aider les gens du mieux que nous pouvons: individuellement ou collectivement. Mais si nous ne voulons pas mettre un emplâtre sur une jambe de bois, il est essentiel de s'engager pour une société plus juste, de s'attaquer aux causes.

DES MESURES CONCRÈTES

Le PTB se veut aujourd'hui un parti qui propose des mesures concrètes pour des problèmes concrets. Prenons l'exemple des médicaments – si chers. J'ai collaboré à l'édition du livre "La guerre des médicaments" en 2004. Nous

avons d'abord analysé les médicaments les plus consommés et les plus chers de la sécurité sociale. Nous avons vu qu'en Belgique les médicaments les plus prescrits sont le plus souvent ceux qui bénéficient d'un bon marketing mais ne sont pas forcément les meilleurs.

Nous avons fait une contre-proposition: choisir le meilleur médicament pour une affection et faire un appel d'offre publique. Cela s'applique en Nouvelle-Zélande – d'où le nom de "modèle Kiwi" – mais actuellement un système similaire est appliqué en Hollande. Appliqué en Belgique, ceci permettrait de gagner environ 1,5 milliard d'euros...! Depuis que nous avons lancé l'idée, des syndicats, mutuelles, et politiciens soutiennent cette proposition. Encore récemment Ecolo a dit vouloir introduire une proposition de loi en faveur du modèle Kiwi.

DE L'EMPLOI, PAS DES LICENCIEMENTS

Ce milliard et demi pourrait permettre de mieux rembourser des médicaments, mais surtout de créer de l'emploi dans le secteur des soins. Cela pourrait être une réponse (partielle) à la recherche d'emploi infructueuse de beaucoup de demandeurs d'emploi. Car si aujourd'hui il manque quelque chose, c'est de l'emploi. L'actuel plan "d'accompagnement" des chômeurs est non seulement une machine à exclure, mais il est aussi dévalorisant pour les demandeurs d'emploi. Le plan présente le manque de recherche d'emploi comme la cause du chômage. Ce plan alimente le préjugé comme quoi chaque chômeur est un fainéant.

Ne faudrait-il pas plutôt interdire à une entreprise de licencier si elle a distribué des dividendes? Prenons l'exemple d'Arcelor Mittal: ils annoncent des licenciements et en même temps ils promettent aux actionnaires 0,75 euro de dividende par action pour 2009. Il ne s'agit donc pas de licencier car il n'y a pas de bénéfices, mais bien de licencier car il n'y a pas assez de bénéfices. Le PTB propose d'interdire le licenciement en cas de distribution de dividendes les 2 années précédentes.

Avec le PTB nous pensons qu'un élu régional peut appuyer par de réelles revendications au sein du parlement. Etre le porte-parole de mouvements qui se créent en premier lieu dans la rue, les entreprises et dans la société civile, de la rue vers le conseil et de nouveau vers la rue, telle est la devise des mandataires PTB. ■

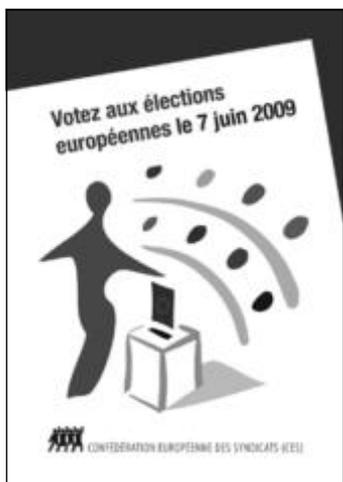
Voter pour l'Europe sociale

L'élection européenne qui se tiendra en juin 2009 concerne chaque travailleur en Europe. L'Europe a adopté plus de 60 lois sociales au profit des travailleurs, en particulier dans les domaines de la santé et de la sécurité, de l'égalité, du transfert d'entreprises, et de l'information et de la consultation. La dernière avancée concerne l'octroi de droits égaux pour les travailleurs intérimaires et le renforcement des comités d'entreprise européens.

L'Europe peut aussi être une menace. Les récentes décisions de la Cour de justice européenne (CJ) sur la libre circulation des services ont porté atteinte aux droits syndicaux fondamentaux concernant les négociations collectives et les grèves.

Le Parlement européen peut faire toute la différence. Il a ainsi aidé les syndicats européens à faire échec à la directive Bolkestein sur les services, à la dérégulation du travail dans les ports et à l'affaiblissement de la directive sur le temps de travail.

Les travailleurs devraient donc utiliser leur droit démocratique de voter et mobiliser les candidats sur les grands enjeux exposés ci-dessous.



LA CES PRÉSENTE SON MANIFESTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2009. ELLE DEMANDE AUX TRAVAILLEURS DE "VOTER POUR L'EUROPE SOCIALE".

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS
www.etuc.org/fr

Voici notre manifeste par lequel nous réclavons :

1. DES MESURES DESTINÉES À RENFORCER LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET DES SYNDICATS

par l'adoption d'un **Protocole de progrès social** et une révision de la **directive sur le détachement** afin de corriger les récents jugements de la CJ (Laval, Viking, Ruffert, Luxembourg). Ces mesures sont essentielles au rétablissement de nos droits fondamentaux sur la libre circulation de la main-d'œuvre et des services. Tout candidat qui refuse ceci ne mérite pas le soutien des syndicats.

2. UN NOUVEAU DEAL SOCIAL DANS LA CRISE ÉCONOMIQUE,

avec la pleine participation des syndicats et des travailleurs, en vue du plein emploi, d'emplois de qualité, de meilleurs salaires et de meilleures retraites, d'États providence plus forts et de cotisations plus élevées, du développement durable et d'une forte réglementation des marchés financiers – les travailleurs ne doivent pas payer le prix de l'incompétence des banquiers.

3. UNE POLITIQUE SOCIALE EUROPÉENNE PLUS FORTE

et une politique fiscale coordonnée afin de mettre en place une **Union européenne sociale**.

4. UN ACCORD ÉQUITABLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL,

protégeant les travailleurs contre les longues heures de travail, sauvegardant le rôle particulier des négociations collectives dans l'organisation du temps de travail, et garantissant à tous les travailleurs le droit de pouvoir concilier le travail et la vie de famille.

5. DES PROTECTIONS PLUS FORTES CONTRE LA CROISSANCE DU TRAVAIL PRÉCAIRE et en faveur des travailleurs occupant des emplois précaires,

qui leur offrent une meilleure couverture grâce au droit du travail et à la sécurité sociale, et le passage à des emplois de qualité.

6. UNE NOUVELLE STRATÉGIE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE

basée sur l'innovation, la recherche et le développement, l'investissement, l'éducation et la formation, et le développement durable. Nous voulons assurer un passage rapide

et équitable vers une **économie à faible teneur en carbone**, avec une taxe carbone sur les importations provenant de pays industrialisés qui ne respectent pas les taux d'émission de carbone de l'UE et d'autres normes environnementales.

7. UNE NOUVELLE INITIATIVE SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

destinée à combattre la discrimination persistante, en particulier l'écart de salaires, et à garantir que les femmes bénéficieront des mesures destinées à contrer la crise économique.

8. DES PROTECTIONS PLUS FORTES ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

pour les **travailleurs migrants et mobiles** et des engagements forts **contre le racisme, le nationalisme et la xénophobie**.

9. LE RESPECT DES SERVICES PUBLICS ET UNE MEILLEURE PROTECTION STATUTAIRE,

des investissements et des emplois de qualité. ■

10 demandes d'EAPN au Parlement européen

RÉALISER LA COHÉSION SOCIALE ET COMBLER LE FOSSE DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS DOIVENT ÊTRE DES PRIORITÉS ABSOLUES POUR L'UE, DEMANDE LE RÉSEAU EAPN. QUI CONSTATE L'ÉCHEC DE LA DÉMARCHÉ EUROPÉENNE ACTUELLE.

EAPN

European Anti-Poverty Network, www.eapn.org

La domination sans partage des politiques concurrentielles et néolibérales soumet l'UE à la pire des crises financières, économiques, sociales et politiques depuis les années 30. La conséquence inévitable en est l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale : les travailleurs perdent leur emploi, les personnes à faibles revenus perdent leur logement ou ne peuvent y accéder. Les personnes sans emploi se retrouvent encore plus éloignées du marché du travail, les familles s'enfoncent dans l'endettement et les personnes en situation de pauvreté risquent le gel ou la réduction de leurs aides sociales. En réponse à la crise, les gouvernements de l'UE financent des plans de sauvetage des institutions financières pour des montants pharaoniques. Mais à quel

prix? Et les milliards investis répondent-ils aux besoins des populations qui habitent dans l'UE?

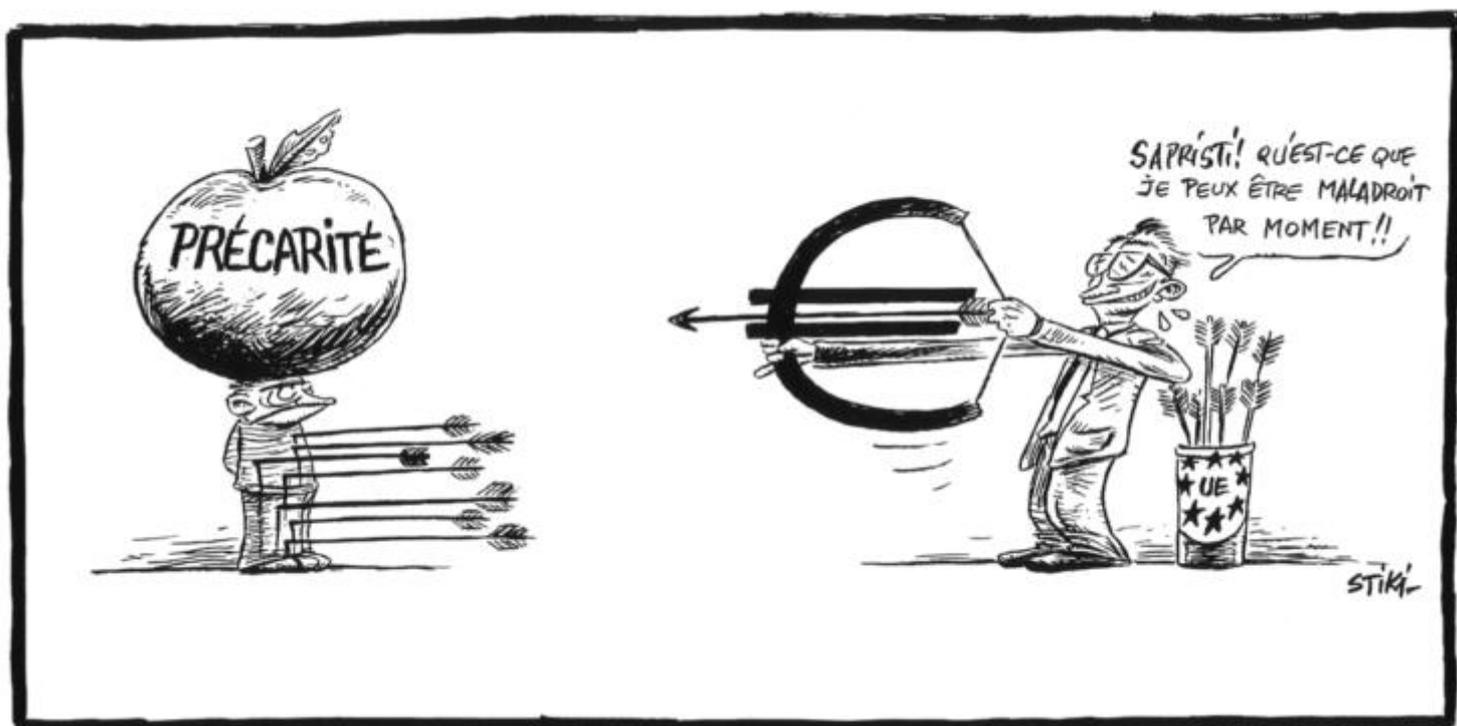
Le modèle économique et financier actuel, qui est soutenu par la stratégie européenne de Lisbonne, repose sur la primauté des marchés par rapport aux droits sociaux et aux préoccupations environnementales. Trop souvent, ce modèle a eu pour effet d'exacerber la pauvreté et de miner les engagements sociaux, au profit de la "croissance et de l'emploi" à tout prix. Il n'est pas parvenu à placer le "bien commun" au coeur des actions de l'UE. Celle-ci a préféré privilégier la libéralisation et la déréglementation forcée des marchés, au détriment de stratégies encourageant l'équité,

la justice sociale et la réduction de la pauvreté et des inégalités en Europe et dans le monde.

APPEL POUR UN NOUVEAU DÉPART

Le nouveau Parlement européen, qui est censé représenter l'intérêt de tous les Européens, aura la grande responsabilité de préparer et de mettre en oeuvre une stratégie européenne globale censée remplacer l'actuelle stratégie de Lisbonne. Ce faisant, le Parlement devra répondre aux besoins des citoyens et à la crise actuelle. Sa réponse ne peut pas être un bis repetita!

On considère que la mondialisation, les changements climatiques, la relance économique et les



10

demandes pour placer la lutte contre la pauvreté au cœur de l'agenda européen

changements démographiques sont les plus grands défis de l'UE. A la lumière des 78 millions de personnes vivant dans la pauvreté en Europe et des inégalités croissantes au sein et en dehors de l'UE, un sentiment de précarité et d'anxiété apparaît de plus en plus clairement dans de larges franges de la population. L'UE doit s'attaquer d'urgence à ces craintes et à ces angoisses bien réelles. La cohésion sociale, ainsi que ses composantes de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de redistribution plus juste de la richesse dans et en dehors de l'UE, doit être considérée comme l'un des principaux défis que l'UE devra relever. L'UE doit devenir le moteur du développement social et durable et le Parlement européen se placer en première ligne pour réaliser ce changement.

Les membres du Parlement européen doivent jouer un rôle primordial de "pont" entre les institutions européennes et les électeurs. EAPN demande à tous les candidats aux élections européennes de répondre à ses 10 demandes. Nous suivons attentivement les positions électorales qu'ils prendront au niveau national et européen et nous ferons entendre nos points de vue. ■

① EAPN est le réseau européen de lutte contre la pauvreté. Il rassemble sur ce sujet des réseaux nationaux et des organisations européennes.

1. FAIRE DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS, ET DE LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ AU NIVEAU MONDIAL, UNE PRIORITÉ CLAIREMENT EUROPÉENNE; et en faire un pilier spécifique d'une stratégie intégrée de Lisbonne sociale et durable pour l'après-2010. L'axe principal du plan de relance économique devrait contribuer à cette priorité.

2. FIXER ET SUPERVISER DES CIBLES NATIONALES ET EUROPÉENNES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS dans le cadre d'une stratégie européenne de lutte contre la pauvreté très visible. Cette stratégie devrait comporter des mesures spécifiques visant à s'attaquer aux formes extrêmes de pauvreté tout en ne négligeant pas la pauvreté relative, dans le but de garantir l'instauration d'une société plus équitable. La stratégie devrait être soutenue par une méthode ouverte de coordination consolidée sur l'inclusion sociale et la protection sociale et par le suivi de la recommandation de la Commission sur l'inclusion active.

3. FIXER DES REPÈRES POUR UNE GOUVERNANCE ACTIVE DANS LES PROCESSUS DÉCISIONNELS AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN et garantir l'implication des ONG actives dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que celle des personnes en situation de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques ayant une incidence sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

4. AVANCER DANS L'ÉLABORATION D'UN CADRE EUROPÉEN RESPECTUEUX DE

NORMES SOCIALES ÉLEVÉES ET GARANT D'UNE VIE DÉCENTE POUR TOUS.

L'élaboration d'une directive cadre sur les mécanismes de revenu adéquat, dans le droit fil de la recommandation de la Commission sur l'inclusion active, marquerait une avancée importante dans la définition de ce cadre.

5. GARANTIR L'ACCÈS POUR TOUS À DES SERVICES DE QUALITÉ ABORDABLES, y compris les services sociaux, éducatifs, d'accueil de l'enfance, de santé, les services de logement, de transport, d'énergie et d'eau.

Les caractéristiques spécifiques de ces services d'intérêt général devraient être respectées par le droit européen et une analyse de l'incidence de la privatisation et de la libéralisation de ces services sur la cohésion sociale, la pauvreté et les inégalités paraît indispensable.

6. REPLACER L'ENGAGEMENT POUR "UN EMPLOI DÉCENT ET DE QUALITÉ" AU CŒUR DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI,

par une analyse des causes de l'augmentation du nombre de "travailleurs pauvres" et des avantages que présenteraient des salaires adéquats, comme base d'une croissance durable. L'objectif serait d'encourager la création "d'emplois verts et sociaux" qui permettent de lutter contre les changements climatiques, de s'attaquer aux défaillances du marché, de soutenir la relance économique et d'offrir des emplois stables et de qualité au plus grand nombre.

7. SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET UN ESPRIT D'ENTREPRENDRE INCLUSIF,

en tant que gisements importants d'emplois inclusifs et aider concrètement les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

S'assurer que cet objectif figure dans les politiques européennes pour l'emploi et dans les objectifs spécifiques des dépenses des fonds structurels européens.

8. CONSOLIDER LA LÉGISLATION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, y compris la

lutte contre la discrimination sur base de l'origine sociale, et mettre au point de meilleurs systèmes de garantie d'application de la législation existante et de promotion de politiques et de mesures volontaristes de lutte contre toutes les formes de discrimination.

9. INTÉGRER TRANSVERSALEMENT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES grâce à

des analyses d'incidence sur le social efficaces et participatives impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Force est de privilégier une analyse de l'incidence sur les politiques fiscales de l'accumulation de richesses, de la redistribution et des inégalités. Pour que les citoyens puissent se faire une idée des véritables progrès effectués, il serait judicieux de définir un indicateur de progrès social reflétant le bien-être social et environnemental et ne se limitant pas à une simple évaluation du PIB.

10. 2010 SERA L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE: LES DÉPUTÉS EUROPÉENS POURRAIENT JOUER LE RÔLE D'AMBA-

SADÉURS DE L'ANNÉE; ils pourraient ainsi donner à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale un plus grand rayonnement lors de la première année de vie des institutions européennes renouvelées. ■

La nécessaire européanisation du syndicalisme : enjeux et défis actuels

L'Union européenne (UE), depuis la mise en œuvre du marché unique en 1985, est devenue un acteur politique clé de l'extension du libre-échange en s'appuyant sur un cadre juridique imposé comme supérieur à l'ensemble des autres normes (internationales, nationales, constitutionnelles,...). Tous les droits sociaux acquis à l'échelon national risquent ainsi d'être progressivement balayés. Que font donc les organisations syndicales à l'échelle européenne pour les défendre ?

Le pouvoir politique de l'UE ne laissera pas se développer un syndicalisme de combat au sein d'un système politique qui n'est pas lui-même traversé par la volonté de réaliser la démocratie. La lutte pour renforcer l'eurosyndicalisme passe donc nécessairement par une lutte politique et syndicale pour bouleverser en profondeur la philosophie du régime politique technocratique au sein de l'UE ②. C'est pourquoi la construction d'un acteur syndical au sein de l'UE constitue un enjeu politique fondamental.

Jusqu'à présent, les structures syndicales nationales, de plus en plus affaiblies, éprouvent des difficultés à s'"européaniser", à constituer des structures articulées entre les niveaux nationaux, transfrontaliers et communautaire. (On distinguera ici le "niveau communautaire" de l'"espace européen". Le niveau communautaire peut être défini comme traitant exclusivement des acteurs, structures et processus concernant spécifiquement l'UE, tandis que l'espace européen com-

FACE À UNE UNION EUROPÉENNE QUI PROGRAMME L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE ET LES PRIVATISATIONS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES PEINENT À S'EUROPÉANISER. MAIS DES PISTES EXISTENT POUR CONSTITUER UN EUROSINDICALISME DE CONTRE-POUVOIR ET DE COMBAT.

/ Anne Dufresne
Chercheuse à l'UCL ①

prend, lui, l'ensemble des configurations et jeux possibles entre les trois niveaux géographiques précités (national, transfrontalier et communautaire) et permet d'y définir leurs articulations réciproques.)

Le niveau supranational du syndicalisme pose en particulier la question de savoir quelles sont les difficultés que rencontrent les eurosyndicats pour se positionner comme contre-pouvoir dans

l'espace politique européen. Avant d'exposer nos propositions dans la suite de cet article, nous identifions tout d'abord trois obstacles principaux à l'européanisation syndicale.

Les obstacles à l'européanisation syndicale

En premier lieu, **un obstacle institutionnel** de taille correspond aux multiples limites de l'accord social, conclu à Maastricht (1992) et inclut dans le traité depuis Amsterdam (1997). Premièrement, les procédures du "dialogue social européen" ③ ne peuvent produire de la norme sociale que si la Commission européenne introduit des propositions de législation sociale. Or, si la première étape du dialogue a bien été celle de la mise en place de standards minima dans les domaines de compétence communautaires jusqu'à la fin des années 1990 (santé/sécurité, conditions de travail...), elle l'a été du fait de la pression instaurée par le Marché intérieur. Cette période de création

d'un socle de droits sociaux en Europe est aujourd'hui révolue.

Le discours de Jackie Morin est à cet égard significatif. Jackie Morin est directeur de l'unité Dialogue social à la DG Emploi, Affaires sociales, et Égalité des chances de la Commission européenne. Il explique: "*Maintenant, on peut adapter ce socle [de droits sociaux], et c'est ce que l'on continue à faire. [...] Mais ajouter de nouveaux droits devient de plus en plus compliqué et de moins en moins nécessaire*" ④. Ainsi, non seulement beaucoup de domaines sociaux restent soumis à un vote à l'unanimité au sein du Conseil, mais la voie normative (tant la

loi que l'accord-cadre européen) est de moins en moins sollicitée. En effet, depuis le traité d'Amsterdam en 1997, la Commission plaide pour la méthode ouverte de coordination (MOC) qui fixe des objectifs politiques à atteindre, se substituant peu à peu aux normes contraignantes.

Deuxièmement, le système européen exclut aussi explicitement de la capacité législative communautaire tant les salaires que les droits d'association et de grève transnationaux (article 137 § 6). Ces droits correspondent pourtant aux conditions élémentaires pour la constitution d'un système de négociation collective. La représentation



syndicale européenne se trouve ainsi sans moyens de pression légaux. (Cette absence de droit de grève transnational s'ajoute aux limitations législatives aux grèves de solidarité et aux grèves dans les services publics qui se généralisent au plan national par le service minimum, entre autres.)

Enfin, le droit communautaire s'est construit en prenant comme colonne vertébrale le droit de la concurrence basé sur le principe absolu de la liberté de commerce et d'établissement. Les droits sociaux et syndicaux, dans un tel cadre, n'ont qu'une existence subordonnée ⑤. Ainsi, lorsque le

droit de grève et le droit à l'action collective entrent en conflit avec le contenu de chaque droit national et du droit communautaire, l'interprétation des juges se fait toujours par la mise en avant de la liberté de commerce et d'établissement comme principes premiers. Il n'existe donc pas de principe absolu, et unique, de droit social européen pour protéger la grève et l'action collective. La Cour de justice de l'UE en a fait la démonstration dans les récents arrêts qu'elle a rendus (voir encadré ci-dessous).

Un deuxième obstacle à l'européanisation syndicale vient des rivalités entre les cultures syn-

dicales nationales et des diverses conceptions du syndicalisme qui s'affrontent. Les syndicats expriment souvent la crainte d'abandonner un système national de négociation qui leur donne au moins un ensemble de règles et d'acteurs connus. C'est pourquoi les organisations nationales restent divisées à l'égard des transferts de pouvoir vers leurs eurosyndicats (fédérations syndicales européennes ou Confédération européenne des syndicats). Or, l'articulation de la responsabilité syndicale entre les différents niveaux de pouvoir ne pourra se faire que par une dynamique *bottom-up*, du niveau national vers le niveau communautaire.

Enfin, **le troisième obstacle** à l'européanisation identifié ici correspond au fait que les initiatives syndicales européennes souffrent le plus souvent d'un défaut d'interlocuteur patronal. En effet, les représentants des employeurs, fussent-ils organisés – et ce n'est pas toujours le cas au niveau sectoriel – refusent d'entrer en négociation, ou même en discussion, sur certains thèmes, et en particulier sur le thème des salaires. Les organisations patronales interprofessionnelles (BusinessEurope, ex-UNICE) et sectorielles (les Fédérations européennes de branches industrielles – FEBI) sont

hostiles au principe même d'une négociation pour laquelle elles ne sont même pas mandatées par leurs membres.

La fragmentation de la représentation patronale sectorielle (il y a 59 FEBI) contraste d'ailleurs avec la tendance toujours plus marquée aux concentrations du côté syndical (13 Fédérations syndicales européennes). Chacune des FEBI a en effet un mode d'organisation particulier, reflet de sa propre histoire et des caractéristiques de son secteur et aucune n'est membre de l'interprofessionnelle BusinessEurope ⑥. La plupart des fédérations d'entreprises ne se considèrent pas comme des employeurs et n'ont pas de véritables lieux de coordination. Les employeurs continuent à refuser toute ingérence européenne dans la composante sociale de leur politique nationale. Ils ne souhaitent pas mettre "un petit doigt dans l'engrenage" pouvant provoquer à terme une négociation salariale européenne à laquelle ils sont farouchement opposés.

Étant donné ces nombreux obstacles à l'européanisation du syndicat, nous avançons des propositions et des pistes de réflexion qui permettraient de constituer un eurosyndicalisme de contre-pouvoir et de combat. →

Les derniers arrêts de la CJCE: le droit européen contre la grève transnationale

Par les arrêts "Viking", "Laval" (respectivement des 11 et 18 décembre 2007) et "Rüffert" (3 avril 2008), la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a tranché: les syndicats n'ont pas le droit d'agir contre des entreprises qui utilisent les libertés économiques garanties par le Traité (liberté d'établissement et libre prestation de services) pour abaisser les salaires ou les conditions de travail.

Ainsi, ces arrêts ont condamné l'action collective des travailleurs pour empêcher

une délocalisation dans le premier cas (la compagnie de navigation finlandaise Viking souhaitait faire passer l'un de ses ferries sous pavillon de complaisance estonien), un dumping salarial dans les deux autres cas (la société de construction Laval employait en Suède des salariés lettons et refusait d'adhérer à la convention collective suédoise tandis que dans l'affaire Rüffert, une entreprise de construction polonaise sous-traitante en Allemagne payait à ses ouvriers 50 % du salaire minimum prévu par la convention collective allemande).

Dans les trois cas, l'argument de la CJCE est le même: l'égalité de traitement entre les salariés constitue une restriction de la "libre prestation de service" garantie par l'article 49 du traité CEE, article repris intégralement dans le traité de Lisbonne. Les règles du commerce sont déclarées applicables aux syndicats sans tenir compte du principe de "libre exercice du droit syndical" garanti par la convention 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT). C'est donc le détricotage des droits syndicaux et sociaux qui se voit ici programmé.

Pour un eurosyndicalisme de contre-pouvoir et de combat

En effet, face à une Union européenne qui programme l'austérité budgétaire et les privatisations et face à la politique monétaire unique menée par la Banque centrale européenne, pour que le syndicalisme représente une force démocratique effective au sein de l'UE, il est devenu indispensable qu'il soit aussi protégé par des droits syndicaux et sociaux également uniques, transnationaux, inscrits dans la loi (2.1.), permettant la construction d'un acteur syndical articulé (2.2.) et la création d'un espace contractuel européen puissant et dynamique (2.3) à tous les niveaux (2.4).

2.1. POUR UN DROIT DE GRÈVE ET D'ACTION COLLECTIVE TRANSNATIONAL

Aujourd'hui, la Confédération européenne des syndicats (CES) ou les Fédérations syndicales européennes (FSE) n'ont pas les outils juridiques communs nécessaires à la mise sous pression des employeurs au niveau de l'UE. Pour être associées à la construction d'un droit social européen, les organisations syndicales pourraient revendiquer un certain nombre de solutions institutionnelles, dont les suivantes : une législation sociale européenne du ressort du vote à la majorité qualifiée pour tous les domaines sans exception ; l'extension de la procédure de double consultation du protocole social à l'ensemble de la législation euro-

péenne : économique, commerciale et financière, et pas seulement sociale ; et enfin, un tribunal du travail européen mis en place avec des juges spécifiquement formés en droit social. Sinon, la Cour européenne continuera de sévir, le droit européen devenant prédateur des droits sociaux nationaux.

On a également vu que la tendance qui se profile au sein de l'UE est de faire de la grève un droit impraticable : on veut le réduire dans tous les services publics, il ne pourrait pas entraver la libre-circulation des marchandises ni des personnes, il ne pourrait pas restreindre la liberté de commerce... Or la grève n'est pas un droit bâtard, ni un droit du dernier recours. Elle est au cœur du système des relations collectives de travail dès lors que l'on veut bien se rappeler que les syndicats doivent toujours faire face à des institutions beaucoup plus puissantes en terme de pouvoir (politique ou économique) que ne l'est le collectif salarial. Sans le droit de l'exercer pleinement et librement, la force du syndicalisme se réduit à celle que le pouvoir veut bien lui concéder et le contenu des conventions collectives n'est plus que le contenu des intérêts de la partie adverse.

Le renversement des priorités de l'UE, le bien-être social des peuples et non l'enrichissement des marchés financiers, passe

donc par la consécration d'un droit européen à l'action collective transnationale, entier et libre, qui s'impose aux droits nationaux (et donc qui supprime les limitations législatives nationales aux grèves de solidarité et aux grèves dans les services publics). Il s'agit donc de revendiquer, à l'échelle de l'UE, l'affirmation du droit d'association, d'un droit de négociation et la garantie de l'autonomie de l'acteur syndical.

2.2. POUR LA CONSTRUCTION D'UN ACTEUR SYNDICAL ARTICULÉ ENTRE LE NATIONAL ET L'UE

L'avenir de la Centrale générale, tout comme celui de l'ensemble des organisations syndicales, se joue désormais à l'échelle européenne et internationale. Un élément essentiel pour stabiliser et développer l'articulation des organisations syndicales entre les niveaux nationaux et communautaire relève de la confiance qu'a chacune des organisations nationales dans son pouvoir supranational (FSE ou CES). C'est bien par la création d'un tissu intersyndical fort et combatif que les centrales et confédérations nationales pourraient accepter peu à peu de lâcher de leur souveraineté pour un mandat européen aux instances supranationales. L'élaboration en commun de revendications dans des processus de coordination (voir encadré ci-dessous) constitue

en effet l'occasion de dégager une identité positive entre syndicalistes de différents pays par l'échange d'informations pertinentes et l'élaboration d'une stratégie commune.

La question qui se pose aujourd'hui aux instances syndicales communautaires est donc la suivante : est-il possible d'aller vers une CES ou des fédérations sectorielles européennes plus contraignantes sur la base de l'action volontaire des affiliés ? Ainsi, la diffusion de pratiques communes pourrait entraîner une unification progressive des agendas revendicatifs aboutissant à terme à une négociation simultanée dans les différents pays ainsi qu'à une harmonisation de la durée de validité des conventions collectives. Mais la tâche est immense et l'exercice complexe. Ces souhaits correspondent en fait à la création d'un espace contractuel européen.

Le développement d'une telle politique de coordination des négociations s'accompagne de la création d'institutions et de lieux d'observation réciproque des organisations syndicales engagées dans ce mouvement et en phase d'apprentissage des différents systèmes. La question reste bien celle des structures syndicales capables (en terme de rapports de force politique) de promouvoir un projet de redistribution de la richesse pour empêcher que le rapport salarial macro-économique (modération imposée depuis le début des années 1980 par la sphère économique) ne continue d'affaiblir les relations salariales dans chacun des États membres. Au niveau national (dans les États continentaux en particulier) le salaire se caractérise par le fait qu'il est délibéré politiquement et défini nationalement. Pourrait-on imaginer la définition d'une délibération politique du salaire à une autre échelle ?

Coordinations syndicales

La coordination (lancée par la Fédération européenne des métallurgistes (FEM) et suivie par les fédérations des secteurs textile, graphisme, services publics et construction en particulier) est un processus politique en deux étapes articulant les niveaux nationaux et communautaire pour la mise en place des standards communs. Il s'agit, à court terme, de renforcer, par l'information et la coordination européenne, la position des

syndicats lors des négociations nationales ; et, à plus long terme, de compléter le niveau national par des négociations européennes, après avoir provoqué la constitution d'un acteur patronal représentatif.

Pour plus de détails, voir Anne DUFRESNE, "La coordination des salaires en Europe : prémices et stratégies", in Philippe POCHE (éd.), *Politique salariale dans la zone euro*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2002, pp. 87-118.



Par ailleurs, le renversement du projet anti-démocratique actuel de l'UE nécessite de construire une alliance large avec toutes les organisations progressistes en marche pour rétablir l'objectif d'émancipation et d'épanouissement, individuel et collectif, comme priorité absolue. Il s'agit de renforcer ces alliances sur une base transnationale par l'organisation de contacts et par le développement de réseaux d'action au sein du mouvement syndical et du mouvement social européen.

2.3. POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ESPACE CONTRACTUEL EUROPÉEN DYNAMIQUE

Si les syndicats européens n'ont pas la capacité au niveau communautaire d'établir un rapport de force favorable aux salariés, il leur sera évidemment très difficile de développer une négociation collective européenne protégeant et renforçant leurs droits. C'est pourquoi il est essentiel que l'eurosyndicalisme acquière une autonomie de projet, qu'il ose se poser comme acteur du conflit. Pour cela, les syndicats doivent cesser de tirer leur capacité d'action du seul fait de leur légitimation par le pouvoir politique dans le cadre du dialogue social. C'est la mise en place de revendications syndicales véritablement européennes, c'est-à-dire articulées entre les niveaux nationaux et communautaire (telles que le salaire minimum européen,

la sécurité sociale professionnelle, la RTT...^①), qui déclencherà la mise en place d'un acteur patronal européen, alors forcé d'apparaître comme interlocuteur.

Le développement des comités de coordination permet la création d'un espace de production idéologique interne au syndicat, espace autonome qui peut devenir un lieu d'activation de la mobilisation. En effet, la coordination des négociations collectives devra être soutenue par une coordination des mobilisations nationales, contre-poids nécessaire à l'extrême institutionnalisation issue du dialogue social pour aller vers une négociation collective européenne autonome. Une coordination des négociations collectives, renforcée par la mobilisation, permettra alors de réintroduire la référence au conflit social disparu dans le dialogue social et par là même de parvenir à une négociation collective européenne.

2.4. DÉFENDRE LA BRANCHE, MENACÉE PAR LA DÉCENTRALISATION

Récemment, une initiative de la Commission européenne a inscrit à l'agenda social 2005-2010 l'intention de créer un "cadre optionnel pour la négociation transnationale au niveau européen" ayant comme visée sous-jacente de stimuler l'entreprise comme niveau de négociation.

Les questions posées par le choix du "meilleur" niveau de négociation (entre la branche et l'entreprise), variable au fil du temps ou des rapports de force, se voient encore renforcées depuis l'élargissement à l'Est. En effet, dans la plupart des nouveaux États membres, les activités syndicales européennes se déroulent surtout dans les Comités d'entreprise européens car l'entreprise y est le niveau principal de négociation. Les faiblesses de la négociation collective sectorielle européenne se voient donc accentuées par l'entrée de ces nouveaux syndicats dans le paysage des relations professionnelles européennes.

Pour que se mette en place un espace contractuel européen, les relations socioprofessionnelles entre les niveaux interprofessionnel, sectoriel et d'entreprise doivent être structurées dans un même cadre juridique européen, imposant une solidarité pyramidale (selon la hiérarchie des normes). Sans l'organisation d'un tel système, la négociation européenne d'entreprise pourrait se substituer aux niveaux supérieurs suivant la tendance de décentralisation constatée dans les États nationaux, affaiblissant alors les dimensions interprofessionnelles et sectorielles du syndicalisme, lieux de l'institution syndicale les plus porteurs des valeurs de solidarité et de transformation sociale.

Mais surtout, la nécessaire constitution de mouvements sociaux européens impose aux syndicats traditionnels de tous les pays de renouer avec une culture de la confrontation et du conflit, autour d'un nouveau projet global de transformation de la société afin que la négociation débouche sur de réelles réformes politiques et sociales en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le progrès. ■

① La version originale de cet article a été publiée dans un ouvrage collectif édité par la Centrale Générale de la FGFB. Référence de l'article: "La nécessaire européanisation du syndicalisme: enjeux et défis actuels", in Carl DEVOS, Jean FANIEL, Corinne GOBIN, Kurt VANDAELE, *Solidarité en mouvement: Perspectives pour le syndicat de demain*, Brussel/Gent: AC: Amsab-ISG/ASP, 2009, 318 p.

② Sur le régime technocratique de l'UE, cf. Corinne GOBIN, "La démocratie, le syndicalisme et la gouvernance de l'Union européenne: la mémoire du conflit démocratique en péril?", in Maximos ALIGISAKIS, *L'Europe et la mémoire. Une liaison dangereuse?*, Genève, Institut européen de l'Université de Genève, 2005, pp. 41-70.

③ Les articles 138 et 139 du traité de Maastricht définissent ces procédures, fixant les règles du jeu concernant à la fois la consultation des "partenaires sociaux" sur les initiatives de la Commission et les modalités selon lesquelles un éventuel accord entre "partenaires sociaux" pourrait être mis en œuvre au niveau communautaire.

④ Jackie MORIN, entretien, 24 février 2004, Commission européenne, Bruxelles.

⑤ Cf. Corinne GOBIN, "Les faussaires de l'Europe sociale", *Le Monde diplomatique*, octobre 2005, pp. 10-11.

⑥ Pour une analyse détaillée de l'acteur patronal européen que nous appelons "partenaire-lobby", voir Anne DUFRESNE, "Sectoral Employer Strategies in the EU. Lobbying by partners?", in Anne DUFRESNE, Christophe DEGRYSE, Philippe POCHE (eds.), *The European Sectoral Social Dialogue - Actors, developments and challenges*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2006, pp. 249-280.

⑦ Aurélie DECOENE, Anne DUFRESNE, Jean FANIEL, Corinne GOBIN, "Le droit de grève au 21e siècle: d'un droit consacré à un droit décrié?", in Roser CUSSO et al. (ed.), *Le conflit social éludé*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, pp. 189-222.

⑧ Voir sur ces différents sujets les contributions de Mateo Alaluf, Thorsten Schulten, Bernard Friot, Bernard Conter et Corinne Gobin dans le livre mentionné en note 1.

5 ans de chasse aux chômeurs: stop au massacre!

Ce que nous avons toujours dénoncé comme une chasse aux chômeurs se révèle désormais conforme à nos pires prévisions et les dépasse même. Il fallait en effet du temps pour constater les dégâts. Car "l'activation du comportement de recherche d'emploi" a été appliquée progressivement par tranches d'âge: à partir du premier juillet 2004 pour les moins de 30 ans, du premier juillet 2005 pour les 30-39 ans, et du premier juillet 2006 pour les 40-49 ans. En outre, la procédure se déroule en 3 entretiens espacés en moyenne de 8 mois. Nous avons désormais le recul nécessaire pour faire le point. Et de fait, les chiffres de 2008 font enfin réagir tous azimuts, comme nous le verrons dans le présent dossier. Pourtant, rien ne dit qu'on ait atteint un sommet.

UNE MACHINE INFERNALE

Lorsqu'une personne obtient une évaluation positive, elle est à nouveau convoquée 16 mois plus tard pour un nouveau premier entretien, dit cette fois de seconde (puis de troisième, quatrième, etc.) procédure. C'est ce que les syndicats ont appelé le "carrousel infernal". Ceci entraîne à la longue, de l'épuisement face aux démarches à effectuer, du découragement face à leur inutilité, du désarroi face aux exigences sans cesse croissantes de l'ONEM.

ALORS QUE LE CONTRÔLE DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE D'EMPLOI ATTEINT SON PREMIER LUSTRE, SON VÉRITABLE VISAGE EST ÉCLAIRÉ PAR LES CHIFFRES, LE VÉCU DES ACTEURS DE TERRAIN ET LES TÉMOIGNAGES DES SANS-EMPLOI QUI EN SONT VICTIMES. CERTAINS POLITIQUES COMMENCENT À REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE.

/ Yves Martens
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Cela signifie donc que le flux de chômeurs contrôlés est sans cesse alimenté par de nouveaux chômeurs mais aussi par ceux qui en sont à leur xième tour de carrousel.

D'autre part, le taux d'évaluation négative grimpe sensiblement. Jusque 2006, un chômeur sur trois était évalué négativement au 1er entretien (33 %). Le taux est passé à 39 % en 2007 et à 43,5 % en 2008. Cela s'explique tant par une sévérité accrue des contrôles que par le découragement précité. Le nombre de sanctions et d'exclusions va donc continuer à exploser, mécaniquement.

Dans un communiqué du 13 mars 2009 intitulé "L'accompagnement et le suivi des chômeurs sont également nécessaires en temps de crise", la FEB niait cette réalité

en ces termes: "Le nombre de sanctions est resté limité (10.948 en 2008). Ce chiffre est supérieur à celui enregistré en 2007 (7.458), mais cette évolution est logique, car le nombre de chômeurs suivis par l'ONEM a augmenté de 100.000 unités entre 2007 et 2008. Depuis le lancement de la mesure, le groupe-cible, réparti en catégories d'âge, a sans cesse été élargi. Plus il y a de chômeurs soumis à la mesure, plus le nombre de sanctions en chiffres absolus est élevé, ce qui ne veut pas dire que la part des sanctions par rapport au groupe-cible total augmente. En chiffres relatifs, il n'y a donc pas plus de chômeurs sanctionnés." Ce raisonnement correspond à celui qui était fait au début de la chasse aux chômeurs où l'on se rassurait à bon compte en soulignant le faible nombre de sanctions.

LA SPIRALE DE L'ÉCHEC

C'est oublier (volontairement certainement dans le chef de la FEB) que l'année où une nouvelle cohorte entre dans le système, la plupart des sans-emploi constituant cette cohorte ne passent durant cette année-là que le 1er entretien. Or, les sanctions pour évaluation négative commencent au 2ème entretien. La cohorte de 2008 sera donc principalement frappée en 2009. Et nous pouvons donc malheureusement déjà être certains que les chiffres de 2008 seront dépassés par ceux de 2009.

Autre élément en ce sens, seule la tranche des moins de 30 ans est réellement dans le rythme de croisière du contrôle. Ils représentent 47,34 % des contrôlés au 2ème entretien et 56,16 % de ceux qui ont déjà passé le 3ème. Les 30-39



ans constituent respectivement 29,93 % et 31,32 % des contrôlés et les 40-49 ans 19,32 % et 12,52 %. Là où la FEB minimise les sanctions en les relativisant par rapport au nombre de personnes dans le processus, il faut au contraire prendre conscience que la bombe est bien amorcée, même si c'est à retardement.

ET LA CRISE DANS TOUT ÇA ?

Toute cette discussion pourrait sembler vaine en temps de crise. Elio Di Rupo nous a récemment répondu qu'il fallait "revoir le plan d'accompagnement et de contrôle des chômeurs avec le fédéral et les régions afin de tenir compte de l'offre réelle d'emplois par sous-région. La crise économique détruit les emplois et rend nécessaire un réaménagement des modalités de contrôle, au moins temporaire.". Ecolo demande lui carrément la suppression du plan.

Les syndicats ont dès 2004 exprimé leur opposition. Ils exigent aujourd'hui au minimum un moratoire sur les sanctions, encore plus

inacceptables en période de crise et de pertes d'emploi.

EXCLURE C'EST APPAUVRIR

Les sanctions renvoient des chômeurs à la rue ou au mieux vers les CPAS, ce qui fait dire à la fédération des CPAS wallons (cf. pp. 36 à 39) qu'il faut "qu'on cesse la gesticulation et que l'on mette sur pieds un véritable accompagnement de qualité dont l'objectif n'est pas la sanction mais l'aide. [...] il faut que cessent immédiatement les sanctions de l'ONEM qui ne sont en fait que des transferts de charges évidents vers les CPAS". Le même constat négatif est fait du côté des organismes d'insertion professionnelle (voir l'avis de la Febisp, page 42).

Pour sa part, le secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, Jean-Marc Delizée (PS) a réagi aux chiffres de l'ONEM en affirmant que "manifestement, certaines critiques sur le volet "sanction" du dispositif d'accompagnement des chômeurs se vérifient. Les exclusions augmentent significati-

vement et d'une manière inquiétante." Jean-Marc Delizée tire la sonnette d'alarme: "le dispositif d'accompagnement des chômeurs doit poursuivre l'objectif de remise à l'emploi des personnes, mais ne peut en aucun cas avoir pour conséquence de plonger les gens dans la pauvreté."

CAMPAGNE ÉLECTORALE OU VRAIE PRISE DE CONSCIENCE ?

Nous n'avons cessé de dénoncer l'absurdité qu'il y a à prétendre lutter contre la pauvreté d'une part et à la créer d'autre part par des politiques d'attaques des droits sociaux. Reste à voir ce qu'il restera de l'écume des indignations après les prochaines élections. Les partis qui se veulent/disent progressistes profiteront-ils de la situation de crise pour enfin exiger le retrait d'une mesure qui sape le principe de l'assurance chômage et pousse vers l'exclusion ou le travail précaire forcé des milliers de sans-emploi? Ce qui est certain, en tout cas, c'est que sur cette matière pourtant fédérale, le résultat des élections régionales pèsera à coup sûr... ■

(32)

LE JUSTE COMPTE DES SANCTIONS ET EXCLUSIONS: +104%

Toutes catégories confondues, les sanctions contre les chômeurs ont plus que doublé en 4 ans.

(36)

STOP AU TRANSFERT VERS LES CPAS DE LA CHARGE DES EXCLUSIONS ONEM

La fédération des CPAS wallons dénonce une localisation rampante de la pauvreté.

(40)

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS PENDUE AU PLAFOND DE L'ONEM

Une chômeuse témoigne des entretiens de contrôle à l'ONEM et de la pression qui s'en suit.

(43)

LA FORMATION SOUFFRE DU CONTRÔLE DES CHÔMEURS

Les contrôles de l'ONEM dégradent la qualité des formations, en alphabétisation comme ailleurs.

Le juste compte des sanctions et exclusions: **+ 104 % !**

Les sanctions contre les chômeurs peuvent être classées en 3 catégories principales: a) celles découlant directement du plan d'activation; b) celles découlant indirectement du plan d'activation; c) celles sans rapport autre avec le plan d'activation que le contexte de répression accrue régnant depuis l'entrée en vigueur du plan d'activation.

Pour rappel, la procédure actuelle d'activation des chômeurs consiste en trois entretiens espacés de minimum 4 mois (en moyenne 8 mois). L'évaluation négative au 1^{er} entretien entraîne la signature d'un "contrat", en fait une liste d'actions à mener obligatoirement. Le 2^{ème} entretien vérifie si ce contrat a été respecté à 100 %. En cas d'évaluation négative, il y a signature d'un

L'UN DES ENJEUX DE LA CHASSE AUX CHÔMEURS EST UNE GUERRE DES CHIFFRES QUI PERSISTE ENCORE ET TOUJOURS. NOUS AVONS DONC SYNTHÉTISÉ POUR VOUS L'ENSEMBLE DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES AUX CHÔMEURS. VERDICT: ELLES ONT UN PEU PLUS QUE DOUBLÉ DEPUIS 2004.

/ Yves Martens
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

nouveau "contrat" et sanction de 4 mois. Une évaluation négative au 3^{ème} et dernier entretien signifie l'exclusion définitive. Une évaluation positive est suivie par un nouveau "premier entretien" 12 ou 16 mois plus tard selon les cas.

Les catégories de sanctions

Une autre présentation de ces chiffres est possible. On peut en effet classer les sanctions contre les chômeurs en 4 catégories principales:

- 1 les non indemnisations (service Admissibilité)
- 2 les diminutions d'allocations (services Dispense article 90)
- 3 les sanctions à durée déterminée (services Litiges + Disponibilité/activation)
- 4 les sanctions à durée indéterminée (services Litiges + Disponibilité/activation)

Sans surprise, toutes ces rubriques sont en hausse depuis 2004 !

- 1 non indemnisations: 24.922 en 2004 pour 41.728 en 2008
- 2 les diminutions d'allocations: 5.810 en 2004 pour 11.097 en 2008
- 3 les sanctions à durée déterminée: 23.179 en 2004 pour 55.209 en 2008
- 4 les sanctions à durée indéterminée: 10.392 en 2004 pour 18.097 en 2008

A. Sanctions du plan d'activation

A.1. L'ARTICLE 70

L'article 70 est une suspension à durée indéterminée pour non réponse à une convocation. Dans le cas du plan d'activation, il s'agit donc de l'absence à l'un des 2 premiers entretiens de contrôle de l'ONEm. Ces sanctions courent jusqu'au moment où la personne se présente à l'ONEm. Elles sont donc en principe révocables, mais une part importante ne le sont pas et sont donc maintenues à durée indéterminée. Elles touchaient ainsi encore, au 31 décembre 2008, 9.301 demandeurs d'emploi (ce qui signifie que 30 % des sanctions "article 70" de 2008 n'ont pas été révoquées)¹. La suspension est révocable mais à certaines conditions. Le chômeur qui se présente dans les 30 jours verra sa suspension levée avec effet rétroactif uniquement s'il accepte de signer un contrat comme s'il avait reçu une évaluation négative à

l'entretien qui n'a pas eu lieu. S'il se présente au-delà des 30 jours, sa suspension est levée mais à partir du jour de présentation seulement, sans effet rétroactif.

Le nombre de suspensions "article 70" maintenues est passé de 497 en 2004² à 9.301 en 2008, soit plus de 18 fois plus!

A.2. SANCTIONS DE 4 MOIS POUR ÉVALUATION NÉGATIVE AU 2^{ÈME} ENTRETIEN

Si au 2^{ème} entretien, le facilitateur (= le contrôleur de l'ONEm) estime que le demandeur d'emploi n'a pas respecté le contrat établi après l'évaluation négative du 1^{er} entretien 4 mois plus tôt, une sanction de 4 mois est appliquée. La sanction consiste en une suppression totale des allocations pour les allocataires d'attente (quel que soit leur statut) et les cohabitants, en une diminution au niveau du revenu d'intégration pour les isolés et les chefs de ménage. Un nouveau contrat, plus strict, est appliqué. Le chômeur est obligé de signer



ce contrat faute de quoi il est exclu définitivement.³

Le nombre de sanctions de 4 mois pour évaluation négative au 2^{ème} entretien était de 0 en 2004, étant donné que seuls des premiers entretiens avaient eu lieu cette année-là.⁴ Au 31 décembre 2008, 15.336 personnes avaient subi une suspension de 4 mois depuis le début du plan en 2004, dont 6.425 pour la seule année 2008. A la même date, 8.713 personnes avaient subi une diminution au niveau du revenu d'intégration de 4 mois depuis le début du plan en 2004, dont 5.126 pour la seule année 2008⁵.

A.3. EXCLUSION DÉFINITIVE POUR ÉVALUATION NÉGATIVE AU 3^{ÈME} ENTRETIEN

Si au 3^{ème} entretien, le facilitateur (= le contrôleur de l'ONEm) estime que le demandeur d'emploi n'a pas respecté le contrat établi après l'évaluation négative du 2^{ème} entretien 4 mois plus tôt, le demandeur d'emploi est exclu définitivement du bénéfice des allocations de chômage. Le nombre d'exclusions définitives pour évaluation négative au 3^{ème} entretien est passé de 0 en 2004 à 4.523 en 2008⁶.

B. Sanctions indirectes du plan d'activation

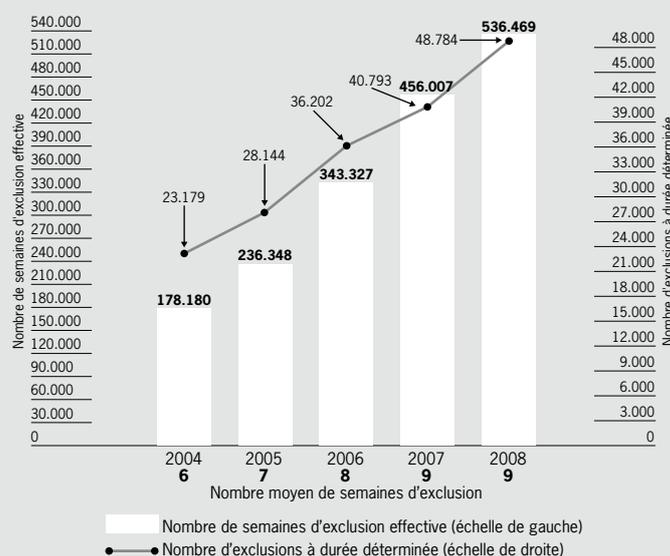
B.1. REFUS D'INDEMNISATION POUR NON DISPONIBILITÉ

Le plan d'activation a rendu plus stricte l'interprétation de ce qu'est la disponibilité sur le marché de l'emploi. Cette interprétation étroite provoque même des refus d'admission au chômage.

On est ainsi passé de 24.922 (2004) non indemnisations par le service *Admissibilité* à 41.728 (2008).⁷ Comme l'ONEm l'écrit lui-même: "Il ne s'agit généralement pas de sanctions mais bien de décisions de non-admission sur la base du fait que des conditions objectives ne sont pas remplies"⁸ Mais les refus d'allocations pour cause d'indisponibilité sur le marché de l'emploi (13.742 cas en 2008 pour 1.247 en 2004, plus de 10 fois plus!) sont clairement des sanctions intervenant avant même l'indemnisation. C'est un effet secondaire non négligeable de la procédure d'activation et de l'accord de coopération du 30 avril 2004 entre l'autorité fédérale, les communautés et les régions qui permet une →

La durée des sanctions augmente aussi

Pour toutes les sanctions à durée déterminée, on constate un double durcissement. Non seulement il y a d'avantage de sanctions, mais elles sont aussi de plus en plus longues. En 2004, les 23.179 sanctions "litiges" avaient entraîné 178.180 semaines de suspension d'allocations. Soit une moyenne de 7,7 semaines de suspension par sanction. En 2008, les 48.784 sanctions "litiges" ont entraîné 536.469 semaines de suspension d'allocations. Soit une moyenne de 11 semaines de suspension par sanction. L'activation n'ayant pas encore donné toute sa mesure du fait de l'étalement dans le temps de la procédure, ce sont les sanctions collatérales qui font le plus de dégâts.



“meilleure transmission de données des régions vers l'ONEm”.

Cette meilleure transmission des données peut paraître bénéfique à première vue. Mais elle est désormais automatisée et donc aveugle, alors qu'auparavant l'organisme régional ne transmettait à l'ONEm que les cas manifestement abusifs. La transmission automatique des données voit donc disparaître un élément de jugement au cas par cas et entraîne l'application automatique de sanctions. Cela se traduit dans les chiffres des sanctions qui explosent.

B.2. DISPENSES “ARTICLE 90”

L'article 90 est une diminution de l'allocation pour cause de dispense pour “raison sociale ou familiale”. C'est en réalité une forme insidieuse et discriminatoire d'exclusion : il touche tous ceux à qui on

fait comprendre (souvent au cours de la procédure d'activation) qu'ils ont le choix entre risquer d'être exclus ou demander une dispense pour raison sociale ou familiale (en général pour s'occuper d'un enfant en bas âge ou d'un parent malade). “Ceux-là” sont à 96 % des femmes. Elles ne doivent plus être disponibles sur le marché de l'emploi pendant le temps de la dispense... mais voient leur allocation réduite à seulement 10 € par jour. Ce nombre de dispenses “article 90” augmente pour chaque tranche d'âge à partir du moment où elle est activée : il y en a eu 11.097 en 2008 pour 5.810 en 2004, soit 85 % d'augmentation⁹.

B.3. SANCTIONS DITES “LITIGES” DANS LE PLAN D'ACTIVATION.

La partie “accompagnement” du plan de chasse aux chômeurs est

réalisée par les régions mais étroitement liée au contrôle de l'ONEm a en 2008 généré 12.145 sanctions concernant des chômeurs soumis au plan d'activation¹⁰, soit 54 % du total des sanctions “litiges”. Depuis 2004, ces données sont transmises de manière informatique et plus “papier” par Forem/VDAB/Actiris.

Il s'agit de sanctions dites “Litiges” visant le “Chômeur par suite de circonstances dépendant de sa volonté”. En réalité font partie de cette catégorie pour une toute petite part seulement des personnes ayant refusé un emploi (5 % de l'ensemble des sanctions litiges)¹¹.

Qui sont les autres 95 %? La partie accompagnement du plan signifie une inflation de convocations diverses, des parcours de formation

parfois irréfléchis qui génèrent des absences ou des abandons, bref toute une série d'effets collatéraux pour lesquels la qualification de “chômeur volontaire” est plus qu'abusive.¹² Le rapport annuel 2004 de l'ONEm ne donne pas les chiffres pour cette catégorie, la transmission automatique et informatisée des données n'ayant débuté qu'à la mi-2004. (Dans notre tableau ci-dessous, nous avons dès lors considéré “fictivement” qu'aucune de ces sanctions ne concernait des chômeurs soumis à l'ACR.)

Mais l'évolution à partir de 2005 est très parlante. La transmission automatique de données entre organismes régionaux (Forem/VDAB/Actiris) et ONEm concernant des chômeurs soumis au plan d'activation a entraîné 406 litiges en 2005¹³ contre 12.145 litiges en 2008¹⁴, soit près de 30 fois plus!

TABLEAU: ENSEMBLE DES DÉCISION DE L'ONEM DÉFAVORABLES AUX CHÔMEURS (COMPARAISON 2004-2008)

Types de sanctions	Refus/diminution d'alloc.			Sanctions à durée déterminée			Sanctions à durée indéterminée			Totaux		
	2004	2008	Diff	2004	2008	Diff	2004	2008	Diff	2004	2008	Diff
liées directement à l'ACR												
Article 70							497	9 301	8 804			
Diminution 2e entretien	0	5 126	5 126									
Suspension 2e entretien				0	6 425	6 425						
Exclusion 3e entretien							0	4 523	4 523			
										497	25 375	24 878
liées indirectement à l'ACR												
Non indemnisation	24 922	41 728	16 806									
Dispense article 90	5 810	11 097	5 287									
Chômeur «volontaire»				0	12 044	12 044	0	2 058	2 058			
										30 732	66 927	36 195
hors ACR												
Chômeur «volontaire»				15 249	10 401	-4 848	2 356	2 058	-298			
Sanction administrative				7 930	26 339	18 409	0	1	1			
Exclusion article 80							7 539	156	-7 383			
										33 074	38 955	5 881
Totaux par catégorie	30 732	57 951	27 219	23 179	55 209	32 030	10 392	18 097	7 705			
										2 004	2 008	Diff
										64 303	131 257	66 954
										Total général		

C. Sanctions hors plan d'activation

C.1. SANCTIONS DITES "LITIGES" HORS PLAN D'ACTIVATION.

Il s'agit de la même catégorie de sanctions que celle visée au point b.3) mais pour les chômeurs non concernés par le plan d'activation. La transmission accrue par les régions a aussi permis à l'ONEm de sanctionner 6.239 personnes non concernées par le contrôle de l'ONEm en 2005¹⁵ pour 10.488 en 2008¹⁶, soit 68 % d'augmentation.

Autrement dit, si la catégorie b.3. a augmenté "naturellement" du fait que davantage de personnes sont soumises au plan d'activation, la catégorie c.1. est aussi en hausse alors même qu'elle concerne moins de personnes.

C.2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Les sanctions administratives sont aussi en forte hausse (33.768 en 2008 pour 13.319 en 2004), principalement "grâce" à l'informatique et aux recoupements qu'elle permet. Ces sanctions sont, en principe, moins discutables. Elles sont moins subjectives, donc moins sujettes à l'arbitraire et, surtout, elles concernent en général de véritables fraudes. Cependant, l'État pousse implicitement à la fraude par des règles inéquitables et des allocations indécentes, pour la plupart sous le seuil de pauvreté.

Une "fraude" à laquelle il serait en tout cas juste et facile de mettre fin, c'est la déclaration inexacte

de la situation familiale. Il suffirait en effet de supprimer le taux cohabitant en le fusionnant avec le taux isolé pour éviter les dérives actuelles : fausses déclarations, domiciliations fictives voire séparations et divorces.

Étant donné l'absence de données sur ce point, nous avons considéré "fictivement" qu'aucune de ces sanctions ne concernait des chômeurs soumis à l'ACR.

C.3. EXCLUSION DÉFINITIVE DITE "ARTICLE 80"

L'article 80, suspendu par la nouvelle procédure, excluait "automatiquement" les cohabitants chômeurs de longue durée (qui dépassaient d'une fois et demie la durée moyenne de chômage de leur sous-région), avec néanmoins des conditions de revenus et de passé professionnel qui n'existent pas dans le plan d'activation. Ce dernier exclut aveuglément tous ceux qui échouent au 3ème entretien de contrôle, qu'ils soient chefs de famille, isolés ou cohabitants.

Étant donné son remplacement progressif par la nouvelle procédure, l'article 80 est la seule catégorie de sanctions qui baisse depuis 2004 (156 en 2008 pour 7.539 en 2004).

D. Synthèse : doublement des sanctions !

Au total, on compte donc 131.257 décisions défavorables aux chômeurs en 2008, contre 64.303 en 2004. Ceci équivaut à 104 % d'augmentation, soit un peu plus du double ! Qui a dit qu'"il n'y a pas de chasse aux chômeurs" ? ■

1. Rapport annuel, 2008, ONEm, pp. 92-93

2. Rapport annuel, 2004, ONEm, p.82

3. Par souci de simplification et vu le faible nombre de personnes qui osent ne pas signer ce contrat imposé, ces exclusions définitives sont comptabilisées dans la rubrique suivante a.3.

4. L'ONEm ne renseigne pas explicitement le nombre de diminutions mais seulement celui des suspensions. Nous déduisons donc ce nombre en prenant l'ensemble des évaluations négatives au 2ème entretien moins les suspensions.

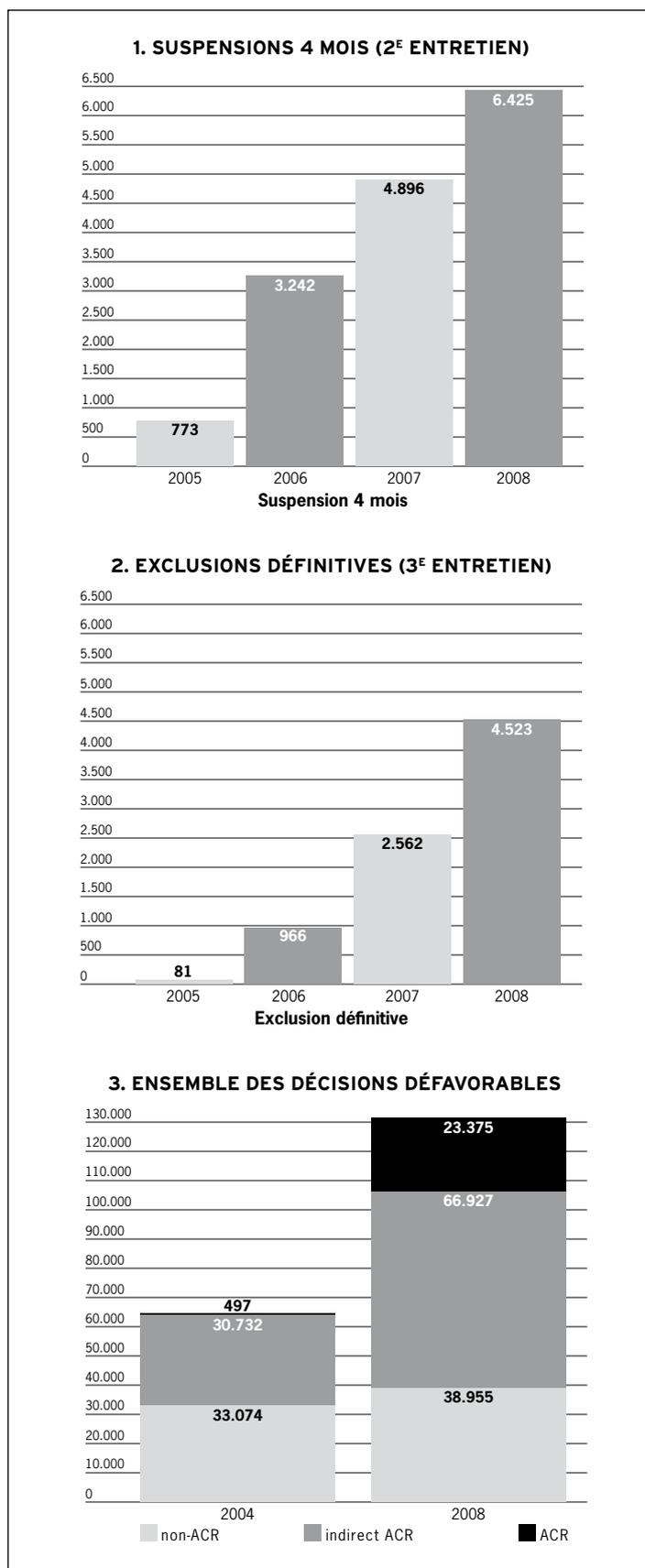
5. Rapport annuel de l'ONEm 2008, pp. 91-92 et Rapport de l'ONEm sur l'activation au 31/12/2008, pp. 6, 41 et 42

6. Rapport annuel 2008, p. 91

7. Rapport annuel 2008, ONEm, pp. 53 à 56

8. Rapport annuel 2008, p. 154. Les dispenses pour formation ou reprise d'études ont elles aussi explosé depuis 2004. En soi ce n'est pas négatif. Mais voilà encore un exemple où baisse du chiffre des chômeurs indemnisés n'égal pas véritable sortie du chômage.

9. Rapport annuel 2008, pp. 101



10. Rapport annuel 2008, p. 69

11. Détails sur cette catégorie: cf. Rapport annuel 2008, p. 68-70 et Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, n°60-61, pp. 13-14

12. Rapport annuel 2005, pp. 74-75

13. Rapport annuel 2008, pp. 96-101

14. Rapport annuel 2005, pp. 73

15. Rapport annuel 2005, p. 73

16. Rapport annuel 2008, p. 101

Stop au transfert vers les CPAS de la charge des exclusions ONEm

En 2008, nous avons, une première fois, évalué le phénomène des exclusions des allocations de chômage qui entraînaient une prise en charge par les CPAS (cf. n°60-61, pp. 19-25). Si le dossier avait fait l'objet d'un très large écho à l'époque, il n'avait connu aucune solution politique pour les CPAS et les personnes ayant subi une sanction.

Nous voulions, en 2009, vérifier l'ampleur du problème et l'éventuelle croissance des prises en charge. Nous avons fait à la fois une étude quantitative et une étude qualitative afin de mieux cerner les effets du plan d'accompagnement des chômeurs (PAC).

1. ASPECTS QUANTITATIFS

Au 31 octobre 2008, les CPAS prenaient en charge 2.637 bénéficiaires ayant subi une sanction de l'ONEm. Cela représente 7,2 % du total des revenus d'intégration. En un an, ce public particulier des CPAS a augmenté de 22 %.

2. LES TYPES DE SANCTION

Les types de chômeurs sanctionnés qui aboutissent au CPAS peuvent être classés suivant la durée de leur sanction. 35 % ont reçu une sanction de moins de 4 mois, 37 % une sanction de plus de 4 mois et 28 % ont été exclus définitivement du droit au chômage. Par contre, la durée moyenne de ces sanctions tend à s'élever très fortement. Ainsi, par exemple, pour le type "plus de 4 mois", nous avons en 2007 une durée moyenne proche des quatre

LA FÉDÉRATION DES CPAS WALLONS A ACTUALISÉ SON ÉTUDE SUR LES CHÔMEURS EXCLUS PAR L'ONEM QUI ABOUTISSENT DANS LES CPAS. LE TRISTE VERDICT SE CONFIRME: LES EXCLUS AUGMENTENT, LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT EN PREMIÈRE LIGNE. IL EST TEMPS QUE CELA CESSE.

Ricardo Cherenti

Service Insertion professionnelle de la Fédération des CPAS wallons

mois. Elle tend désormais vers douze mois!

3. PRISE EN CHARGE DES SANCTIONS

Lorsqu'une personne est sanctionnée par l'ONEm, soit elle est prise en charge par la solidarité familiale, soit elle ouvre un droit au revenu d'intégration (c'est le cas pour 38 % des personnes), ou encore elle travaille en noir pour subvenir à ses besoins. Mais ceci ne couvre probablement pas toutes les possibilités.

38 % de ces personnes aboutissent donc dans les CPAS. C'est un pourcentage en baisse par rapport à 2007 (c'était alors 46 %), ce qui laisse entendre que le nombre de personnes prises en charge par la solidarité familiale ou qui travaillent en noir (ou encore qui se retrouvent en marge de la société) doit probablement augmenter considérablement. Disons-le autrement: le nombre de personnes exclues augmente. De même, le nombre de personnes prises en charge par les CPAS augmente. Mais le nombre de personnes exclues par l'ONEm augmente plus vite que le nombre

de personnes prises en charge par les CPAS.

Cette prise en charge est-elle semblable partout? Non, il y a des différences assez marquées entre provinces ❶. Si nous prenons les deux cas extrêmes: 47,3 % des personnes sanctionnées aboutissent dans les CPAS dans le Hainaut, mais ce chiffre n'est que de 22,6 % dans le Brabant wallon. On peut tenter une explication selon différents facteurs: la sociologie familiale, les opportunités de travail, l'environnement social, l'accueil fait par les CPAS, la politique locale, etc.

Il faut prendre en compte un autre phénomène concordant: c'est le nombre de personnes qui n'ont pas une allocation d'un CPAS mais qui ont recours au CPAS pour une aide sociale particulière. Ce phénomène qui prend de l'ampleur mériterait à lui seul une étude plus approfondie.

4. RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE

52 % des personnes exclues qui arrivent au CPAS sont des

hommes, 48 % des femmes. Il y a donc un relatif équilibre. Néanmoins, il faut de suite ajouter que lorsqu'il s'agit d'une femme, très souvent il s'agit d'une femme avec enfants. Dans ces cas, ce n'est pas une personne qui est exclue mais bien une famille. On le voit plus clairement encore avec la situation familiale des sanctionnés: dans 51 % des cas il s'agit de familles monoparentales, pour 30 % d'isolés et 19 % de cohabitants.

La répartition par âge est la suivante: 31 % des chômeurs sanctionnés qui aboutissent dans les CPAS wallons ont de 18 à 25 ans, 32 % ont de 26 à 35 ans, 28 % ont de 36 à 45 ans et 9 % ont plus de 46 ans. Ceci s'explique bien entendu par le fait que le plan a été mis en œuvre progressivement, par tranches d'âge successives.

5. LES MOTIFS DES SANCTIONS

Précisons d'abord que le public qui arrive au CPAS a souvent un bagage scolaire très bas et dans nombre de cas un bagage intellectuel qui ne permet pas aux personnes de comprendre ce qui leur arrive.



Les motifs des sanctions sont très divers, mais nous les avons répertoriés en quatre groupes :

A. Dans 31 % des cas, la personne a été sanctionnée suite au flux d'information allant du Forem à l'ONEm et qui débouche sur des sanctions dites "litigieuses" (cf. p. XX, catégories b.3 et c.1)

B. 23 % des cas pourraient être considérés comme "justifiés". Pourtant, même dans cette catégorie, on peut se poser des questions sur le traitement aveugle. Prenons un exemple : une personne doit faire six démarches par mois imposées par l'ONEm. Les trois premiers mois, elle en fait dix par mois. Le quatrième mois, elle est malade, elle en fait quatre. La personne effectivement n'a pas "rempli son contrat" à la lettre pour le quatrième mois et est sanctionnée.

C. Dans encore 23 % des cas, il s'agit de problèmes administratifs divers.

D. Enfin, les derniers 23 % sont les cas "surréalistes" (qui ne sont dès lors pas qu'anecdotiques). Donnons trois exemples.

Premier exemple : une personne doit se présenter pour un emploi. Or, la femme doit très bientôt accoucher. Elle ne peut se présenter pour l'emploi. La grossesse, n'étant pas selon l'ONEm une bonne raison pour justifier l'absence, elle est sanctionnée.

Dans un deuxième cas, une dame reçoit une offre : elle doit se présenter pour une place d'architecte. Elle n'est pas du tout architecte. Mais selon l'ONEm, ce n'est pas un motif valable pour ne pas postuler.

Enfin, troisième exemple, une personne a été sanctionnée et doit faire des démarches pour retrouver un emploi. Le CPAS l'engage par le biais d'un article 60 § 7. Dès la fin de la sanction, la personne retourne à l'ONEm. Elle est cette fois sanctionnée définitivement car elle n'a pas cherché de l'emploi... l'ONEm

considérant que travailler dans le cadre de l'article 60 § 7 n'équivaut pas à chercher un emploi.

On en rit si ce n'était aussi dramatique pour les personnes qui subissent la sanction et pour les CPAS qui doivent prendre en charge ces personnes.

6. LES REMARQUES DES CPAS

Vis-à-vis de l'ONEm

Les CPAS dénoncent des sanctions décrites comme arbitraires, systématiques et subjectives. Les agents de l'ONEm sont décrits également comme étant sous la pression du chiffre et dès lors n'étant plus accessibles aux travailleurs sociaux des CPAS. En effet, auparavant, ceux-ci pouvaient encore les contacter afin de leur expliquer la situation des personnes et espérer trouver un accord (et éventuellement lever la sanction).

Vis-à-vis du Forem

En 2007, les CPAS estimaient que le Forem se contentait de

faire le minimum, tout en conservant encore un souci de qualité. Ce n'est plus le cas en 2008 où les CPAS, comme le monde syndical, regrettent que le Forem n'accompagne pas vraiment les personnes, se contentant d'entretiens collectifs, ce qui n'est pas le gage d'un accompagnement de qualité. Par ailleurs, les personnes en arrivent à une confusion totale entre le Forem et l'ONEm et les deux sont perçus comme un même organe avec une même finalité : la sanction.

Au sein des CPAS

Inutile de faire de longues phrases, on aura compris que tout cela entraîne des surcharges de travail et une lourdeur administrative considérable. Le travail avec ce public est-il différent ? Dans la grosse majorité des CPAS, non. Ce public devient un public comme les autres et les situations sont traitées équitablement. Cependant, il est vrai, certains CPAS ont dans de rares cas un travail spécifique avec ce public.

Sur ce point, le Comité directeur de la Fédération a souhaité sensibiliser les CPAS pour que l'on n'en arrive pas à traiter le public sanctionné de manière avantageuse par rapport au public classique des CPAS. En effet, pour le Comité directeur il y a lieu d'avoir une équité dans le public et ne pas, sous prétexte d'une sanction ONEm, en arriver à "privilégier" ces personnes en faisant avec elles des projets spécifiques ou en leur accordant une priorité sur les contrats "article 60 § 7".

Certains CPAS (très rares) ont refusé l'octroi du revenu d'intégration en motivant ce refus par le manque de disponibilité au travail, justifié selon eux par la sanction ONEm. Le droit ne suit pas du tout ce raisonnement. On ne peut refuser un revenu d'intégration en fonction d'une conduite antérieure à la demande du revenu d'intégration.

Autre difficulté des CPAS: il est quasi impossible de faire un travail avec un public sanctionné qui arrive dans les CPAS pour quelques mois.

7. LE PAC EST-IL EFFICACE ?

Reprenant l'étude de Forem ^①, que peut-on en dire? On ne peut nier qu'il y a une "activation" des personnes, c'est-à-dire que ces personnes doivent bouger et elles le font 70 % de fois plus que quelqu'un qui n'est pas dans le PAC. C'est un point. Mais quel est l'effet réel de cette activation?

Sur l'emploi, par rapport à quelqu'un qui n'est pas dans le PAC, c'est 8,2 % de plus. On ne peut pas parler d'une réussite au vu des gros moyens mis en œuvre et de l'effet de "bâton" que crée la peur de la sanction. Mais surtout cela resitue le dossier dans un contexte. En Région wallonne, pour une offre d'emploi il est établi qu'il y a trente-deux demandeurs d'emploi. On ne peut évidemment pas imposer par le PAC un contexte socioéconomique favorable et le plein emploi.

Sur la formation, l'effet est de

3,3 %. Ici aussi, on peut parler d'un échec. D'autant que l'on sait que la formation qualifiante est un atout pour un emploi durable.

In fine, l'ensemble des CPAS se demande alors "tout ça pour ça?" Car il faut bien se rendre compte que, outre la catastrophe humaine, le surtravail engendré dans les CPAS et la charge administrative, cela coûte très cher aux institutions locales.

8. LE COÛT POUR LES CPAS

En 2007, les CPAS, après déduction de l'ensemble des subsides, avaient déboursé près de 13 millions d'euros de leur poche (ou de celle de la commune). Il était intéressant de voir l'évolution en seulement un an.

Cette évolution est catastrophique: + 40 %. Le coût net, de la poche des CPAS dépasse pour 2008 les 18 millions. C'est, qui plus est, un chiffre à minima. En effet, nous ne comprenons pas dans ce coût

l'ensemble des frais de fonctionnement.

9. CONCLUSION

► Les CPAS disent "stop", il est temps de cesser ces gesticulations et d'avoir un PAC qui accompagne réellement les bénéficiaires.

► Le pouvoir fédéral doit assumer ses décisions politiques. Et si une personne doit être sanctionnée, elle doit l'être par une diminution des allocations de chômage jusqu'au montant du revenu d'intégration mais rester à charge de l'ONEm.

► Dans l'attente d'une solution structurelle, les CPAS doivent être intégralement dédommagés des coûts engendrés pour eux par le PAC.

On ne peut pas accepter que cette politique de sanction devienne une forme larvée de régionalisation institutionnelle de la sécurité sociale et une forme de localisation de

son financement (voir l'interview de Claude Emonts ci-contre). Or, c'est bel et bien ce que l'on est obligé de constater. Et ce lourd changement institutionnel et politique n'a pas encore fait l'objet d'un débat démocratique. Nous le dénonçons vivement.

Nous sommes obligés de constater le peu de cas que l'on fait des pouvoirs locaux et, en particulier ici, des CPAS, garants de la dignité de la personne. Le plus révoltant n'est-il finalement pas là? Le peu de cas que l'on fait de la dignité humaine dans notre société? ■

^① L'année passée, nous avions une répartition par bureau de l'ONEm. L'ONEm ayant modifié ses présentations statistiques, il nous est, cette année, impossible de faire cette répartition. Nous ne pouvons que le regretter.

^② L'article 60 § 7 est celui qui définit les modalités de mise à l'emploi par le CPAS. Par extension, on appelle "article 60" un emploi de ce type et on désigne même souvent de la même manière le travailleur occupant ledit poste.

^③ Evaluation de la deuxième phase du PAC. Etude réalisée par le Forem avec la collaboration méthodologique de l'ULG, novembre 2007.



Une localisation rampante de la pauvreté

Nous avons demandé à Claude Emonts, président du CPAS de Liège mais aussi président de la fédération des CPAS wallons, de commenter pour nous l'étude que son service a consacré aux transferts entre l'ONEm et les CPAS.

► **Que reprenez-vous de l'étude actualisée présentée par la fédération que vous présidez?**

CLAUDE EMONTS: 38 % du total des chômeurs sanctionnés aboutissent chez nous. C'est un afflux important pour les CPAS. Néanmoins, la première question c'est: où sont les autres? Ensuite, nous constatons un allongement de la durée des sanctions. Avant c'était une moyenne de trois mois, on évolue de plus en plus vers des sanctions d'un an. On ne parle pas ici des exclusions définitives. De toute façon, ces sanctions temporaires sont des cas difficiles: comment aider à une réinsertion des personnes en transit? En outre, notre mission est de s'occuper des gens au RIS, et nous trouvons scandaleux et tricheur de nous transférer non seulement la charge de travail qui correspond à ça, mais aussi la charge financière. Selon les CPAS, nous casquons de 35 à 50 % du revenu de la personne concernée. Si l'ONEm estime à un moment donné que telle personne doit être sanctionnée, il faut que la charge de cette sanction soit assurée par l'ONEm. Nous dénonçons avec fermeté, la duplicité et la tricherie qui consiste à nous faire payer une partie du revenu d'intégration alors que l'ONEm devrait le faire sur fonds propres. C'est une localisation rampante de la pauvreté.

CLAUDE EMONTS EST LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES CPAS WALLONS. IL DÉNONCE FERMEMENT LA CHARGE FINANCIÈRE TRANSFÉRÉE AUX COMMUNES PAR LES SANCTIONS DE L'ONEM, ET VOIT DANS CETTE MESURE UN IMPACT PSYCHOLOGIQUE PLUTÔT QU'UNE RÉELLE EFFICACITÉ.

/ Propos recueillis par
Gérald Hanotiaux



► **Point de vue chiffres, depuis 2007, les évolutions sont confirmées...**

C.E.: Ça s'aggrave. Je trouve que quand on parle du taux de chômage en Wallonie, on devrait avoir un indicateur supplémentaire, qui est la somme des chômeurs et des revenus d'intégration. Le chiffre total serait un bon indicateur de l'amélioration ou de l'aggravation de la situation. Parce que si on ne regarde que le nombre de chômeurs, par un mécanisme comme ça, on peut améliorer la situation. Si on ajoute les revenus d'intégration, ce subterfuge-là n'existe plus. Autre

chose qui est très grave, à mon avis, sur le plan de la société, c'est que la moitié des sanctionnés sont des familles monoparentales.

► **D'un point de vue plus philosophique, ou politique, c'est quoi le but réel de toutes ces mesures?**

C.E.: Diminuer les chiffres du chômage et probablement créer le sentiment dans la population que le politique est très sévère par rapport à ce genre de choses. Il y a un aspect psychologique qui est plus grand que l'efficacité réelle des mesures. Il faut que les gens se sentent mal dans leur position.

► **Le CPAS, étant limité dans ses fonds, ne pourrait-il pas être tenté de dire: "si vous n'avez pas cherché d'emploi pour l'ONEm, pour nous ce sont les mêmes critères"?**

C.E.: La tentation doit exister chez certains, parce que tous les présidents de CPAS ne sont pas progressistes, hein!

► **Vous êtes mandataire politique, d'un parti au gouvernement depuis plus de 20 ans, que faites-vous remonter en tant que président de CPAS?**

C.E.: Je suppose que vous avez déjà vu le travail de la fédération! Donc moi, je suis président de la fédération quand même... Ce qu'on fait comme travail, c'est justement ça, être le haut-parleur des difficultés des gens. Mais doit aussi être posée un jour ou l'autre l'alternative: ou on rembourse à 100 %, au moins à 90 % du fédéral, ou le CPAS ne doit plus dépendre de la commune. C'est une position personnelle, pas une position de la fédération, mais c'est un débat qui va devoir être posé. A quand un Plan Marshall pour les CPAS? ■

L'épée de Damoclès pendue au plafond de l'ONEm

Cela fait cinq ans que le plan de contrôle des chômeurs est lancé, dont le cycle des convocations est rythmé par périodes de 12 ou 16 mois pour les personnes ayant obtenu une évaluation positive. Si cette dernière leur a évité les sanctions de l'ONEm, ces personnes -dont la survie dépend des allocations de chômage- doivent à nouveau passer par une nouvelle procédure de contrôle, dans un contexte où il n'y a pas davantage de travail disponible. Bien au contraire : plus un jour ne s'écoule dans ce pays sans l'annonce de nombreux licenciements dans les entreprises. Nous avons voulu exposer le parcours et les impressions d'une chômeuse sur ce contrôle. Elle en est déjà à sa deuxième procédure.

NOUS AVONS RÉCOLTÉ LE TÉMOIGNAGE D'UNE CHÔMEUSE SUR LES CONTRÔLES DE L'ONEM. ELLE EN EST DÉJÀ À SA DEUXIÈME PROCÉDURE. OÙ L'ON VOIT QUE LA PRESSION NE SE RELÂCHE JAMAIS, MÊME SI L'EMPLOI EST TOUJOURS AUX ABONNÉS ABSENTS.

Propos recueillis par
Gérald Hanotiaux

deuxième convocation. J'ai vécu un moment de stress intense, ensuite j'ai téléphoné à tous les gens chez lesquels je m'étais présentée pour mes recherches d'emploi. A ce moment-là, on se rend vite compte que les gens sont ennuyés de devoir envoyer un justificatif. Il faut alors les rappeler plusieurs fois, ce

contrôleur, car c'est une personne connue pour ses abus verbaux, notamment envers les femmes. Je fus contrôlée par une jeune fille dont j'aurais quasiment pu être la mère. Elle avait donc un peu de mal, était très sèche et s'est calée dans une posture d'autorité. De son point de vue, j'imagine que c'est également difficile d'être plus jeune que les personnes contrôlées. J'ai montré mes preuves de recherches d'emploi et elle a examiné mon classeur avec attention, ce que le précédent n'avait même pas fait. Elle a pu voir que je cherche du travail et n'en trouve pas, mon évaluation fut donc positive.

besoin d'être convoqué comme à l'école pour savoir si on a bien fait ses devoirs. En l'occurrence, ces devoirs, je les avais faits, mais je ne comprends pas bien l'intérêt du processus, vu le peu d'opportunités de travail. L'an dernier j'ai trouvé quelques boulots, notamment d'animatrice dans des camps d'enfants. J'étais payée quatre euros de l'heure, vous imaginez? Après je noircissais ma case sur ma carte de l'ONEm et je recevais la même chose qu'au chômage. Sauf que je m'occupais d'enfants et menais un travail assez fatigant, sous contrat précaire en plus.

“ CELA NE M'A STRICTEMENT RIEN APPRIS, TOUT SIMPLEMENT. ”

► **Vous venez de vivre un nouvel entretien de contrôle de votre comportement de recherche d'emploi. Etant donné le caractère particulièrement éprouvant de votre premier contrôle, pouvez-vous décrire vos sentiments lors de la réception de la lettre de convocation de l'ONEm?**

Mes sentiments étaient mêlés. Vu qu'humainement ce fut atroce la première fois, forcément la peur était au rendez-vous lors de la

qui est vraiment très désagréable, pour la chômeuse comme d'ailleurs pour les employeurs. Par ailleurs, à la crainte de repasser sur le gril s'ajoute une espèce de culpabilité de ne pas avoir trouvé d'emploi, on prend conscience de l'écoulement d'un an et demi sans que la situation personnelle n'ait changé.

► **Concrètement, à l'ONEm que s'est-il passé?**

J'ai commencé par demander à ne plus être reçue par le même

► **Malgré le contact humain très négatif, il y a 2 ans, la première évaluation fut déjà positive. Puisque c'est le travail que l'ONEm annonce réaliser, que diriez-vous du fait qu'on ait évalué votre comportement de recherche comme adéquat et qu'ensuite on vous convoque une nouvelle fois pour vérifier la même chose?**

Cela ne m'a strictement rien appris, tout simplement. Je savais que mon comportement était adéquat. Lorsqu'on cherche du travail et qu'on n'en trouve pas, on n'a pas

Dans ma vie, j'ai eu une période assez difficile, avec une série d'incidents en chaîne. Ce fut une période un peu atomique où je n'ai pu que survivre, et j'ai fait du mieux que j'ai pu. C'est à ce moment que mon lien avec mon réseau professionnel s'est rompu. A présent je me rends compte qu'on ne pardonne pas un passage comme ça, je le paie encore très cher aujourd'hui. Mais je ne dois pas être la seule à qui cela arrive, un problème de santé, des décès en série dans votre entourage, la vie peut parfois frapper dur, et puis comment enchaîner?



C'est difficile de remonter sur les wagons, on ne vous attend pas. J'ai dépassé les quarante ans. Les gens sont très suspicieux envers une femme de quarante ans qui vient chercher du travail et n'en a pas eu de fixe depuis quelques années, dont le parcours professionnel a été erratique, avec des petits boulots par-ci, des remplacements par-là. Il doit y en avoir d'autres dans des situations difficiles, comme moi. Je ne tiens pas à me plaindre. J'ai eu des problèmes et je suis reconnaissante d'être dans un pays où un système social m'a protégée d'être complètement à la rue. Mais en attendant il faudrait que tout le monde comprenne qu'entre deux contrôles le demandeur d'emploi ne roule pas sur l'or!

► Précisément, comment assurez-vous financièrement votre quotidien?

Je vis avec 1.000 euros par mois. Il se trouve que j'ai acheté mon logement à la mort de mes parents, une chance qui m'a permis de passer entre les mailles du filet. De ce logement je sous-loue une partie, ce qui aide à mon remboursement, mais ma part reste de 500 euros. Pour vivre, il me reste donc 500 euros par mois, avec un enfant dont il faut assurer la scolarité, les frais d'habillement, de nourriture, etc. C'est ma réalité économique, ce sont des chiffres. On trouve des combines, courses au marché, vêtements d'occasions. J'ai beaucoup de gratitude envers le système social, mais →

→ si on le supprime ce sera une catastrophe. Je serais exclue de tout le système social. Plus de revenus, plus de mutuelle. D'autres ont la chance de rentrer dans les critères d'admission au CPAS, mais c'est changer une béquille pour une autre, et qui plus est peut-être encore plus addictive quand on y reçoit un abonnement pour les transports, le remboursement de frais médicaux, médicaments, etc.

Je tiens à dire que j'en ai cherché du travail, intensivement. Je me suis d'ailleurs trouvée dans des plans des plus ahurissants, totalement abusifs, du genre: "faites deux mois à l'essai sans solde et on verra après". C'était un tiers-temps où il y avait plus de 100 candidats, pour lequel ils n'ont finalement gardé que les gens qui avaient deux diplômes universitaires et trois ans d'expérience dans le domaine. Forcément, avec des critères pareils mes chances sont maigres. Et dans ces moments-là, dans les corridors où

l'on attend au milieu des autres, on se rend compte du nombre de candidats pour chaque proposition de travail. Même si quelques fois j'ai été retenue dans les dix derniers, je ne franchis pas la sélection finale. De plus, chaque année des étudiants tout frais sortent des écoles avec les mêmes qualifications que moi.

Pour faire avaler leurs plans, les partis disent aux travailleurs que les chômeurs profitent, mais tout de même, ce n'est pas très drôle de vivre avec 1.000 euros par mois. Vraiment pas drôle. Pas question d'aller manger au restaurant. Si on accompagne des amis, on mange avant et on ne prend qu'un verre! Il faut sans cesse gérer le malaise social avec les autres. On se rend bien compte, qu'on est en dessous de la moyenne. De plus, dans ton entourage, lorsque tu dis encore et encore que tu n'as pas de travail, les gens ont le sentiment que quelque chose ne va pas

avec toi. Moi je suis active, j'ai fait quelques formations, pour rester à jour en informatique par exemple, je fais du bénévolat. Ah ça, des bénévoles on en cherche partout: les festivals, les manifestations sociales et culturelles, etc. Alors on participe pour rester actif, puis dans l'espoir que si un poste se libère, vous serez sur le coup. Mais les postes, ceux qui les ont les gardent, si toutefois on n'en supprime pas en sus. Il y a même parfois un petit mépris des bénévoles: si tu l'as fait gratuitement, pourquoi te payerait-on après?

► Après ce deuxième entretien de contrôle, vous pensez au suivant, programmé pour dans seize mois?

Oui, déjà! C'est l'horreur parce qu'en se séparant de moi, la contrôleuse m'a dit: "A dans un an et demi"! J'ai bien entendu répondu que j'espérais que non, mais cette phrase est là, comme un couperet, telle une épée de Damoclès sans cesse au-dessus de la

tête. On ne se fait aucune illusion, ni elle ni moi, sur la situation de l'emploi. Avec le temps qui passe, j'ai de moins en moins de chances de trouver un travail et la situation du monde du travail actuel ne va pas s'améliorer.

Pour finir, je dirais que les contrôles cassent l'estime de soi de toute une partie de la population déjà fragilisée. Il faut penser à la fracture sociale que créent les exclusions. Le système social profite à tous et permet à tous les citoyens de vivre dans un environnement sécurisé. Irons-nous vers un ordre à l'américaine où les clochards sont innombrables et où il faut se barricader dans des logements parce que le vol est devenu moyen de subsistance? Où seule une partie de la population a accès aux soins de santé? J'espère que non. Ces contrôles ne sont en tout cas pas faits pour que les gens se sentent mieux par rapport à eux-mêmes. On n'est pas prêt de s'épanouir avec cette politique-là... ■

Febisp: supprimer le contrat d'activation de l'ONEm

La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle épingle les conséquences de la chasse aux chômeurs sur les organismes de formation.

La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FeBISP) appelle à une réforme de la politique d'activation des chômeurs. Cette fédération regroupe de nombreux acteurs de terrain: missions locales, centres de formation, ateliers de formation par le travail,... Ses membres aident, chaque jour, les demandeurs d'emploi bruxellois peu qualifiés à trouver du travail via des actions d'orientation professionnelle, des formations et de l'accompagnement. En tant que professionnels de l'insertion socioprofessionnelle, ils sont confrontés quotidiennement aux problèmes engendrés par la politique d'activation des chômeurs.

Dans un document paru en mars de cette année, intitulé "Accompagnement et suivi actif des chômeurs: du parcours d'insertion au parcours d'obstacles", la FeBISP détaille les conséquences de cette politique sur le travail des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et expose quatre axes principaux de revendications:

1/Séparer clairement les fonctions de contrôle et d'accompagnement des demandeurs d'emploi en supprimant, entre autres, le contrat d'activation de l'ONEm. Le rôle de l'ONEm est de vérifier que le demandeur d'emploi cherche du travail mais pas de déterminer quelles démarches il doit effectuer pour y arriver.

2/Clarifier la complémentarité entre les missions locales et les antennes d'Actiris. Les agents des antennes d'Actiris doivent retrouver un rôle d'accompagnement et

assurer eux-mêmes des actions d'aide à la recherche d'emploi.

3/Accroître les capacités d'action des OISP pour garantir un accompagnement de qualité. Exiger des demandeurs d'emploi de suivre des formations ou autres actions ne fait qu'accroître les listes d'attente si le volume de ces actions reste inchangé.

4/Accroître la création d'emplois durables et de qualité. L'activation des chômeurs n'a de sens que s'il existe du travail en suffisance. Or, actuellement à Bruxelles, c'est loin d'être le cas.

(Extrait du communiqué de presse de la FeBISP. Le titre est de la rédaction.)

Le détail des propositions se trouve dans la note, disponible sur le site internet de la fédération: http://www.febisp.be/view/fr/ISP/ChantiersISP/Activation_chomeurs/activ_bis.html

La formation souffre du contrôle des chômeurs

Après 5 années d'application du plan de contrôle des chômeurs, au-delà des sanctions directes pour les individus au chômage, une série de conséquences secondaires s'abattent par effet domino sur divers secteurs de la société belge, au sein du monde du travail comme de l'aide sociale. Nous avons voulu réaliser un coup de projecteur sur un autre maillon de la chaîne, le secteur de la formation en Belgique.

Comme cela était prévisible dès le départ, si le fait de forcer les gens à s'agiter dans tous les sens a une conséquence appréciable sur la mise en concurrence des travailleurs entre eux et des travailleurs avec les prétendants au travail, il a aussi un effet sur la qualité du travail des professionnels de la formation.

Dans la précipitation, les chômeurs se retrouvent parfois inscrits à des

LES PROFESSIONNELS DE LA FORMATION SONT AUSSI CONCERNÉS PAR LE PLAN DE CONTRÔLE DES CHÔMEURS: LE PUBLIC DÉMOTIVÉ, LES CHOIX DE FORMATION ERRONÉS, UNE CHARGE ADMINISTRATIVE NOUVELLE ONT TRANSFORMÉ LE TRAVAIL D'UN SECTEUR À QUI L'ON N'A RIEN DEMANDÉ.

Propos recueillis par
Gérald Hanotiaux

formations non adaptées à leur profil, ou ne les intéressant pas réellement. Par ailleurs, les demandes envers les travailleurs sociaux des organismes de formation représentent des changements en termes de volume de travail mais également en termes de contenu, souvent orienté vers les exigences irrationnelles de l'ONEm.

FORMER OU AIDER

Comme l'expose la FeBISP (Fédération Bruxelloise des organismes

d'Insertion Socio-Professionnelle), dans une note récente (cf. page 42), "les professionnels de l'insertion socioprofessionnelle ont le sentiment que leur mission de base évolue. Il ne s'agit plus d'accompagner une personne dans un parcours d'insertion mais de l'aider à préserver son droit aux allocations de chômage. Les conseillers des missions locales constatent un glissement de leur fonction: ils ont le sentiment de devenir des écrivains publics de

l'emploi, cantonnés à la rédaction "à la chaîne" de CV, de lettres de candidature suite aux contenus des contrats ONEm ou des CPP et au relais des agents des antennes d'Actiris." ❶

Afin d'illustrer le problème, nous avons pu discuter avec les travailleurs d'un maillon plus qu'important de la formation en Région bruxelloise, l'alphabétisation, dont le public est forcément parmi les plus fragilisés socialement. →



→ Le Collectif Alpha est composé de trois centres de formation, avec pour chaque lieu un service d'accueil qui reçoit les gens en première ligne et effectue le travail administratif pour Actiris, Bruxelles-Formation, etc., ainsi que le suivi de l'insertion socioprofessionnelle (ISP). Chaque centre de formation travaille avec 200-250 personnes par jour, dont une partie ont des contrats de formation. Par rapport à d'autres lieux, le Collectif n'est pas un centre spécifiquement ISP. Voici une petite sélection de témoignages de ces travailleurs sociaux.

MODIFICATION DE LA QUANTITÉ DE TRAVAIL

Une part importante des tâches assurées par les travailleurs sociaux du Collectif Alpha consiste en l'accueil des personnes, mais aujourd'hui la nature du travail principal a changé. Une travailleuse expose : "J'ai un horaire de 32 heures par semaine et plus de 50 % de ce temps est à présent consacré à de l'administratif. Il y a énormément de documents à compléter pour les syndicats, pour Actiris ou pour l'ONEm, mais en plus de tous ces documents, il y a à présent une série invraisemblable de courriers à faire pour les gens. Ils subissent d'énormes pressions et, forcément vu notre public, ils ne comprennent pas toujours ce qu'on leur envoie. Alors qu'ils sont en processus d'alphabétisation, ils doivent se constituer des dossiers avec des preuves de recherche d'emploi, des lettres de sollicitation. C'est nous qui devons constituer ces dossiers avec eux".

Un autre travailleur poursuit : "Oui, les gens subissent de plus en plus de pressions de l'ONEm, ou même d'ailleurs des CPAS. Parfois les gens viennent nous voir car ils ne reçoivent plus leurs allocations de chômage, nous devons alors enquêter auprès des syndicats, de l'ONEm, et cela prend énormément de temps. Nous n'arrivons parfois pas à joindre ces organismes pendant plusieurs jours, et les réponses prennent parfois plusieurs semaines à arriver. Pendant ce

temps la personne est sans revenu, comment voulez-vous qu'elle se consacre à sa formation ? Ensuite les personnes passent au contrôle et alors qu'elles pensaient disposer d'un accompagnement lors de celui-ci, il n'y en a aucun. Du fait qu'ils sont analphabètes, l'ONEm leur fait signer des documents sans qu'ils ne sachent ce qui y est inscrit. C'est bien entendu scandaleux. Ensuite, le travail de suivi du 'contrat' signé avec l'ONEm nous incombe également. J'ai ici sous les yeux un exemple de contrat d'un monsieur qui a été convoqué au contrôle. Je lui avais fait une attestation selon laquelle il suivait les cours ici, et voilà avec quoi il est revenu : un contrat avec toutes ces choses à faire, pour lesquelles je vais devoir travailler avec lui".

“ JE DOIS, JE DOIS, JE DOIS... MAIS JE DOIS QUOI ? ”

MODIFICATION DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL

Lorsque les gens doivent s'agiter sous peine de perdre les moyens de subvenir aux besoins primaires tels que le logement et la nourriture, forcément ils s'agitent. En conséquence, les travailleurs ont constaté des modifications dans les motivations des personnes se présentant au Collectif Alpha. "Dans l'évolution du type de population, il y a de plus en plus de gens qui viennent en formation parce qu'ils sont obligés. Ils se sentent obligés. Il ne s'agit plus d'une démarche volontaire et on voit de plus en plus de jeunes qui ne viennent que pour ça. Et le phénomène est sans doute encore nettement plus marqué dans d'autres domaines de formation, où les gens s'inscrivent puis ne viennent pas, ou alors juste le premier jour. Nous avons constaté dans nos statistiques que nous

avons plus de chômeurs complets indemnisés qu'avant, ainsi que davantage de personnes engagées par contrainte dans un processus de contrat avec Bruxelles-Formation, pour que leur démarche soit reconnue par les organismes de chômage. Les gens sont en recherche de justificatifs de leurs activités, et de dispenses. Certains viennent aussi parce que suivre une formation est inscrit dans leur contrat de sanction rédigé par le contrôleur".

Une travailleuse sociale de Molenbeek poursuit : "Un exemple qui fut extrêmement clair pour nous eut lieu dans un groupe de Belges francophones en formation. Avant, elles venaient deux ou trois fois par semaine mais il y a eu une

telle pression sur ces personnes qu'elles se sont mises à courir, absolument n'importe où, dans tous les sens. Cela me donnait vraiment l'impression de poules auxquelles on aurait coupé la tête et qui couraient dans le désordre, sans but. Je dois je dois je dois... Mais je dois quoi ? Et finalement elles ne venaient plus au cours, c'est à ce moment-là que j'ai vraiment été interpellée par ce qui se passait".

Dans une autre commune bruxelloise : "J'ai un exemple concret d'une dame qui n'avait pas de contrat de formation. Le syndicat lui a demandé le contrat de formation, j'écris donc un courrier en disant qu'on n'a pas contractualisé sa formation mais qu'elle suit bien les cours. Eh bien maintenant elle est obligée de faire des travaux en ALE (Agence Locale pour l'Emploi) en plus de ses cours. Je ne sais pas comment cette dame s'en sort

au quotidien, mais en tout cas au cours elle n'avance pas car elle est toujours occupée à courir dans tous les sens ! C'est comme si les gens ne savaient pas de quoi ils ont besoin. Ce sont des gens, avec toutes leurs difficultés, capables d'élever une famille, de suivre leurs cours, etc. Je suis souvent pleine d'admiration face à leur volonté d'apprendre à lire et écrire malgré leur situation. Ce système est totalement infantilisant et destructurant".

ENRÔLÉS DANS LE PROCESSUS DE CONTRÔLE

Alors que ces travailleurs sociaux ne sont nullement mandatés pour ce rôle, ils doivent se renseigner sur les procédures administratives mises en place par l'ONEm. Au sujet du plan de contrôle : "On l'apprend au fur et à mesure selon les situations. On cherche, on tombe sur un texte et on le lit pour voir ce qu'il en est. J'essaie d'avoir un maximum d'information mais connaître toutes les règles de l'organisme de paiement, d'Actiris et de l'ONEm, je ne peux pas, ce n'est pas possible. Suivant la situation j'essaie de suivre la règle, mais on se rend compte que c'est adaptable suivant les cas, parfois même suivant les communes. Même dans deux bureaux du même syndicat on va nous donner des positions différentes. On ne s'y retrouve pas et on n'a pas le temps de tout comprendre".

Un travailleur illustre bien le rôle prépondérant de la peur dans le fonctionnement de ce système de contrôle, ainsi que les volontés de transformation progressive de tous les secteurs de la société en serviteurs du système de l'État social actif. "De manière générale, dès qu'il y a un lien à faire avec l'ONEm, c'est le stress ! Ils ne comprennent pas le papier, mais il ne faut pas croire que les gens sont ignorants de tout, ils savent bien ce que l'ONEm veut faire d'eux. Ils comprennent assez justement que ça ne sert pas à grand-

chose, si ce n'est à satisfaire les statistiques de l'administration et sûrement pas leur situation et leur projet personnel qui est, rappelons-le, d'apprendre dans un premier temps le français pour trouver un emploi ou une formation. Il n'y a souvent carrément aucune logique de continuité, parfois même le facilitateur demande à la personne ce qu'elle fait là. C'est du pur bureaucratisme administratif, personne ne sait pourquoi il faut le faire, mais ils le font. Et en ce qui concerne notre travail, même si on ne veut pas le contrôle social, si on ne veut pas de ce système, nous sommes soumis à des éléments extérieurs, des décisions qui nous dépassent et nous intègrent malgré notre volonté dans le processus. Quand ça touche à l'argent et aux moyens de subsistance, on ne peut pas se permettre de ne pas prendre une décision, qu'on essaie d'être la plus juste. Il nous arrive de conseiller aux gens d'accomplir des actes totalement absurdes,

car on sait que les conséquences peuvent être lourdes".

DU RESPECT S'IL-VOUS-PLAÎT

Par ces quelques paroles de travailleurs de terrain, nous constatons qu'avec sa politique le gouvernement déstructure en chaîne tous les secteurs de la société. Sans aucune consultation des acteurs de première ligne sur les conséquences prévisibles pour leur travail et les personnes qui en bénéficient. Le mépris est total. Le sentiment est très net pour ces acteurs de formation de ne pas être reconnu comme professionnel dans ce secteur. Cela donne l'impression aux travailleurs que les autorités n'accordent aucune confiance en la qualité du travail, qui est pourtant bien réelle.

Laissons les mots de conclusion aux coordinatrices du Collectif Alpha: "Notre revendication principale, elle est propre à notre public: que le temps d'apprentissage soit

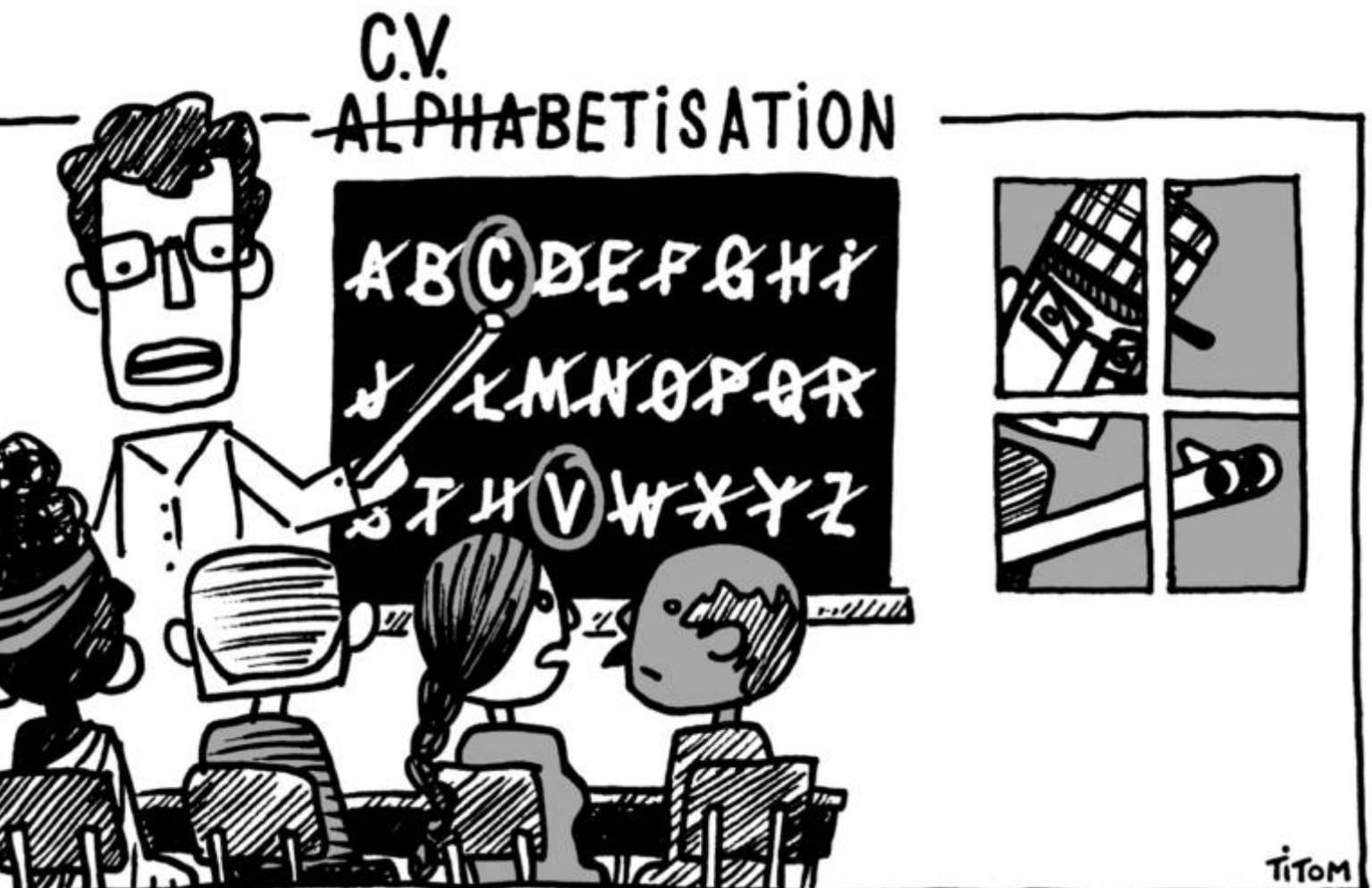
respecté! C'est extrêmement important. On n'évolue pas en Alpha comme on évolue en formation post-universitaire de trois mois. Si on a la chance que les gens puissent rentrer dans ce parcours, on doit leur laisser le temps d'évoluer à leur rythme et dans de bonnes conditions. On ne peut demander à des gens qui sont en formation intensive de s'agiter par ailleurs. Avec ce système, c'est toute la société belge qui est tirée vers le bas. Rien que le fait d'avoir une relation contractuelle avec des gens qui ont difficilement accès à l'écriture et à la lecture, c'est vraiment inacceptable.

Par ailleurs, nous avons relevé un constat: finalement les gens qui sont dans cette situation et sont en formation sont encore relativement bien protégés par rapport à d'autres personnes qui ne sont pas en formation, parce qu'elles bénéficient du support des équipes d'accueil. Mais il est très clair que c'est

ce public-là, déjà plus fragile, qui se trouve en situation de précarité accrue. Nous avons l'impression de devoir rappeler au gouvernement que nous sommes loin d'être en situation de plein emploi, où tout le monde aurait sa place dans un système qui valorise le travail. Dans une situation comme la nôtre, on ne peut imaginer un tel rouleau compresseur, une telle machinerie de l'exclusion à l'attention des plus faibles de notre société. C'est vraiment inenvisageable, et pourtant ça a lieu, presque sans que personne ne réagisse". ■

① 'Accompagnement et suivi actif des chômeurs: du parcours d'insertion au parcours d'obstacles'. Note de position de la FeBISP sur la politique d'activation des chômeurs, mars 2009, p.11.

② Les éléments et propos reproduits ici ont été recueillis auprès d'Ann Ressler et d'Anne Loontjens, coordinatrices du Collectif Alpha et des travailleurs sociaux responsables de l'accueil et de la guidance: Sandra Sdao à Forest, Dominic Lauthe et Sandrine Francotte à Molenbeek et Claude Fievez à Saint-Gilles.



One Job Show : un mauvais sketch où on rit... jaune !

23 mars, 13h00, entrée du Centre culturel d'Auderghem. Il pleut comme un lundi. Des lycéens s'attroupent sous l'auvent, en attendant leurs profs, peu à peu rejoints par des groupes d'adultes dans le sillage de leur "coach". Ceux-là sont manifestement des chômeurs, l'autre public captif venu écouter la bonne parole. C'est que le "One Job Show" fait aujourd'hui arrêt dans la commune.

Cela fait des mois que ce barnum, censé "briefier et booster" les (futurs) demandeurs d'emploi dans la quête du Saint Graal, tourne en Communauté française ❶.

A la lecture de la promo diffusée sur le net, un détail de l'histoire (si l'on ose dire) a retenu notre attention: le metteur en scène s'appelle... Gilles Daoust. Un nom qui rappelle quelque chose. Et, de fait, à la production, on retrouve son père, Jean-Claude, fondateur d'une des plus grosses boîtes d'intérim en Belgique et jusqu'il y a peu président de la FEB.

Un partenariat et une filiation annoncés sans complexes comme un must dans le "plan com" de cette initiative... relayée par Actiris. Un organisme qui reste jusqu'à preuve du contraire un service public, censé garder une neutralité de bon aloi entre représentants des travailleurs et banc patronal. Dans le genre confusion des rôles (c'est le mot) et des genres, on a rarement fait mieux.

MARCHÉ DU TRAVAIL, TON UNIVERS IMPITOYABLE...

Pour le reste, pas grand-chose à

QUAND ACTIRIS "COACHE" SES CHÔMEURS, SPONSORISÉ PAR LA S.A. DAOUST PÈRE ET FILS, CELA DONNE LE "ONE JOB SHOW" QUI SE VEUT UN SPECTACLE HUMORISTIQUE SUR LA QUÊTE D'UN EMPLOI. MAIS ON Y RESSASSE LES CLICHÉS LES PLUS ÉCULÉS.

Denis Desbonnet
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

dire de ce grand guignol: *much ado about nothing...*

Un chauffeur de salle à la gueule de l'emploi, style genre idéal, entre Jean-Louis Lahaye et Thomas Vanhamme, et à l'abattage d'un démonstrateur de foire commerciale ("Vous êtes formidables, vous êtes motivés, une salle super-chaude", "chercher un job doit être un plaisir!", "durant votre stage d'attente, surtout, n'attendez pas, bougez-vous!").

Avec un réel bagout, il décline les mille et une choses à savoir et - ne pas - faire pour réussir dans la grande compétition pour l'emploi: arriver bien à l'avance à l'entretien d'embauche, proscrire les chemises claires (rapport aux auréoles sous les bras dans ce contexte stressant - waf, waf, qu'est-ce qu'on s'esclaffe), éteindre son GSM, choisir un autre alias que "grosse cochonne" (sic) pour son mail de candidature, ou encore ne pas se saper comme un pingouin pour essayer d'être classique...

Véritable homme-orchestre, il annonce, commente et fait les

transitions entre trois "pseudo-impros": dans les faits, des sketches "édifiants" sur un scénario archi-rodé.

HUMOUR (FAUX) CUL...

Jeu insipide des deux autres acteurs, décor archi-minimaliste (le bureau de la recruteuse de choc - executive woman et beurette, comme il se doit), mise en scène inexistante, "pitch" d'une prévisibilité affligeante... tout est digne d'une sitcom à petit budget. Évidemment, les jeunes bien propres sur eux adorent.

On aura ainsi droit successivement au jeune prol'en baskets et casquette de rappeur (et de travers), qui s'assied sur l'accoudoir du fauteuil, chique, sort un torchon de sa poche en guise de c.v., et annonce d'emblée qu'il cherche un job facile. Puis au candidat idéal... sur papier, mais qui se révèle à l'autopsie un psycho-rigide, maniaque et prétentieux... Et enfin (tatataaaaa..., on ne s'y attendait pas à celui-là), au jeune cadre dynamique et cool, quoiqu'un peu stressé par la situation, dont on devine d'emblée qu'il va décrocher la timbale.

Le tout, entrelardé d'interludes animés par notre Richard Ruben du pauvre, qui fait mouche auprès d'un public facile et conquis d'avance de jeunes très Bruxelles Sud-Est. Vannes sur les blondes et allusions salaces - toujours assorties d'excuses, sur le mode "Oups, I did it again!" et compensées par des propos fastidieux suant le politiquement correct.

Cerise blette sur ce gâteau rance, un tunnel de dix minutes où l'on se farcit sur écran géant François l'Embrouille, jouant en caméra cachée au recruteur bête, grossier et harceleur (une scène particulièrement vulgaire avec une jeune candidate qu'il importune, limite pe-loteur). Décidément, chez Daoust and son, l'humour est autant de qualité que l'emploi... ONEm ou on n'aime pas, mais rien de tel pour emballer le produit pas très frais.

... MAIS VRAIS PRÉJUGÉS

Quant au "fond"... on le touche vraiment, avec des sentences du style: "la vie c'est comme le rhum coca: trois tiers. 1/3 boulot, 1/3 votre femme (même si elle est chiante) et vos enfants (même s'ils vous pompent), 1/3 sommeil"



**JEAN-OLIVIER COLLINET,
LE DÉMONSTRATEUR
DU "ONE JOB SHOW",
EN PLEINE ACTION.**

(resic). Voilà une intéressante adaptation du métro/boulot/dodo dénoncé par les soixante-huitards ou des "trois fois huit heures" pour lesquelles le mouvement ouvrier a versé son sang... A part qu'ici, apparemment, les loisirs, ce troisième tiers si chèrement arraché, se résument à la famille, aussi pénible et contrainte soit-elle dans le monde selon Daoust.

Bref, on baigne allègrement dans le cliché (les filles sont toutes affublées d'un sac Delvaux, à l'écouter), voire le stigmate... Heureusement que d'entrée de jeu, notre "entertainer" nous a avertis que les stéréotypes, "c'est pas beau, mais c'est inévitable" et qu'il faut donc s'y conformer si on veut avoir sa chance.

Avec toutefois, en guise de "remords", une nouvelle couche de bons sentiments sur "le respect de la différence", débités sur le mode: "faites comme si, pliez-vous aux codes et aux faux-semblants... mais affirmez-vous, soyez quand même vous-mêmes!" Le tout lourdement appuyé de fines allusions à sa propre claudication, érigée en argument d'auto-rité, laissant clairement entendre:

"regardez-moi, j'assume pas, là, j'assume pas?" Le sommet du double discours et de l'injonction paradoxale, asséné à des jeunes en mal de repères...

Il est vrai aussi qu'un des chevaux de bataille d'Actiris n'est autre que cette "diversité" tant vantée... dont un auteur américain iconoclaste rappelle qu'il est parfaitement compatible avec le néolibéralisme, et lui donne même un p'tit air sympa et progressiste. ❷

TRISTE TOPIC...

Plus fondamentalement, tout au long de ce show piteux et obscène, on peut lire en sous-texte: "Chômeurs, jeunes sortant des études... l'emploi de l'avenir, c'est l'intérim! Soyez entreprenants/eriaux et, surtout... flexibles, et le destin vous sourira".

La méthode Coué (et Cauet pour l'animateur), tentant de convaincre le jeune frais émoulu de son cursus que "certes il y a la crise" (on a eu droit à une petit couplet sur le thème), mais qu'"on continue à embaucher", surtout dans les fameuses "fonctions critiques" et, cela va de soi, "surtout dans les

PME". Et que donc... "tout dépend de toi!" Ben tiens.

Le simulacre de débat avec la salle clôturant cette grand-messe consensuelle a été à l'image du spectacle: nul et factice. Seule une "coacheuse" (naguère figure connue de la gauche bruxelloise) a osé une parole discordante, relevant la vacuité d'un spectacle qui n'offre pas l'ombre d'une réponse aux vraies questions - et aux vrais problèmes - de ses ouailles. Mais, face à un public majoritaire de teenagers enchantés de cette sortie "divertissante" sur le mode "Job Academy", c'était peine perdue.

Rideau, et retour à un quotidien de grisaille pour les exclus, à l'image du temps de (chômeur mais pas) chien qui nous attend dehors.

A qui c'est qu'on dit merci? Au généreux sponsor et producteur, ou au pourvoyeur de public? ■

❶ Lors de la représentation précédente, nous avons eu le témoignage outré de personnes qu'Actiris avait quasi forcées à y assister. Par peur d'un "four", on avait rempli la salle de classes entières d'étudiants. Résultat, les sans-emploi se sont déplacées pour rien et n'ont même pas eu droit à une attestation de présence.

❷ "La diversité contre l'égalité", Walter Benn Michaels, Editions Raisons d'Agir.

Sommet du G20: strass, paillettes et réformettes

Ce ne sont point les superlatifs qui ont manqué pour qualifier l'accord intervenu lors du G20 de Londres, le 2 avril dernier. Tandis que la chancelière allemande Angela Merkel saluait la conclusion d'un "compromis historique pour une crise exceptionnelle", le Premier ministre britannique Gordon Brown n'hésitait pas, quant à lui, à annoncer l'avènement d'un "nouvel ordre mondial" à l'issue de la conférence internationale.

Écran de fumée rhétorique ou signes d'un véritable tournant idéologique? A notre avis, la réalité penche sérieusement du côté de la première hypothèse. Certes, le communiqué du G20 est moins marqué par la litanie néolibérale que les déclarations qui concluent habituellement les sommets internationaux – G8 en tête. En effet, celui-ci laisse présager un monde plus équitable: "la croissance, pour être durable, doit être partagée"; "Nous sommes déterminés à établir les bases d'une économie mondiale juste et durable"; ou encore, "Nous nous engageons à soutenir tous ceux qui sont touchés en créant des emplois et en adoptant des mesures pour soutenir les revenus".

Ceci étant, une analyse plus approfondie des mesures proposées par

LE SOMMET DU G20, CONVOQUÉ LE 2 AVRIL DERNIER, DEVAIT S'ATTAQUER AUX CAUSES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ACTUELLE. MAIS RIEN DE FORT N'EN EST SORTI, SURTOUT PAS CONCERNANT LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES.

/ Gaspard Denis
Chargé de recherche au CNCD-11.11.11

le G20 pour refonder le système financier international entache sérieusement l'habillage progressiste dans lequel ce dernier s'est drapé.

LA RÉALITÉ DERRIÈRE LE COUP MÉDIATIQUE DU G20

Le G20 propose cinq remèdes pour sortir de la crise actuelle. Le premier concerne la relance de l'économie mondiale. A ce sujet, le chiffre impressionnant de 5.000 milliards de dollars pour enrayer la récession globale a été annoncé par les leaders du G20. Cependant, ce montant ne constitue pas des ressources additionnelles, mais plutôt la simple comptabilisation des différents programmes nationaux de relance prévus par les pays du G20. Donc, rien de nouveau.

Le renforcement de la supervision financière est le deuxième axe du plan d'action du G20. Ici, l'accent mis sur l'extension du contrôle prudentiel à l'ensemble des

institutions financières (y compris les fonds spéculatifs), instruments et marchés présentant une "importance systémique" constitue une avancée. De même, l'accord visant à limiter les effets de levier et à contraindre les banques à se doter de "coussins" de capitaux en période de croissance – dans lesquels elles puiseront pendant la phase descendante du cycle – est positif. Reste cependant à voir si ces mots d'ordre généraux seront suivis d'effets.

Mais, le point le plus problématique concerne les engagements relatifs à la lutte contre les territoires non coopératifs sur le plan bancaire et fiscal. En effet, dans ce domaine, l'approche privilégiée par le G20 – fondée sur les critères de l'OCDE (voir l'article de François Gobbe qui suit celui-ci) – est incomplète à plus d'un titre. Tout d'abord, elle contraint uniquement les paradis fiscaux à l'échange d'information

"à la demande", et non de façon automatique (comme le prévoit, par exemple, la directive européenne sur l'épargne). Une telle approche implique que la demande d'informations fiscales ne puisse être rencontrée que si la fraude fiscale est prouvée. Autrement dit, il revient à l'autorité publique qui établit une demande de renseignements de la motiver et de donner suffisamment d'éléments fondés et détaillés, "sous peine de voir la demande refusée"❶. Inutile de préciser qu'une telle règle désavantage particulièrement les pays en développement. Compte tenu de leurs capacités administratives limitées, ces derniers ont en effet peu de chance de pouvoir apporter suffisamment de preuves pour justifier le grand nombre de requêtes administratives nécessaires au recouvrement de leurs pertes fiscales❷. Le deuxième biais principal de la stratégie du G20 en matière ➔



(52)

PARADIS FISCAUX : LE TROMPE-L'ŒIL DU G20

La procédure de l'OCDE contre les paradis fiscaux est lourde et fastidieuse. Le G20 n'y a rien changé.

(54)

LA BELGIQUE OFFRE 2% DE SON PIB AU FMI DISCRÉDITÉ

La Belgique veut participer au renflouement du FMI, une institution dont le travail anti-social est bien connu.

(56)

DU FATAL ENCHAÎNEMENT DES CRISES ET DES MOYENS D'EN SORTIR

François Houtart propose 4 grands axes de changement face aux multiples crises globales.

(60)

VERS UN NOUVEAU DEAL SOCIAL EN EUROPE

La CES avance 5 revendications pour sortir l'Europe de la crise.

→ de lutte contre les paradis fiscaux réside dans le fait qu'elle se focalise exclusivement sur le secret bancaire – présenté comme le moyen privilégié de l'évasion fiscale. Or, actuellement, comme le note J-C. Paye, "la moitié du marché offshore se concentre dans les trusts, des créations juridiques anglo-saxonnes qui ne nécessitent pas de secret bancaire pour pouvoir se mettre à l'abri du fisc" ①.

UN FMI RESSUSCITÉ

Le troisième remède proposé par le G20 pour sortir de la crise est l'augmentation des moyens mis à disposition des institutions financières internationales. A ce sujet, la déclaration finale évoque un montant total de 1.100 milliards de dollars. Le Fonds monétaire international (FMI) est sans conteste le principal bénéficiaire de cette mesure : il enregistre en effet un triplement de ses moyens, passant de 250 à 750 milliards de dollars. Confronté il y a encore quelques mois à de graves difficultés financières, le FMI est donc littéralement ressuscité par le G20 (voir l'article d'Eric Toussaint, pages 54 à 55).

Le renflouement du FMI est cependant fortement contestable pour deux raisons. Tout d'abord, il n'est aucunement conditionné au lancement d'une réforme ambitieuse de sa structure de gouvernance. Or, l'accroissement du pouvoir décisionnel des pays en développement au sein du FMI ne répond pas seulement à un impératif d'ordre démocratique. Il constitue également un gage d'une plus grande efficacité de ce dernier en matière

de supervision financière. En effet, il paraît évident aujourd'hui que si l'évaluation par le FMI des risques accumulés aux États-Unis a été si lamentable, c'est précisément parce que la distribution des pouvoirs en son sein le pousse à ne pas prêter attention aux vulnérabilités économiques de ses membres les plus influents – précisément ceux dont les politiques nationales ont les plus fortes implications systémiques.

La deuxième raison qui explique le caractère plus que discutable du renflouement du FMI provient de l'absence de toute contrepartie concernant l'élimination des conditionnalités macroéconomiques attachées aux prêts de cette institution. Certes, le FMI prétend aujourd'hui avoir réformé ses politiques dans ce domaine. Pourtant, une analyse du réseau Third World Network ② (TWN) démontre à quel point les crédits récemment octroyés par le FMI aux pays frappés par la crise financière continuent à être assortis des mêmes prescriptions en matière de réduction des dépenses publiques et de lutte contre l'inflation (via notamment la hausse des taux d'intérêt). De telles mesures pro-cycliques ont pourtant largement fait preuve par le passé de leur propension à aggraver les effets des crises – notamment en Asie du Sud-Est fin des années 90.

HARO SUR LE PROTECTIONNISME

Le quatrième volet du plan d'action du G20 concerne le rejet du protectionnisme commercial. Si cette mesure est pertinente pour les

pays riches, elle n'est cependant pas adéquate pour les pays en développement. De fait, la protection des marchés agricoles demeure une condition *sine qua non* pour que des dizaines de millions de paysans dans le Sud puissent continuer à vivre de leur travail de manière décente.

Enfin, le dernier axe du communiqué de Londres est consacré à la promotion d'une reprise juste et durable. A ce propos, les pays du G20 réitérent notamment leur engagement à réduire l'extrême pauvreté de 50% d'ici à 2015. A défaut d'un accroissement substantiel de l'aide publique au développement, il est pourtant déjà acquis que cet objectif, pris dès 2000, ne sera pas atteint. Or, sur les 1.100 milliards de dollars annoncés par le G20 pour renforcer l'action du FMI et des banques de développement, seulement 50 milliards de dollars seraient destinés aux pays les plus pauvres. Outre le caractère insuffisant de ce montant, il faut également souligner qu'il prendra pour l'essentiel la forme de prêts assortis à de nouvelles conditionnalités, et non des dons. De plus, cette somme devrait être décaissée sur une période allant de deux à trois ans, alors que, rien que pour l'année 2009, le FMI évalue à 216 milliards de dollars la facture de la crise financière pour les pays les plus pauvres ③.

Le plan d'action du G20 pour sortir de la crise est donc largement décevant. Ceux qui croient percevoir dans la déclaration finale du sommet de Londres les signes d'un tournant paradigmatique risquent

de voir leurs espoirs contrariés dans quelques mois. Le G20 ne propose en effet que des mesures de régulations fort limitées des marchés financiers. En outre, il ne propose aucune mesure concrète pour partager plus équitablement les revenus. Il s'agit pourtant de l'arme la plus efficace pour lutter contre la spéculation financière.

LES NATIONS UNIES : LOIN DE LA "JET 20" LONDONNIENNE

Fort heureusement, le G20 n'est pas le seul cadre officiel au sein duquel on réfléchit sur l'avenir du système financier international. En effet, bien que moins médiatisées, les Nations unies – à travers la CNUCED ④ ainsi que la Commission d'experts placée sous la présidence de Joseph Stiglitz ⑤ – apportent depuis plusieurs mois des contributions déterminantes au débat sur la réforme du système financier international. Les alternatives au néolibéralisme sont donc déjà couchées sur le papier. Encore faut-il que les gouvernements s'en saisissent. ■

① DREZET, V., 6 avril 2009, "Vers la fin des paradis fiscaux", www.snuif.fr

② En effet, selon les estimations de Raymond Baker, du Centre for International Policy, les montants qui échappent aux pouvoirs publics des pays en développement du fait de l'évasion fiscale varieraient entre 500 et 800 milliards de dollars chaque année.

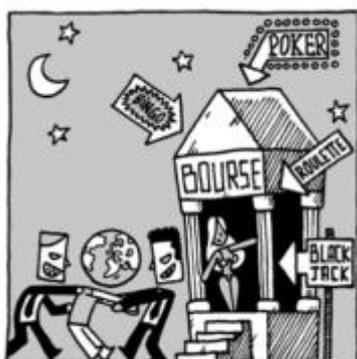
③ Le trust est un véhicule de droit anglo-saxon qui permet à son bénéficiaire – en principe imposable – de ne pas révéler son identité lors de l'ouverture du compte, in J-C. Paye, "Les trusts anglo-saxons, rois de l'évasion fiscale", L'Humanité, 7 avril 2009.

④ TWN, 7 April 2009, "Reality behind the hype of the G20 Summit", <http://www.twinside.org>

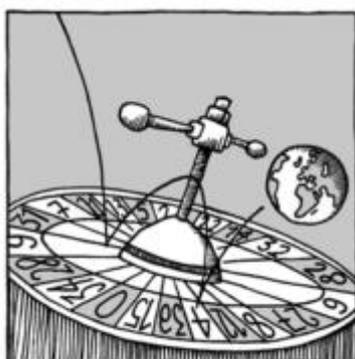
⑤ EURODAD, 2 April 2009, "Eurodad G20 communiqué analysis", www.eurodad.org

⑥ UNCTAD, 19 mars 2009, "The Global Economic Crisis: Systemic Failures and Multilateral Remedies", <http://www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intItemID=2068&lang=2&m=17042>

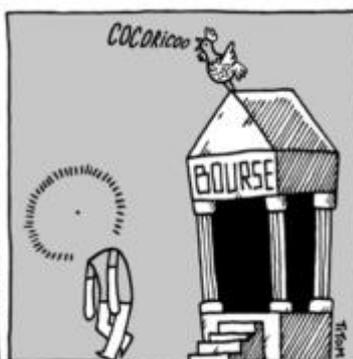
⑦ Ladite commission a publié le 19 mars 2009, en anglais, l'inventaire des 79 recommandations qu'elle fait à Miguel d'Escoto, président de l'Assemblée Générale des Nations unies : <http://www.un.org/ga/president/63/letters/recommendationExperts200309.pdf>



BIENVENUE EN BOURSE!



LES JEUX SONT FAITS, RIEN NE VA PLUS!



BONJOUR CHEZ VOUS!

Spéculation financière : identifier ses causes pour mieux la combattre

POUR LE CNCD, IL FAUT SE PENCHER SUR LES CAUSES PROFONDES DE LA SPÉCULATION FINANCIÈRE POUR MIEUX S'Y ATTAQUER. OÙ L'ON VOIT QU'IL Y A BIEN PLUS EN JEU QU'UNE SIMPLE QUESTION DE DÉRÉGULATION.

Gaspard Denis
CNCD - 11.11.11

En février dernier, le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) a publié une étude intitulée *“La finance décomplexée: 10 propositions pour s'en débarrasser”* ❶. Celle-ci part du raisonnement suivant: l'élaboration d'alternatives crédibles pour enrayer la spéculation financière et les crises à répétition qu'elle engendre exige préalablement d'identifier les causes profondes.

A ce propos, la raison principale généralement invoquée pour expliquer la crise actuelle – dite des *“subprimes”* ❷ – est le manque de régulation. Un consensus semble en effet s'être dégagé au sein des sphères politique, académique et médiatique, selon lequel: les excès constatés de la finance contemporaine proviendraient avant tout de l'absence de règles suffisamment contraignantes pour l'encadrer.

EXPLICATION INCOMPLÈTE

Une telle interprétation de la crise permet, certes, de comprendre

comment les politiques de dérégulation ont progressivement transformé la finance globale en un vaste casino. Ceci étant, elle demeure incomplète. En effet, l'existence d'une sphère financière dérégulée ne peut susciter à elle seule la formation de bulles spéculatives. Car celles-ci doivent être alimentées par l'apport massif de capitaux! Autrement dit, l'interprétation dominante de la crise n'offre pas de réponse à la question suivante: d'où provient la masse colossale d'argent mobilisée par les investisseurs pour jouer à ce grand casino qu'est la finance globalisée?

L'étude du CNCD-11.11.11 tente d'apporter une réponse à cette question ❸ en identifiant les deux robinets qui – selon elle – alimentent aujourd'hui l'économie casino, à savoir: le partage inéquitable entre rémunération du capital et salaires ainsi que les déséquilibres de l'épargne mondiale.

DÉSÉQUILIBRES DES RICHESSES

Concernant le premier facteur cité, le rapport note que le rétablissement spectaculaire du taux de profit des entreprises à partir du milieu des années 1980 s'est fait aux dépens, non seulement, des revenus du travail ❹, mais également de l'investissement productif. Où sont alors passés les profits non investis des entreprises? Ils ont été tout simplement aspirés par la sphère financière, prenant la forme de dividendes distribués aux

actionnaires, de rachat par les entreprises de leurs propres actions, ou encore, de placements financiers opérés par ces dernières.

L'excès d'épargne mondiale constitue, quant à lui, la deuxième source d'alimentation de la spéculation financière. En effet, la majeure partie des revenus élevés d'exportation enregistrés par les pays émergents depuis les années 2000 n'a pas contribué à financer leur développement, mais plutôt à nourrir l'endettement et la spéculation aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne.

QUELLES SOLUTIONS ?

Quelles mesures dès lors préconiser pour remettre la finance à sa place? Selon le rapport du CNCD-11.11.11, celles-ci devraient logiquement s'attaquer aux trois causes principales des crises financières exposées ci-dessus.

Tout d'abord, afin de lutter contre la déformation du partage des richesses, le rapport suggère de relever la rémunération du travail par rapport au revenu du capital (notamment en liant systématiquement l'évolution des salaires réels aux gains de productivité et en plafonnant la rémunération actionnariale).

Pour lutter contre les déséquilibres financiers internationaux, le CNCD recommande que les États-Unis réduisent leur déficit extérieur et que la Chine renoue avec un développement plus autocentré, en

distribuant davantage de salaires et de prestations sociales. Selon le rapport, l'application de ces deux premières propositions contribuerait fortement à tarir les sources qui alimentent la spéculation financière.

Enfin, pour mettre un terme au processus de dérégulation, l'étude passe en revue une série de mesures pour ré-encadrer les marchés financiers ainsi que leurs acteurs, telles que: l'instauration d'une séparation stricte des métiers bancaires, l'imposition de limites d'endettement aux fonds spéculatifs, ou encore l'application de taxes sur les transactions financières.

En d'autres mots, le rapport agence ses alternatives pour remettre la finance au service du bien commun autour de trois *“R”*: redistribuer les richesses, rééquilibrer l'épargne mondiale, et réguler les marchés financiers. ■

❶ L'étude est disponible sur: <http://www.cncd.be/>

❷ Les prêts dits *“subprimes”* sont des crédits immobiliers consentis à des clientèles risquées.

❸ Sur base notamment des articles fort éclairants de l'économiste français Michel HUSSON: <http://hussonet.free.fr/>

❹ La Commission européenne, dans son rapport annuel de 2007 sur l'emploi en Europe, remarque: *“Après avoir culminé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, la part des revenus du travail a commencé à baisser dans la plupart des États membres de l'Union européenne et se situe actuellement à des niveaux historiquement bas”*.

Paradis fiscaux : le trompe-l'œil du G20

“Le capitalisme doit être réformé.” “L’ère du secret bancaire (et donc des paradis fiscaux) est terminée” ont répété G.Brown et N.Sarkozy en chœur avant et après le G20 de Londres. Au-delà de toutes ces belles paroles, qu’en est-il? Qu’a-t-on vraiment décidé au G20 de Londres? En matière de fiscalité, on a décidé de redonner mandat à l’OCDE sur la question des paradis fiscaux, grâce à des listes “noires” ou “grises” laissant planer d’éventuelles sanctions.

OCDE, CE QUI EXISTE DÉJÀ

Pourquoi “redonner” mandat? Parce qu’il existe depuis longtemps déjà une section fiscalité à l’OCDE qui, depuis 1998, développe un concept de “concurrence dommageable”. L’OCDE a voulu s’attaquer aux avantages donnés à certaines sociétés et particuliers (les plus fortunés, les plus puissantes multinationales) qui utilisent différentes caractéristiques propres aux paradis fiscaux: pratique du secret sous toutes ses formes, bétonnée souvent juridiquement; faible ou basse fiscalité décidée par les autorités politiques; avantages accordés aux non-résidents; faible régulation en matière de produits financiers...

Tout ceci a contribué à faire des paradis fiscaux des lieux de transfert d’argent “noir” (armes, drogue, avoirs des dictateurs et de la corruption...) et d’argent “gris” (produits de la fraude, de l’économie non déclarée ou souterraine, prix de transfert des multinationales, gestion optimisée des fortunes via le “private banking”...), toutes choses inacceptables dans une

QU’EST-CE QUE LES PAYS RICHES COMPTENT FAIRE RÉELLEMENT POUR LUTTER CONTRE LES PARADIS FISCAUX? PAS GRAND-CHOSE, CAR LES PROCÉDURES MISES EN PLACE PAR L’OCDE SONT LONGUES ET LIMITÉES.

/ François Gobbe
Kairos Europe et Tax Justice Network

économie loyale de libre marché et de parfaite concurrence.

Dès le départ en 1998, la création d’une liste de paradis fiscaux, déclarés tels par l’OCDE, a suscité l’opposition, notamment des territoires et îles situés dans les Caraïbes. N’étant pas membres de l’OCDE, ils se sont plaints de discrimination et ont revendiqué leur autonomie en matière fiscale. L’administration Bush les a soutenus dans leur rébellion. Quant à la Suisse et au Luxembourg, pourtant membres de l’OCDE, ils ont boudé ces travaux, imités plus tard par la Belgique. La liste, appelée depuis lors liste des “territoires non-coopératifs” s’est donc progressivement dégonflée pour ne plus garder à la fin 2007 qu’Andorre, Monaco et le Liechtenstein.

OCDE ET “TERRITOIRES COOPÉRATIFS”

Face à ces désaveux, le travail de l’OCDE s’est réorienté vers un objectif consensuel, plus modeste et à plus long terme: le développement d’une coopération en matière d’échange d’informations fiscales entre États incluant les paradis fiscaux, basée sur un système d’accords internationaux bilatéraux à ratifier par la voie parlementaire.

Deux sortes d’instruments d’échanges ont été mis au point par l’OCDE. Le premier est interne aux traités de non-double imposition signés depuis de nombreuses années de manière bilatérale entre les différents pays de l’OCDE. Ces traités (au nombre de 2.000 environ) visent à harmoniser les relations fiscales entre deux pays pour notamment empêcher de taxer deux fois des revenus (dividendes, intérêts...)

La Suisse, le Luxembourg, l’Autriche, Singapour et... la Belgique ont accepté de renégocier récemment leurs accords. Ces déclarations leur ont permis d’échapper à la liste noire des territoires non-coopératifs, pour se retrouver dans la liste “grise”, celle des pays qui acceptent l’échange d’informations mais ne l’ont pas encore réalisé. Enfin, Jersey, Guernesey, l’île de Man ont pour leur part signé,

“ 4 DEMANDES EN UN AN ENTRE LES USA ET JERSEY...”

Bien entendu, si un de ces pays est à très basse fiscalité (ce qui est caractéristique des paradis fiscaux), ce type d’accord peut aboutir à ne plus taxer du tout les revenus visés!

dans la précipitation, une douzaine d’accords TIEA. Ils se retrouvent dès lors sur la liste dorée des “territoire coopératifs”!

DE NOMBREUSES LIMITES

Hélas, cet échange se fait à la demande et non de manière automatique. Les procédures sont lourdes. La demande doit être justifiée, sous-entendu inscrite dans le cadre d’une procédure judiciaire ou de fraude fiscale. La preuve est à charge du demandeur, alors qu’il est à la recherche d’informations



plus précises. La demande se heurtera à la pratique du secret propre aux paradis fiscaux.

De plus, les demandes risquent de ne pas avoir de suite puisqu'un délai de 90 jours maximum est imparti, ce qui donne à la partie interrogée toute latitude pour se déclarer dans l'impossibilité de rassembler les données demandées. Tout ceci explique le faible nombre de demandes introduites dans ce cadre. Par exemple, il n'y a eu que 4 demandes en un an entre les États-Unis et l'île de Jersey.

Une autre limite du processus est le temps nécessaire pour atteindre un réseau efficace d'accords. Rien qu'entre la trentaine de pays de l'OCDE et les 72 paradis fiscaux, une bonne dizaine d'années n'est pas de trop pour obtenir les milliers d'accords bilatéraux à faire signer par les parlements respectifs.

A ce jour, 49 accords TIEA ont été signés et 18 sont entrés en vigueur. Dans ces accords, on doit compter ceux signés pour atteindre la norme demandée par l'OCDE d'un minimum de 12 accords. Les îles

anglo-normandes ont ainsi signé des accords avec le Groenland et les îles Féroé dont on peut douter que les habitants représentent une réelle menace d'évasion fiscale...❶

FAUX-SEMBLANTS

Pour fonctionner, ces accords supposent au reste des préalables. Ainsi, un pays comme la Suisse doit changer son droit interne, puisque celui-ci lui interdit jusqu'ici l'échange d'informations pour des raisons purement fiscales. Des référendums ou votations doivent donc être tenus dans ce pays sur ces questions

avant de pouvoir modifier la loi et de conclure des accords. Mais ceci n'est pas obligatoire pour l'accord TIEA. On comprend pourquoi la Suisse a pu de manière paradoxale accepter les normes de l'OCDE et pourtant déclarer que son secret bancaire n'en était pas affecté.❷

L'échange d'informations fiscales proposé par l'OCDE est donc difficile, discontinu, trop complexe à manier par les administrations fiscales, même dans les meilleures circonstances. Quand une banque interrogée se situe dans un paradis fiscal, l'échange d'informations est pratiquement impossible.❸

L'unanimité du G-20 sur la question permet donc d'apporter une couche de respectabilité à tous ceux qui organisent et pratiquent l'évasion et la fraude fiscale. En somme, il s'agit d'un trompe-l'œil... ■

Que faut-il faire alors ?

Revenir plus largement :

- ▶ un accord multilatéral international unique, incluant les pays du Sud et non limité aux pays riches de l'OCDE, permettant un processus rapide et global
- ▶ un échange automatique d'informations fiscales (et non à la demande), sur le modèle de la directive européenne sur l'épargne (mettant fin à l'exception belge du secret bancaire fiscal)
- ▶ un accès à l'information sur les systèmes du secret développés par les centres offshore : sociétés-écrans, trusts, fondations, comptes numérotés...
- ▶ l'incorporation aux bilans opérationnels des sociétés transnationales des données comp-

tables répertoriées pays par pays (country by country report), permettant ainsi d'identifier les mouvements internes (prix de transfert)

- ▶ un contrôle et/ou des sanctions vis-à-vis de la conformité à ces normes.

Le réseau FAN (Financieel Aktie Netwerk) et le RJF (Réseau pour la justice fiscale)❹ plaident ainsi en Belgique depuis de nombreuses années pour l'échange d'informations automatique et donc pour la fin du secret bancaire fiscal (exception jusqu'ici partagée avec le Luxembourg et l'Autriche), dans le cadre de la Directive européenne sur l'épargne.

La justice fiscale est à ce prix !

❶ Pour plus de détails sur le formulaire OCDE, voir le blog de R. Murphy "TIEAs can't deliver now" (12 mars 2009) et "Tax Havens: bilateral deal will not do" (14 mars 2009) (www.taxresearch.org.uk)

❷ "The devil's (not only) in the detail" - TJN Briefing Paper - avril 2009 (www.taxjustice.net)

❸ Sheppard Lee - Tax notes - Don't ask, Don't Tell (23 mars 2009), 1411-1418

❹ Contact: poussantd@gmail.com

La Belgique offre 2 % de son PIB au FMI discrédité

Le ministre belge des Finances, Didier Reynders, a annoncé en marge de la réunion du G20 que "La Belgique contribuera à hauteur de 4 milliards d'euros" au plan concocté par les grandes puissances industrielles pour doter le FMI de nouveaux moyens. Il s'agit de renflouer le FMI avec au moins 250 milliards. L'effort de la Belgique, selon Didier Reynders, représente "2 % de son PIB". Cet argent viendra des réserves de la Banque nationale. Cette décision est inacceptable. Avec la crise internationale déclenchée à l'été 2008, tous les dogmes néolibéraux ont été battus en brèche et la supercherie qu'ils représentaient a été mise au jour. Ne pouvant nier son échec, le Fonds monétaire international (FMI) prétend avoir abandonné les politiques néolibérales connues sous le nom de "consensus de Washington". Bien que discrédité, cette institution profite pourtant de la crise internationale pour revenir sur le devant de la scène. Alors que la situation économique se détériore rapidement, les grands argentiers du monde s'efforcent de garder la main et de donner à un FMI délégitimé le rôle du chevalier blanc qui va aider les pauvres à faire face aux ravages de cette crise. Or c'est tout le contraire qui se passe. Les principes défendus par le FMI depuis les années 1980 et combattus par le CADTM depuis sa création sont toujours de mise. Les gouvernements qui signent un accord avec le FMI pour se voir prêter des fonds, doivent appliquer toujours les mêmes recettes frelatées qui aggravent la dégradation des conditions de vie des populations.

DIDIER REYNDERS A ANNONCÉ QUE "LA BELGIQUE CONTRIBUERA À HAUTEUR DE 4 MILLIARDS D'EUROS" AU RENFLOUEMENT DU FMI, VOULU PAR LES GRANDES PUISSANCES. OR CETTE INSTITUTION, QUI COMBAT L'INDEX ET LES SALAIRES, EST DISCRÉDITÉE.

/ Eric Toussaint
Président du CADTM Belgique

CONTRE L'INDEX ET LES SALAIRES

Sous la pression du FMI dirigé par Dominique Strauss-Kahn, plusieurs pays confrontés aux effets de la crise s'en sont pris aux revenus des salariés et des allocataires

Il est temps de dénoncer le double langage du FMI et de Dominique Strauss-Kahn, qui, d'une part, demandent à la communauté internationale d'augmenter les efforts pour atteindre des objectifs de développement du millénaire

dilapidé les caisses de l'État pour venir en aide aux banquiers voyous et faillis, Didier Reynders veut renforcer les moyens du FMI qui préconise au gouvernement belge de s'attaquer à l'indexation des salaires et des allocations sociales à l'évolution du coût de la vie.

IL EST TEMPS DE DÉNONCER LE DOUBLE LANGAGE DU FMI.

sociaux. La Lettonie a imposé une baisse de 15 % des revenus des fonctionnaires, la Hongrie leur a supprimé le 13e mois (après avoir réduit les retraites dans le cadre d'un accord antérieur) et la Roumanie est sur le point de s'engager aussi dans cette voie. La potion est tellement amère que certains gouvernements hésitent. C'est ainsi que l'Ukraine a récemment jugé "inacceptables" les conditions imposées par le FMI, notamment le relèvement progressif de l'âge de mise à la retraite et la hausse des tarifs du logement.

déjà bien tièdes et, d'autre part, forcent les gouvernements ayant recours à leurs services à baisser les salaires dans la fonction publique. Il s'agit là de l'exact opposé d'une politique destinée à faire véritablement face à la crise en défendant l'intérêt de ceux qui en sont victimes.

Le soutien apporté à cette politique par Didier Reynders, néolibéral impénitent, au nom du gouvernement belge, privera encore plus l'État belge des moyens nécessaires pour combattre la crise. Après avoir

BONS SERVITEURS DE LA DROITE

En réalité, Didier Reynders est heureux de voir le FMI apporter de l'eau au moulin de la droite qui souhaite depuis des années mettre fin à l'index alors que celui-ci constitue un rempart social très important pour protéger une large majorité de la population. Il se frotte aussi les mains de voir le FMI féliciter le gouvernement belge pour la manière dont il a sauvé les banquiers en octobre 2008. A l'heure où Didier Reynders est de plus en plus mis en cause sur la scène nationale, ce coup de pouce du FMI tombe à pic. [...]

Le FMI et Didier Reynders démontrent qu'ils sont des instruments dociles au service de ceux-là mêmes qui ont provoqué la crise financière actuelle. Dans cette période de grande déstabilisation monétaire

IL N'Y A PLUS D'ARGENT MAIS... LA BELGIQUE OFFRE 4 MILLIARDS AU FMI



(comme les variations énormes de parité entre le dollar et l'euro depuis un an), le FMI se révèle incapable de proposer la mise en œuvre d'une taxe de type Tobin-Spahn qui réduirait les variations des cours de change en combattant la spéculation et qui permettrait de réunir enfin les fonds nécessaires pour éradiquer la pauvreté et libérer le développement. Alors que le parlement belge a adopté en juillet 2004 une loi favorable à l'instauration d'une telle taxe, Didier Reynders ne met pas cette question à l'ordre du jour des réunions du FMI ou d'Ecofin car, en réalité, il est opposé à ce type de mesure.

La crise financière et économique mondiale souligne la faillite de la déréglementation des marchés financiers et de l'abandon du contrôle sur les mouvements de capitaux, prônés par le FMI et activement soutenus par Didier Reynders.

UN AUTRE PROGRAMME ÉCONOMIQUE

Tournant le dos à la politique symbolisée par Didier Reynders, l'État doit mettre en œuvre un vaste plan de création d'emplois : rénovation et construction de logements, transports publics, enseignement, santé... Il faut nationaliser Fortis (voire Dexia également) et récupérer le coût du sauvetage effectué en 2008 sur le patrimoine des grands actionnaires et des administrateurs. Nous aurions ainsi un instrument public pour financer des projets socialement utiles, respectueux de la nature, générateurs d'emplois et de revenus, tout en garantissant l'épargne des particuliers. L'État doit aussi entamer des poursuites légales notamment contre les grands actionnaires et les administrateurs responsables du désastre financier, afin d'obtenir à la fois des réparations financières (qui vont au-delà du coût immédiat du sauvetage) et des condamna-

tions à des peines de prison si la culpabilité est démontrée. Il faut une nouvelle discipline financière. Il faut ouvrir les livres de compte des entreprises à des audits externes (notamment aux délégations syndicales) et lever le secret bancaire. Il faut réglementer tous les produits financiers. Il faut interdire aux particuliers et aux entreprises d'avoir quelque actif ou transaction que ce soit avec ou dans un paradis fiscal.

Il est nécessaire de lever un impôt de crise sur les grandes fortunes. Alors que le capital s'est taillé la part du lion dans le revenu national au cours des 25 dernières années, il faut augmenter fortement la part qui revient aux salaires. L'aggravation de la crise remet à l'ordre du jour des propositions écartées durant la longue nuit néolibérale :

► l'arrêt des privatisations et de la déréglementation pour, au contraire, promouvoir les biens et services publics ;

► le transfert d'entreprises privées vers le secteur public, comme la production et la distribution de l'énergie en Belgique, ce qui permettrait de favoriser les énergies renouvelables et de sortir du nucléaire ;

► la réduction radicale du temps de travail avec maintien du salaire et embauche compensatoire. Cela permettrait d'améliorer les conditions de travail, de créer de l'emploi de qualité et d'assurer le financement des retraites en augmentant le nombre de cotisants sans allonger l'âge du départ à la retraite. ■

① Le chapeau et les intertitres sont de la rédaction.

② Voir les recommandations du FMI à la Belgique exprimées par Jeffrey Franks, responsable du Département Europe de l'Ouest au FMI lors de la présentation du rapport annuel consacré à la Belgique le 10 mars 2009. Le rapport complet est en ligne sur le site du FMI : <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0932.htm>.

Du fatal enchaînement des crises et des moyens d'en sortir

1. LES MULTIPLES FACES DE LA CRISE

Quand 850 millions d'êtres humains vivent sous la barre de la pauvreté et que leur nombre augmente, quand toutes les vingt-quatre heures, des dizaines de milliers de gens meurent de faim, quand disparaissent jour après jour des ethnies, des modes de vie, des cultures, mettant en péril le patrimoine de l'humanité, quand le climat se détériore et que l'on se demande s'il vaut encore la peine de vivre à la Nouvelle Orléans, au Sahel, dans les Îles du Pacifique, en Asie centrale ou en bordure des océans, on ne peut se contenter seulement de parler de crise financière.

LE MONDE N'EST PAS SEULEMENT EN PROIE À UNE CRISE FINANCIÈRE MAIS À BIEN D'AUTRES DÉRÈGLEMENTS. POUR EN SORTIR, FRANÇOIS HOUTART PROPOSE QUATRE GRANDS AXES DE CHANGEMENT, À RASSEMBLER DANS UNE DÉCLARATION UNIVERSELLE DU BIEN COMMUN.

François Houtart
Président du Centre Tricontinental

de dérégulations en crises, le déroulement des faits répond toujours à la pression des taux de profit: en hausse, on dérégule, en baisse, on régule, mais toujours en faveur de l'accumulation du capital, elle-même définie comme

en plus virtuelle et les différences de revenus ont explosé. Pour accélérer les taux de profits, une architecture complexe de produits dérivés fut mise en place et la spéculation s'est installée comme un mode opératoire du système économique. Cependant, ce qui est nouveau, c'est la convergence de logique entre les dérèglements que connaît aujourd'hui la situation mondiale.

La crise alimentaire en est un exemple. L'augmentation des prix ne fut pas d'abord le fruit d'une moindre production, mais bien le résultat combiné de la diminution des stocks, de manœuvres spéculatives et de l'extension de la production d'agrocarburants. La vie des personnes humaines a donc été soumise à la prise de bénéfices. Les chiffres de la bourse de Chicago en sont l'illustration.

La crise énergétique, quant à elle, va bien au-delà de l'explosion conjoncturelle des prix du pétrole. Elle marque la fin du cycle de l'énergie fossile à bon marché (pétrole et gaz) dont le maintien à un prix inférieur provoqua une utilisation inconsidérée de l'énergie,

favorable à un mode de croissance accéléré, qui permit une rapide accumulation du capital à court et moyen terme. La surexploitation des ressources naturelles et la libéralisation des échanges, surtout depuis les années 1970, multiplièrent le transport des marchandises et encouragèrent les moyens de déplacement individuels, sans considération des conséquences climatiques et sociales. L'utilisation de dérivés du pétrole comme fertilisants et pesticides se généralisa dans une agriculture productiviste. Le mode de vie des classes sociales supérieures et moyennes se construisit sur le gaspillage énergétique. Dans ce domaine aussi, la valeur d'échange prit le pas sur la valeur d'usage.

Le poids des externalités

Aujourd'hui, cette crise risquant de nuire gravement à l'accumulation du capital, on découvre l'urgence de trouver des solutions. Elles doivent cependant, dans une telle perspective, respecter la logique de base: maintenir le niveau des taux de profit, sans prendre en compte les externalités, c'est à dire ce qui n'entre pas dans le calcul comptable du capital et dont

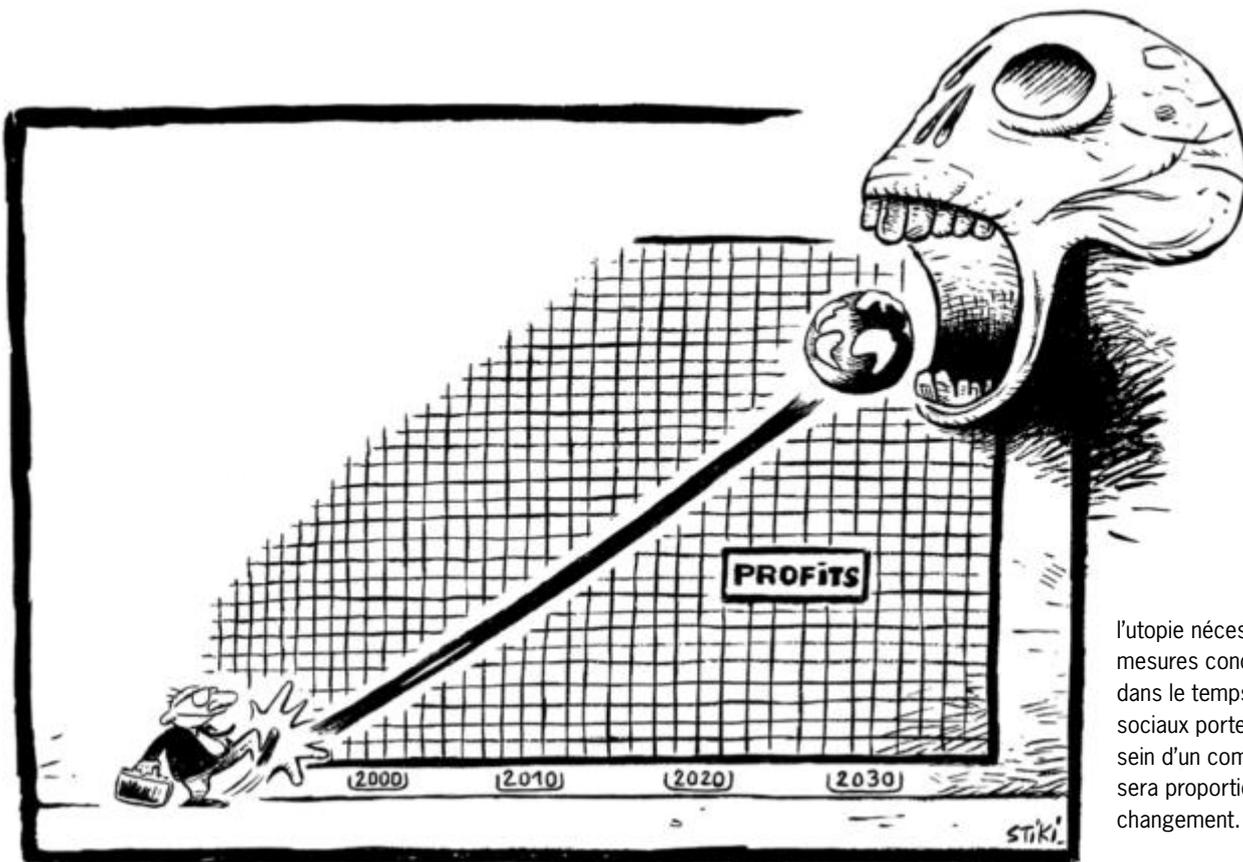
IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT D'UN ACCIDENT DE PARCOURS.

Déjà les conséquences sociales de cette dernière sont ressenties bien au-delà des frontières de sa propre origine: chômage, cherté de la vie, exclusion des plus pauvres, vulnérabilité des classes moyennes et allongement dans le temps de la liste des victimes. Soyons clairs, il ne s'agit pas seulement d'un accident de parcours ou d'abus commis par quelques acteurs économiques qu'il faudra sanctionner, nous sommes confrontés à une logique qui parcourt toute l'histoire économique des deux derniers siècles. De crises en régulations,

le moteur de la croissance. Ce que l'on vit aujourd'hui n'est donc pas nouveau. Ce n'est pas la première crise du système financier et certains disent que ce ne sera pas la dernière.

Accumulation de crises

Cependant, la bulle financière créée au cours des dernières décennies, grâce, entre autres, au développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, a surdimensionné toutes les données du problème. L'économie est devenue de plus



l'utopie nécessaire ; ensuite des mesures concrètes échelonnées dans le temps et enfin des acteurs sociaux porteurs de projets, au sein d'un combat dont la dureté sera proportionnelle au refus du changement.

2. LES MOYENS D'EN SORTIR

Face à la crise financière qui affecte l'ensemble de l'économie mondiale et se combine avec une crise alimentaire, énergétique et climatique, pour déboucher sur un désastre social et humanitaire, diverses réactions se profilent à l'horizon. Certains proposent de punir et de changer les acteurs (les voleurs de poules, comme dit Michel Camdessus, l'ancien directeur du FMI) pour continuer comme avant. D'autres soulignent la nécessité de réguler le système, mais sans changer les paramètres, comme George Soros. Enfin, il y a ceux qui estiment que c'est la logique du système économique contemporain qui est en jeu et qu'il s'agit de trouver des alternatives.

L'urgence de solutions est le défi majeur. Il ne reste plus beaucoup de temps pour agir efficacement sur les changements climatiques. Au cours des deux dernières années, selon la FAO, 100 millions de personnes ont basculé sous la ligne de pauvreté, le besoin impératif de changer de cycle énergétique est à nos portes. Une multitude de solutions alternatives existent, dans tous les domaines, mais elles exigent une cohérence pour garantir leur efficacité ; non pas un nouveau dogme, mais une articulation. →

le coût doit être supporté par les collectivités ou les individus. C'est le cas des agrocarburants et de leurs conséquences écologiques : destruction, par la monoculture, de la biodiversité, des sols et des eaux souterraines, et sociales : expulsion de millions de petits paysans qui vont peupler les bidonvilles et aggraver la pression migratoire.

La crise climatique, dont l'opinion publique mondiale n'a pas encore pris conscience de toute la gravité, est, selon les experts du GIEC (Groupe international des experts du climat) le résultat de l'activité humaine. Nicolas Stern, ancien collaborateur de la Banque mondiale, n'hésite pas à dire que "les changements climatiques sont le plus grand échec de l'histoire de l'économie de marché." En effet, ici comme précédemment, la logique du capital ne connaît pas les "externalités", sauf quand elles commencent à réduire les taux de profit.

L'ère néolibérale qui fit croître ces derniers, coïncide également avec une accélération des émissions de gaz à effet de serre et du réchauf-

fement climatique. L'accroissement de l'utilisation des matières premières et celui des transports, tout comme la dérégulation des mesures de protection de la nature, augmentèrent les dévastations climatiques et diminuèrent les capacités de régénération de la nature. Si rien n'est fait dans un proche avenir, de 20 % à 30% de toutes les espèces vivantes pourraient disparaître d'ici un quart de siècle. Le niveau et l'acidité des mers augmentera dangereusement et l'on pourrait compter entre 150 et 200 millions de réfugiés climatiques dès la moitié du XXI^e siècle.

Crise sociale et de civilisation

C'est dans ce contexte que se situe la crise sociale. Développer spectaculairement 20 % de la population mondiale, capable de consommer des biens et des services à haute valeur ajoutée, est plus intéressant pour l'accumulation privée à court et moyen terme, que répondre aux besoins de base de ceux qui n'ont qu'un pouvoir d'achat réduit ou nul. En effet, incapables de produire de la valeur ajoutée et n'ayant qu'une faible capacité de consommation,

ils ne sont plus qu'une foule inutile, tout au plus susceptible d'être l'objet de politiques assistantielles. Le phénomène s'est accentué avec la prédominance du capital financier. Une fois de plus la logique de l'accumulation a prévalu sur les besoins des êtres humains.

Tout cet ensemble de dysfonctionnements débouche sur une véritable crise de civilisation caractérisée par le risque d'un épuisement de la planète et d'une extinction du vivant, ce qui signifie une véritable crise de sens. Alors, des régulations ? Oui, si elles constituent les étapes d'une transformation radicale et permettent une sortie de crise qui ne soit pas la guerre, non, si elles ne font que prolonger une logique destructrice de la vie. Une humanité qui renonce à la raison et délaisse l'éthique, perd le droit à l'existence.

Certes, le langage apocalyptique n'est pas porteur d'action. Par contre, un constat de la réalité peut conduire à réagir. La recherche et la mise en œuvre d'alternatives sont possibles, mais pas sans conditions. Elles supposent d'abord une vision à long terme,

→ 4 axes de changement

La vision de long terme peut s'articuler autour de quelques axes majeurs. En premier lieu, un usage renouvelable et rationnel des ressources naturelles, ce qui suppose une autre philosophie du rapport à la nature : non plus l'exploitation sans limite d'une matière, en l'occurrence objet de profit, mais le respect de ce qui forme la source de la vie. Les sociétés du socialisme dit réel, n'avaient guère innové dans ce domaine.

Ensuite, privilégier la valeur d'usage sur la valeur d'échange, ce qui signifie une autre définition de l'économie : non plus la production d'une valeur ajoutée, source d'accumulation privée, mais l'activité qui assure les bases de la vie, matérielle, culturelle et spirituelle de tous les êtres humains à travers le monde. Les conséquences logiques en sont considérables. À partir de ce moment, le marché sert de régulateur entre l'offre et la demande au lieu d'accroître le taux de profit d'une minorité. Le gaspillage des matières premières et de l'énergie, la destruction de la biodiversité et de l'atmosphère, sont combattus, par une prise en compte des "externalités" écologiques et sociales. Les priorités dans la production de biens et de services changent de logique.

Un troisième axe est constitué par une généralisation de la démocratie, pas seulement appliquée au secteur politique, par une démocratie participative, mais aussi au sein du système économique, dans toutes les institutions et entre les hommes et les femmes. Une conception participative de l'État en découle nécessairement, de même qu'une revendication des droits humains dans toutes leurs dimensions, individuelles et collectives. La subjectivité retrouve une place.

Enfin, le principe de la multiculturalité vient compléter les trois autres. Il s'agit de permettre à tous les savoirs, même traditionnels, de participer à la construction des alternatives, à toutes les philoso-

phies et les cultures, en brisant le monopole de l'occidentalisation, à toutes les forces morales et spirituelles capables de promouvoir l'éthique nécessaire. Parmi les religions, la sagesse de l'hindouisme dans le rapport à la nature, la compassion du bouddhisme dans les relations humaines, la soif de justice dans le courant prophétique de l'islam, la quête permanente de l'utopie dans le judaïsme, les forces émancipatrices d'une théologie de la libération dans le christianisme, le respect des sources de la vie dans le concept de la terre-mère des peuples autochtones de l'Amérique latine,

le sens de la solidarité exprimé dans les religions de l'Afrique, sont des apports potentiels importants, dans le cadre évidemment d'une tolérance mutuelle garantie par l'impartialité de la société politique.

Et des applications concrètes...

Utopies que tout cela ! Mais le monde a besoin d'utopies, à condition qu'elles se traduisent dans la pratique. Chacun des principes évoqués est susceptible d'applications concrètes, qui ont déjà fait l'objet de propositions de la part de nombreux mouvements sociaux et d'organisations politiques. L'adoption de ces principes permettrait d'engager un processus alternatif réel face aux règles qui président actuellement au déroulement de l'économie capitaliste, à l'organisation politique mondiale et à l'hégémonie culturelle occidentale et qui entraînent les conséquences sociales et naturelles que nous connaissons aujourd'hui. Les principes exprimés débouchent sur de grandes orientations qu'il est possible d'esquisser.

En effet, il est clair que le respect de la nature exige le contrôle collectif des ressources. Il demande aussi de constituer en patrimoine de l'humanité, les plus essentielles à la vie humaine (l'eau, les semences...), avec toutes les conséquences juridiques que cela entraîne. Il signifierait également la prise en compte des "externalités" écologiques dans le calcul économique.

Privilégier la valeur d'usage exige une transformation du système de production, aujourd'hui centré prioritairement sur la valeur d'échange, afin de contribuer à l'accumulation du capital considéré

PRIVILÉGIER LA VALEUR D'USAGE SUR LA VALEUR D'ÉCHANGE.

comme le moteur de l'économie. Cela amène à la remise en place des services publics, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation, c'est-à-dire leur non-marchandisation.

Généraliser la démocratie, notamment dans l'organisation de l'économie, suppose la fin d'un monopole des décisions lié à la propriété du capital, mais aussi la mise en route de nouvelles formes de participation constituant les citoyens en sujets.

Accepter la multiculturalité dans la construction des principes exprimés signifie ne pas réduire la culture à une seule de ses composantes et permettre à la richesse du patrimoine culturel humain de s'exprimer, de mettre fin aux brevets monopolisant les savoirs et d'exprimer une éthique sociale dans les divers langages.

...à foison

Utopie ! Oui, car cela n'existe pas aujourd'hui, mais pourrait exister demain. Utopie nécessaire, car

synonyme d'inspiration et créatrice de cohérence dans les efforts collectifs et personnels. Mais aussi applications très concrètes, sachant que changer un modèle de développement ne se réalise pas en un jour et se construit par un ensemble d'actions, avec un déroulement dans le temps divers. Alors comment proposer des mesures s'inscrivant dans cette logique et qui pourraient faire l'objet de mobilisations populaires et de décisions politiques ? Bien des propositions ont déjà été faites, mais on pourrait en ajouter d'autres.

Sur le plan des ressources naturelles, un pacte international sur l'eau, prévoyant une gestion collective (pas exclusivement étatique) correspondrait à une conscience existante de l'importance du problème. Quelques autres orientations pourraient être proposées : la souveraineté des nations sur leurs ressources énergétiques ; l'interdiction de la spéculation sur les produits alimentaires ; la régulation de la production des agrocarburants en fonction du respect de la biodiversité, de la conservation de la qualité des sols et de l'eau et du principe de l'agriculture paysanne ; l'adoption des mesures nécessaires pour limiter à un degré centigrade l'augmentation de la température de la terre au cours du XXI^e siècle ; le contrôle public des activités pétrolières et minières, au moyen d'un code d'exploitation international vérifié et sanctionné, concernant les effets écologiques et sociaux (entre autres les droits des peuples indigènes).

À propos de la valeur d'usage, des exemples concrets peuvent également être donnés. Il s'agirait de rétablir le statut de bien public, de l'eau, de l'électricité, de la poste, des téléphones, de l'Internet, des transports collectifs, de la santé, de l'éducation, en fonction des spécificités de chaque secteur. Exiger une garantie de cinq ans sur tous les biens manufacturés, ce qui permettrait d'allonger la vie des produits et de diminuer l'utilisation de matières premières et de l'énergie. Mettre



une taxe sur les produits manufacturés voyageant sur plus de 1000 km entre leur lieu de production et le consommateur (à adapter selon les produits) et qui serait attribuée au développement local des pays les plus fragiles; renforcer les normes du travail établies par l'OIT, sur la base d'une diminution du temps de travail et de la qualité de ce dernier; changer les paramètres du PIB, en y introduisant des éléments qualitatifs traduisant l'idée du "bien vivre".

Les applications de la démocratie généralisées sont innombrables et pourraient concerner toutes les institutions qui demandent un statut reconnu publiquement, tant pour leur fonctionnement interne que pour l'égalité dans les rapports de genre: entreprises, syndicats, organisations religieuses, culturelles, sportives. Sur le plan de l'Organisation des Nations unies, on

pourrait proposer la règle des deux tiers pour les décisions de principe et de la majorité absolue pour les mesures d'application.

Quant à la multiculturalité, elle comprendrait, entre autres, l'interdiction de breveter les savoirs traditionnels; la mise à disposition publique des découvertes liées à la vie humaine (médicales et pharmaceutiques); l'établissement des bases matérielles nécessaires à la survie des cultures particulières (territorialité).

Déclaration universelle du Bien commun

Un appel est lancé pour que les propositions concrètes soient rassemblées en un ensemble cohérent d'alternatives, qui constitueront l'objectif collectif de l'humanité et les applications d'une Déclaration universelle du Bien commun de l'Humanité par

l'Assemblée générale des Nations unies. En effet, au même titre que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations unies, une Déclaration universelle du Bien commun de l'Humanité pourrait jouer ce rôle. Certes les Droits de l'Homme ont connu un long parcours entre les Révolutions française et américaine et leur adoption par la communauté internationale. Le processus fut aussi progressif avant de proclamer la troisième génération des droits, incluant une dimension sociale. Très occidental dans ses perspectives, le document fut complété par une Déclaration africaine et par une initiative similaire du Monde arabe. Sans aucun doute, la Déclaration est souvent manipulée en fonction d'intérêts politiques, notamment par les puissances occidentales. Mais elle reste une référence de base, indispensable

à toute légitimité politique et une protection pour les personnes. Aujourd'hui elle doit être complétée, car c'est la survie de l'humanité et de la planète qui est en jeu.

Une chose est certaine: la sortie de crise ne pourra se faire sans abandonner les paramètres de l'économie capitaliste et redéfinir les concepts de croissance, de développement et de prospérité. La traduction de ceux-ci dans les pratiques collectives et individuelles sera le résultat de nombreuses luttes sociales, du travail des intellectuels et des valeurs morales injectées dans la vie sociale. C'est aussi un impératif pour tous ceux qui se réfèrent au christianisme. ■

① Allocution prononcée à la Semaine Sociale du MOC, le 17 avril 2009. Le chapeau et les intertitres sont de la rédaction.

Vers un nouveau deal social en Europe

La prépondérance du modèle économique néolibéral au cours des 30 dernières années est à l'origine de la catastrophe économique à laquelle sont actuellement confrontés l'Europe et le reste du monde. L'expansion considérable du secteur des services financiers a permis des dérives de trop nombreux apprentis sorciers. La prudence à long terme a tout simplement été ignorée, et l'avidité et la spéculation ont régi Wall Street, Londres et les autres principales places financières. Dès avant l'effondrement, ceci s'est traduit par une croissance rapide des inégalités, la multiplication des emplois précaires et une pression soutenue en vue de réduire les prestations sociales, les droits des travailleurs et le rôle de la négociation collective. À cela il convient désormais d'ajouter un chômage croissant, les réductions des dépenses publiques et l'effondrement de la demande dans de nombreux pays.

FACE À LA CRISE, LES SYNDICATS EUROPÉENS RÉCLAMENT UN NOUVEAU DEAL SOCIAL AUTOUR DE 5 AXES. CES REVENDICATIONS ÉTAIENT EN TÊTE DES MANIFESTATIONS DES 14, 15 ET 16 MAI DERNIERS.

Confédération européenne des Syndicats
www.etuc.org/fr

discussions et à la mise en œuvre de politiques dans les domaines du social et de l'emploi, et elle passe à l'offensive en faveur d'un nouveau deal social en Europe. La CES réclame :

► **Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : investir dans un vaste plan européen de relance** afin d'insuffler un nouvel élan en faveur de la croissance et des emplois. La CES demande au Conseil européen et à la Commission de concevoir un plan européen d'in-

► **Des systèmes d'aide sociale plus forts afin d'assurer plus de sécurité et d'éviter l'exclusion sociale.** La CES réclame un agenda social européen puissant et constructif afin de permettre aux gens de conserver un emploi bien rémunéré et d'assurer la protection des travailleurs ainsi qu'une formation appropriée.

► **Des droits plus forts pour les travailleurs et la fin de la prépondérance des principes de marché à court terme.** Pour mettre fin aux inégalités croissantes, il faut disposer de droits plus forts. La CES demande un Protocole de progrès social donnant la priorité aux droits sociaux et à l'action collective et un renforcement de la directive sur le détachement de travailleurs. La CES réclame également une participation effective des travailleurs et la démocratie industrielle. Il est particulièrement urgent de renforcer les droits des travailleurs afin de mettre un terme à l'utilisation croissante de diverses formes de travail atypiques et peu sûres.

► **Un meilleur salaire : le renforcement des négociations collectives.** Il faut rejeter les gels de salaires et les baisses du salaire nominal. À un moment où la demande s'effondre, il est essentiel de

protéger le pouvoir d'achat. La CES demande par conséquent un renforcement des négociations collectives et des institutions de formation des salaires avec la Banque centrale européenne (BCE), qui s'est engagée en faveur d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La BCE doit être impliquée dans la croissance et le plein emploi, et pas simplement la stabilité des prix. La CES demande à la BCE un conseil consultatif de partenaires sociaux européens.

► **La solidarité européenne en guise de protection contre les excès du capitalisme financier :** il est essentiel de mettre en place une réglementation effective des marchés financiers et une distribution équitable des richesses, et d'éviter un retour au capitalisme casino ou au "statu quo" des 20 dernières années sur les marchés financiers. La CES réclame une augmentation importante des dépenses sociales européennes en élargissant les activités des fonds structurels européens, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Il faut également lutter contre la concurrence fiscale venant de marchés déréglementés parce qu'elle menace l'Europe sociale. ■

❶ Document complet à télécharger via le site : <http://www.etuc.org/a/6165>

“ DONNER LA PRIORITÉ AUX DROITS SOCIAUX ET À L'ACTION COLLECTIVE. ”

Afin d'atténuer ces conséquences, la Confédération européenne des syndicats (CES) demande un nouveau deal social, en tant que moteur de justice sociale et en faveur de plus d'emplois de meilleure qualité. ❶

La CES, un acteur clé au plan européen, est prête à prendre part aux

vestissement totalisant 1% annuel du PIB afin d'offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, d'encourager l'innovation, la recherche et le développement, de favoriser l'emploi dans les secteurs clés, d'investir dans les nouvelles technologies vertes et durables, et d'assurer les services publics essentiels.

Appel

Pour un nouveau système économique et social **Mettons la finance à sa place !**

Appel soumis à la signature des associations, syndicats et mouvements sociaux ❶

La crise financière est une crise systémique qui s'inscrit dans le contexte de crises globales multiples (climatique, alimentaire, énergétique, sociale...) et d'un nouvel équilibre des puissances. Cette crise résulte de trente ans de transferts des revenus du travail vers le capital, tendance qu'il faut inverser. Elle est la conséquence d'un système de production capitaliste fondé sur le laisser-faire et qui se nourrit de l'accumulation des profits à court terme par une minorité, des déséquilibres financiers internationaux, de la répartition inégale des richesses, d'un système commercial injuste, de la perpétration et l'accumulation de dettes irresponsables, écologiques et illégitimes, du pillage des ressources naturelles et de la privatisation des services publics.

Cette crise frappe l'humanité dans son ensemble, à commencer par les plus vulnérables (les travailleurs, les chômeurs, les paysans, les migrants, les femmes...) et les pays du Sud, qui sont victimes d'une crise dont ils ne sont en rien responsables. Les moyens utilisés pour sortir de la crise se limitent à socialiser les pertes en vue de sauver, sans réelle contrepartie, le système financier à l'origine du cataclysme actuel. Où sont les moyens pour les populations qui sont victimes de la crise? Le monde n'a pas

seulement besoin de régulations, mais d'un nouveau paradigme qui ramène la sphère financière au service d'un nouveau système démocratique fondé sur la satisfaction de tous les droits humains, le travail décent, la souveraineté alimentaire, le respect de l'environnement, la diversité culturelle, l'économie sociale et solidaire et une nouvelle conception de la richesse. C'est pourquoi nous demandons de :

- ▶ Mettre les Nations unies, réformées et démocratisées, au cœur de la réforme du système financier, car le G20 n'est pas un forum légitime pour apporter les réponses adéquates à cette crise systémique.
- ▶ Établir des mécanismes internationaux, permanents et contraignants, de contrôle des mouvements de capitaux.
- ▶ Mettre en œuvre un système monétaire international fondé sur un nouveau système de réserve et incluant la création de monnaies de réserve régionales, afin d'en finir avec la suprématie du dollar et d'assurer la stabilité financière internationale.
- ▶ Mettre en œuvre un mécanisme global de contrôle public et citoyen des banques et des institutions financières. L'intermédiation financière doit être reconnue comme un service public garanti à tous les citoyens du monde et doit être sortie des accords commerciaux de libre échange.

▶ Interdire les fonds spéculatifs et les marchés de gré à gré, sur lesquels sont échangés les produits dérivés et autres produits toxiques hors de tout contrôle public.

▶ Éradiquer la spéculation sur les matières premières, à commencer par les produits alimentaires et énergétiques, par la mise en œuvre de mécanismes publics de stabilisation des prix.

▶ Démanteler les paradis fiscaux, sanctionner leurs utilisateurs (individus, compagnies, banques et intermédiaires financiers) et créer une organisation fiscale internationale chargée d'enrayer la concurrence et l'évasion fiscales.

▶ Annuler la dette insoutenable et illégitime des pays appauvris et établir un système responsable, démocratique et juste de financement souverain au service du développement durable et équitable.

▶ Établir un nouveau système international de répartition des richesses par la mise en œuvre d'une fiscalité plus progressive au niveau national et par la création de taxes globales (sur les transactions financières, sur les activités polluantes et sur les grosses fortunes) pour financer les biens publics mondiaux.

Nous appelons les associations, les syndicats et les mouvements sociaux à converger pour créer un rapport de force citoyen en faveur de ce nouveau modèle. Nous les appelons à multiplier les mobili-

sations partout dans le monde, notamment face au G20, dès le 28 mars 2009.

Belém, le 1er février 2009

❶ Signature sur : <http://www.choike.org/campaigns/camp.php?5>

Cet appel est issu d'une série de séminaires au Forum social mondial 2009 de Belém, ayant impliqué notamment : Action Aid, Attac, BankTrack, CADTM, CCFD, CEDLA, CNCI, CRID, Eurodad, Forum mondial des alternatives, IBON, International WG on Trade-Finance Linkages, LATINDADD, Networkers South-North, NIGD, SOMO, Tax Justice Network, Transform!, OWINFS, War on Want, World Council of Churches.

Quatre procès, deux cassations...

Clair, fondé, honnête. Le verdict rendu par la Cour d'appel d'Anvers en février 2008 était pourtant sans équivoque : le DHKP-C, dans ses activités menées en Belgique, n'y a jamais été une association de malfaiteurs. Ni une organisation criminelle. Ni un groupe terroriste. A ce triple titre, les sept prévenus – membres présumés de ce mouvement révolutionnaire – avaient donc été purement et simplement innocentés le 7 février 2008 par les juges anversoises.

Quand on se rapporte à l'incroyable chronologie des événements qui se sont succédés ces neuf dernières années, il n'est pas exagéré de qualifier ce jugement de "renversant". Prenons le cas d'un des inculpés, Bahar Kimyongür. À Anvers, les magistrats du siège l'avaient totalement ac-

LA LÉGISLATION ANTITERRORISTE EST SOURCE D'INSÉCURITÉ JURIDIQUE, DE DÉPRÉCIATIONS DU DROIT ET DE CORRUPTION DES LIBERTÉS. LE DOSSIER "ERDAL, KIMYONGÜR & CONSORTS" EN EST UNE DES PREUVES MANIFESTES. LE 25 MAI 2009, LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES VA AINSI REJUGER L'AFFAIRE. POUR LA QUATRIÈME FOIS...

Jean Flinker
Membre du Comité pour la liberté d'expression et d'association (Clea) ❶

En la circonstance, l'incrimination de terrorisme – accolée à cette affaire depuis l'arrestation de Fehriye Erdal en septembre 1999 – aura contribué à dénaturer les notions de procès juste et d'État de droit. C'est d'autant plus grave et inquiétant que le positionnement du procureur fédéral, systématiquement attentatoire au procès équitable, aura été littéralement porté par le souci d'hystériser les faits (en arrangeant la réalité pour mieux déranger la vérité). Or cette stratégie de la tension, devant prouver l'indéniable "dangerosité sociale" des accusés, a toujours servi le même dessein : justifier l'indispensable nécessité de lois d'exception, telle la législation du 19 décembre 2003. A cet égard sont absolument confondants le mimétisme et le servilisme avec

lesquels ont agi les juges du tribunal de Bruges et les magistrats siégeant à la Cour d'appel de Gand. Pour l'essentiel, ils ont à chaque fois avalisé les théories, les affabulations et les exactions judiciaires perpétrées par le procureur Johan Delmulle.

On aboutira ainsi, tout à la fois, à l'utilisation de qualifications pénales n'ayant aucun fondement légal (l'association de malfaiteurs "contre un État étranger") et à l'emploi outrancier d'accusations absolument inopportunes (l'organisation criminelle). Point ultime de cette manipulation judiciaire : l'application de la nouvelle loi antiterroriste, à la perversité et à la dangerosité extrêmes.

RAPPEL DES FAITS

Elle n'a pas encore 19 ans. Le 9 janvier 1996 – après la découverte du corps sans vie d'Ozdemir Sabanci au 25^{ème} étage du "Sabanci Center" à Istanbul –, la police turque s'est pourtant lancée à la recherche de la jeune femme avec ordre de "l'abattre sans sommation". Pour les autorités d'Ankara

Fehriye Erdal est liée à l'exécution d'un des hommes d'affaires les plus influents de Turquie.

Trois ans et demi plus tard, Erdal est arrêtée par hasard à Knokke. Sous un faux nom. Dans la résidence *Belle Rive* où elle semblait séjourner (au 458 de la Zeedijk) – en compagnie de plusieurs autres membres du DHKC, dont Musa Asoglu et Kaya Saz –, dans les véhicules qu'ils utilisaient, la police découvre des armes, des munitions, des cartes d'identité falsifiées et de faux cachets-tampons. Dans un premier temps, "Nese Yildirim" est d'abord inculpée des chefs d'association de malfaiteurs, d'infraction à la législation sur les armes, de vol et de recel – quand, le 22 octobre 1999, les autorités judiciaires sont informées par Ankara de sa véritable identité.

Dès les premiers interrogatoires policiers, Musa Asoglu tiendra pourtant à prendre l'entière responsabilité des faits délictueux relevés dans l'appartement de Knokke-Duinbergen (dont le recel de faux documents et de faux cachets :

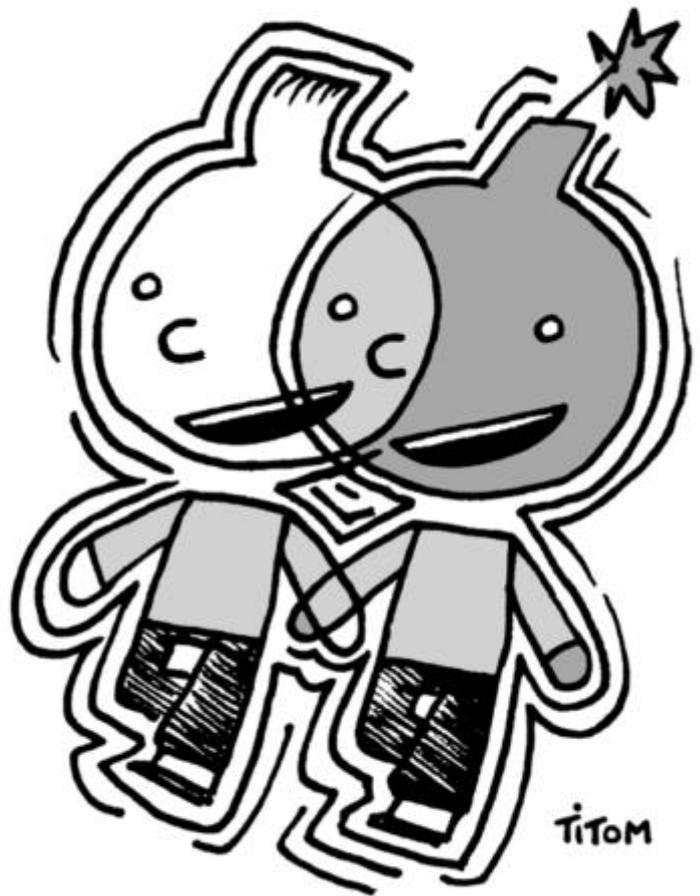
**“ARRANGER LA RÉALITÉ
POUR MIEUX DÉRANGER
LA VÉRITÉ.”**

quitté, après avoir délégitimé une à une les accusations avancées contre lui par le Ministère public. Quelques mois plus tôt, à Gand, le président J. Logghe et ses deux collègues avaient pourtant condamné Kimyongür à cinq années de prison ferme.

La question qui se pose est évidemment de savoir pourquoi une telle divergence décisionnelle est possible – enjoignant ici la relaxe et, là, de lourdes condamnations.

quément attentatoire au procès équitable, aura été littéralement porté par le souci d'hystériser les faits (en arrangeant la réalité pour mieux déranger la vérité). Or cette stratégie de la tension, devant prouver l'indéniable "dangerosité sociale" des accusés, a toujours servi le même dessein : justifier l'indispensable nécessité de lois d'exception, telle la législation du 19 décembre 2003. A cet égard sont absolument confondants le mimétisme et le servilisme avec

LE FLOU DES LOIS ANTITERRORISMES FAIT VOIR À LA JUSTICE DES TERRORISTES PARTOUT



“Quand un État procure des passeports diplomatiques à des tueurs à gage, en quoi serait-il illégitime de contrefaire des tampons?” Idem pour les armes de poing retrouvées sur place – dont il justifie la détention, en invoquant un état d’indéniable nécessité: dans la situation propre à la Turquie, les militants de gauche se doivent de prendre toutes les précautions possibles pour protéger leur vie. Dans ces conditions, détenir des armes apparaît comme une mesure d’autodéfense élémentaire – d’autant que plusieurs rapports officiels ont confirmé la volonté de l’État turc de liquider des militants politiques d’opposition en donnant pleins pouvoirs à des membres de la pègre pour exécuter cette mission. Lors des trois procès où il devra se défendre, Asoglu tiendra d’ailleurs toujours le même propos: “Je vis aux Pays-Bas. Là-bas comme en Belgique, tout ce que

j’ai fait s’est toujours passé dans un cadre légal. Ni le DHKC, dont je suis membre, ni le DHKP n’ont jamais commis et n’ont jamais voulu commettre le moindre acte violent en Europe. En Turquie par contre, l’organisation a justement abattu des policiers tortionnaires ou des maffieux liés et protégés par des officines d’État. Les armes retrouvées à Knokke étaient destinées à protéger Fehriye Erdal que des nervis, payés par Ankara, avaient été chargés d’assassiner par tous les moyens”.

Appréhendés fin septembre 1999 à Knokke, Asoglu et Saz sont remis en liberté cinq mois plus tard (dans l’attente d’un éventuel procès) tandis qu’Erdal est placée en résidence surveillée. Depuis le début, l’enquête a été confiée au juge Buysse. Progressivement cependant, l’instruction judiciaire va totalement échapper au magistrat

brugeois: non seulement elle sera réorientée par la gendarmerie et le Parquet fédéral (d’abord sous la pression de Michèle Coninx puis de son successeur, Johan Delmulle), mais huit autres personnes – soupçonnées d’avoir également été présentes dans “l’appartement conspiratif” de la côte ou d’entretenir des liens organiques avec le DHKP-C, tel Bahar Kimyongür – vont faire l’objet de poursuites dans le même dossier.

28 juin 2004. Une conférence de presse a lieu à Bruxelles à l’initiative d’une coalition de 25 associations turcophones. Objet: dénoncer les centaines d’arrestations préventives et les mesures de police extraordinaires prises à Ankara à l’occasion du sommet de l’Otan qui se tient en présence de George W. Bush. Sollicités à maintes reprises par des journalistes turcs au cours de la confé-

rence de presse, Musa Asoglu et Bahar Kimyongür sont amenés à y faire état d’un communiqué déjà largement diffusé en Turquie. Dans celui-ci, le DHKP-C s’excuse de la mort tragique mais accidentelle de quatre passagers dans un bus à Istanbul, des décès causés par la déflagration intempesive d’explosifs que transportait une militante de l’organisation révolutionnaire. Pour avoir rendu ce texte public, Asoglu et Kimyongür vont être poursuivis au titre de la toute nouvelle loi antiterroriste belge en tant que “dirigeants d’une organisation fanatique”.

LE VERDICT D’ANVERS (7 FÉVRIER 2008)

En acquittant l’ensemble des prévenus pour leur prétendue appartenance à un groupe “terroriste” en Belgique, la Cour d’appel d’Anvers s’est donc inscrite en faux contre l’argumentation qu’avait voulu →

→ imposer le Parquet fédéral (et, avec lui, les juges de Bruges et de Gand).

C'est clair. Les membres du DHKP-C n'ont pas été jugés à Anvers pour les actes violents que l'organisation d'extrême gauche a commis en Turquie. *"Nous ne sommes pas un tribunal pénal international et cela pose les limites de notre action"*, a souligné la Cour d'appel anversoise à plusieurs reprises. Dans son Arrêt, la Cour se penche d'ailleurs longuement sur les faits commis par le DHKP-C, notamment en Turquie. Les juges ne laissent subsister aucun doute: l'aile armée de l'organisation d'extrême gauche a commis de nombreuses actions violentes – cataloguées dans notre pays comme "meurtres, homicides, menaces, extorsions", etc. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faille d'office se ranger à l'opinion de la partie poursuivante selon laquelle *"le DHKP-C serait clairement l'agresseur et l'État turc aurait le droit de se défendre contre cet agresseur violent. Cette position n'est pas nécessairement erronée mais comporte néanmoins un réel danger dans sa généralisation. Accepter ce point de vue sans le nuancer pourrait signifier que le Ministère public considère que la résistance contre l'État n'est jamais permise, même lorsqu'il s'agit d'un État qui viole gravement les droits de l'Homme. Il existe suffisamment de cas connus où une telle résistance a suscité l'adhésion générale, et n'a pas seulement été approuvée, mais même applaudie et admirée"* (Verdict d'Anvers, page 37).

De même, les juges anversois tiendront à répéter combien les faits se devaient d'être examinés *"dans leur stricte objectivité et dans le respect de tous les droits garantis par la Constitution et les traités internationaux [...] Dans l'examen des éléments de preuve, la Cour doit toujours tenir compte du principe du procès équitable et ne peut accepter comme élément de preuve que ceux qui ont fait l'objet ou peuvent faire l'objet d'un débat contradictoire"* (pages 42 et 48).

On pense bien entendu ici à la liste européenne des organisations qualifiées de "terroristes". Adoptée en 2002 et incluant le DHKP-C, cette liste n'est que l'expression d'une exigence formulée arbitrairement par les États-Unis. Une liste constituée unilatéralement, sans aucun débat contradictoire, contrairement à toutes les conventions internationales. Un argumentaire exagéré? Dick Marty, le rapporteur du Conseil de l'Europe sur les activités illicites de la CIA, l'avait reconnu sans fard. *"Les listes noires de terroristes présumés établies par l'ONU et l'Union européenne bafouent les droits de l'Homme. La pratique actuelle des listes noires dénie les droits fondamentaux et décrédibilise la lutte internationale contre le terrorisme"*, avait encore tenu à souligner le sénateur suisse, dénonçant *"l'absence de droits de la défense pour les personnes et organisations ainsi listées"* (La presse, novembre 2007).

Selon le procureur fédéral Johan Delmulle, le DHKP-C aurait été condamné en Allemagne et aux Pays-Bas comme organisation criminelle. Il avait donc demandé aux juges belges de faire de même à l'encontre de l'organisation en Belgique. Mais cet argument s'est retourné contre lui comme un boomerang. En effet, les juges anversois ont pris la peine d'examiner précisément toutes les décisions judiciaires prononcées à l'étranger contre le DHKP-C et n'ont trouvé aucune condamnation de ce genre. Ils ne le disent pas explicitement, mais considèrent néanmoins que le Ministère public a voulu manipuler l'opinion des juges (en terminologie magistrale, la critique est ainsi libellée: *"C'est à tort que le Ministère public souligne que des juges étrangers ont condamné le DHKP/C en tant qu'organisation criminelle"*).

A la différence de leurs collègues de Bruges et de Gand, les juges d'Anvers ne se sont pas non plus laissés subjuguer par l'image fantasmée que le Procureur a voulu donner de l'organisation révolution-

naire. Ils se sont appuyés sur ce qui est essentiel en Droit pénal. Quels sont les faits? Quels sont les chefs d'inculpation? Le plaignant en apporte-t-il la preuve? Quelle est l'implication concrète, individuelle de chacun des accusés?

Le Droit pénal ne tolère pas les généralisations. Cette idée traverse, tel un fil rouge, tout l'Arrêt de la Cour d'Anvers. En Belgique, même sous le règne de la loi antiterroriste, les règles classiques de l'administration de la preuve doivent rester d'application. Plus que jamais. Contrairement à ce qui se passe par exemple aux États-Unis, où le Patriot Act accepte une administration "exceptionnelle" de la preuve. Lorsqu'on analyse dès lors les faits en Belgique, il ne subsiste pas grand chose de l'accusation de terrorisme. Apparaît-il, par exemple, que les accusés du DHKP-C ont été impliqués dans l'exécution ou la préparation d'attentats en Turquie ou en Allemagne? Non. Les prévenus ont-ils préparé un attentat terroriste contre des cibles turques en Belgique? Non. *"Le Ministère public déduit que l'objectif de l'association est la commission d'attentats contre les intérêts turcs d'un seul et unique élément: les membres du DHKP-C ici poursuivis détenaient des armes"*, constate la Cour d'appel d'Anvers. Mais cela ne suffit pas comme preuve. Détention d'armes prohibées? Oui. Mais cela ne suffit pas pour parler d'un groupe terroriste. Qui plus est, la détention d'armes ne vaut que pour ceux qui ont été trouvés en possession d'armes, pas pour les autres.

Le principal accusé Musa Asoglu défend ouvertement le recours à la violence contre *"l'État fasciste turc"*? Et l'autre porte-parole du Bureau d'information, Bahar Kimyongür, considère que l'une de ses fonctions est de faire connaître les atteintes répétées aux droits démocratiques en Turquie? Et les actes de résistance (fussent-ils violents) contre les représentants des organes répressif d'État, les policiers tortionnaires ou les maf-

feux chargés d'assassiner les militants de gauche? La Cour d'appel d'Anvers n'éluide pas ces questions difficiles. Mais il s'agit là, selon les juges, d'un problème éthique. Même si, à leurs yeux, le fait de justifier le recours à la violence est blâmable, ce n'est pas l'interrogation à soulever dans une procédure pénale. En outre, la législation antiterroriste prévoit clairement une exception, que le Parlement a réitérée dans le texte de loi après les protestations des syndicats et des organisations de défense des droits de l'Homme. L'Article 141ter de la loi précise ainsi: *"Aucune disposition de ce titre ne peut être interprétée comme visant à réduire ou à entraver les droits ou libertés fondamentales tels que le droit de grève, la liberté de réunion, d'association ou d'expression"*. C'est cette disposition qui a conduit à l'acquittement total de B. Kimyongür...

CASSATION... SUR LE FOND!

De la lecture d'un jugement parfaitement étayé où les juges Libert, Van Dijck et Vanden Eede n'ont pas cherché à embrouiller les choses (à l'absolue différence du verdict de Gand), il ressort clairement que les éléments rassemblés dans le dossier pénal ne suffisent pas à rencontrer les critères définis par la loi pour fonder l'existence d'une association de malfaiteurs. Ni d'une organisation criminelle. Ni d'un groupe terroriste. La conclusion des juges anversois est, dès lors, sans appel: au regard de son existence et des actions que cette organisation a menées en Belgique, le DHKP-C n'y a été ni une association de malfaiteurs, ni une organisation criminelle, ni un groupe terroriste...

La cause était-elle ainsi définitivement entendue? Pas du tout. Le Procureur a décidé de se pourvoir contre ces conclusions. Et la Cour de Cassation lui a entièrement donné raison.

Extraits de la décision rendue par la Cour de Cassation, le 24 juin 2008: *"Ce n'est pas parce que les*

prévenus ne sont pas impliqués dans des attentats commis à l'étranger et en Belgique, qu'il n'y a pas eu constitution d'association de malfaiteurs [...].

Il ne peut être déduit du fait qu'aucun lien n'a été établi entre les précités et des crimes commis en Belgique ou ailleurs, qu'il n'existe pas d'organisation criminelle [...]. Il ne peut être déduit légalement du fait que M. Asoglu et B. Kimyongür ne soient pas effectivement impliqués dans des attentats commis à l'étranger, qu'il n'existe pas de groupe terroriste [...].

En réalité, la Cour d'appel d'Anvers ne fonde pas l'inculpabilité des prévenus sur l'hypothèse décrite par le Procureur et confirmée par le Président Forrier de la Cour de Cassation ("Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas commis, qu'il n'y a pas association délictueuse"). Les juges anversois démontrent, au contraire, qu'il n'y a pas de "bande" parce que les critères objectifs tels qu'énoncés dans la loi pour en établir l'existence (ou les éléments avancés par le Procureur pour les concrétiser) ne sont ni rencontrés ni réunis...

Mais du coup, en faisant abstraction de tous leurs autres arguments (qui, dans le verdict de la Cour d'appel d'Anvers, conduisent les juges à récuser l'existence de toute association délictueuse), la Cour de Cassation ne conteste pas un vice de forme mais requiert implicitement sur le fond : c'est comme si la Cour de Cassation prenait les magistrats anversois à partie, étant entendu qu'ils auraient dû affirmer l'incontestable existence d'une association criminelle et terroriste (quand bien même les prévenus n'auraient commis aucun autre acte condamnable que d'y appartenir)...

UNE LÉGISLATION À ABROGER

Trois procès, deux Cassations... A travers cette multiplicité de rebondissements judiciaires captifs d'interprétations antagonistes, une chose est d'ores et déjà



BAHAR KIMYONGÜR, UN DES MILITANTS POURSUIVIS DU DHKP-C.

certifiée : la loi sur les infractions et l'organisation terroristes crée manifestement de l'insécurité et du confusionnisme juridiques. Malgré les garde-fous qui y ont été ajoutés (dans l'Article 141ter) comme la sanctuarisation des libertés constitutionnelles d'expression et d'association.

La loi du 19 décembre 2003? Elle a, intrinsèquement, besoin d'indéfinitions pour réaliser son but : criminaliser plus facilement ce qui ressort du radicalisme social et politique. Là est sa totale perversité ("Constitue une infraction terroriste, l'infraction [...] qui, de par sa nature ou son contexte, peut porter "gravement" atteinte à un pays ou à une organisation internationale et est commise intentionnellement dans le but d'in-

timider "gravement" une population ou de contraindre "indûment" des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte, ou de "gravement" déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou d'une organisation internationale")...

Dès lors si on n'y prend garde, l'application de la loi accélérera la défaite d'un certain État de droit. Ce processus délétère est d'ailleurs déjà en cours. Jusqu'ici, la question de l'ordonnement des droits individuels (la liberté d'expression doit-elle primer sur les autres libertés reconnues aux personnes?) n'était pas vraiment réglée – laissant une certaine

marge d'appréciation au juge. Or il va être demandé, à chaque État-membre, d'intégrer dans sa propre législation nationale une nouvelle Décision-cadre que le Conseil de l'Union européenne a adoptée le 28 novembre 2008. Par cette décision est, en effet, institué le délit de "provocation publique à commettre une infraction terroriste"... C'est exactement ce de quoi le Procureur fédéral Delmule s'est toujours évertué à accuser Asoglu et Kimyongür concernant leur travail au sein du Bureau d'Information...

La loi antiterroriste? Cette législation liberticide est inamendable. Elle doit donc être abrogée. Purement et simplement. ■

📍 www.leclea.be

François Martou, militant anticapitaliste

Jean Daems

Ancien secrétaire général du MOC

“Les simplismes libéraux ont été érigés en dogmes : il faut privatiser, augmenter les profits, diminuer la part salariale dans la valeur ajoutée, augmenter les revenus des dirigeants par des stock-options, diminuer les impôts sur les hauts revenus et les bénéfiques. L'accroissement des inégalités est allé de pair avec le modèle américain de l'endettement. Les ménages en étaient à 100 % de dettes par rapport au PIB (pour 40 % en Europe continentale). Il fallait, d'autre part, des profits à 2 chiffres avec une croissance à 2 chiffres.

L'Europe, avec ses modèles sociaux, devenait le problème, la Bourse et la flexibilité, la solution.

Les meilleurs économistes ont averti de l'impasse dans laquelle on était engagés. C'était le message de prix Nobel tels que Stiglitz et Krugman, ainsi que de Michel Aglietta et de Jean Peyrelevade. Mais les dirigeants financiers et la majorité des économistes sont restés sourds et aveugles à ces avertissements. Au contraire, s'est développé le modèle de l'autorégulation et de la “corporate governance”. La pensée unique et la cupidité des dirigeants cohabitent avec des appels stériles à l'éthique...

Les codes de gouvernance “à la Lippens” ont montré leurs limites. Mais l'aliénation au modèle culturel dominant empêche, dans un premier temps, le développement d'une vraie alternative. Le combat est autant une question idéologique et culturelle qu'économique.”

Ces quelques lignes, François Martou les prononçait (et les écrivait) encore quelques jours avant sa mort. Jusqu'au bout, il n'aura eu de cesse d'expliquer, de décortiquer et de dénoncer les dérives du capitalisme débridé et leurs conséquences désastreuses.

Le fait de prendre sa retraite à l'UCL en 2003 n'avait en rien diminué son ardeur militante. On pourrait même dire que



la crise économique et financière qui a éclaté en 2008 avait entraîné chez lui un regain d'énergie.

Et quelle énergie ! Il avait commencé tôt. Etudiant à l'UCL, il avait déjà participé activement au MUBEF, mouvement étudiant radical des années soixante. Devenu professeur d'économie, il participa d'emblée à la création d'une section syndicale (CNE) parmi les membres du corps académique.

C'est en 1985 qu'il devient président du MOC (Mouvement ouvrier chrétien), organisation qu'il marquera de façon définitive en la désenclavant plus radicalement et plus concrètement du pilier chrétien, au nom du pluralisme, de l'ouverture et de l'union de la gauche qu'il aura recherchés toute sa vie.

Véritable force de la nature, il semble avoir vécu plusieurs vies en même temps. Professeur à l'UCL, il fut le premier directeur de la FOPES (faculté ouverte de politique économique et sociale) qui en-

tend assurer la formation universitaire de celles et ceux qui, adultes engagés dans les mouvements sociaux, n'ont pas pu suivre la voie traditionnelle de l'enseignement secondaire et supérieur.

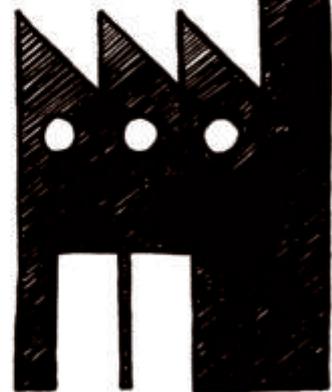
Parallèlement, il assume quatre mandats successifs à la présidence du MOC où son indépendance d'esprit, sa puissance d'analyse et son engagement sans faille lui confèrent une autorité incontestée. Il y développera fortement les initiatives de formation, notamment de formation politique des militants et des cadres, tout en assumant pleinement une série de mandats économiques (BNB, ARCO, Bacob, EPC-Ciney), politiques (RTBF, Politique scientifique, UCL) et sociaux (Associations pour handicapés, Mutualité chrétienne...). Ce n'est pas sans raison que certains l'appelaient François Partout...

Il était particulièrement généreux de son temps. Aucun groupe, aucun individu ne pourrait affirmer qu'il ait refusé une rencontre, un conseil, un exposé. Et tout cela sans jamais négliger son travail de professeur... ni sa famille. L'homme, aux multiples talents savait se multiplier.

Partout, il l'était assurément, y compris là où on ne l'attendait pas, par exemple comme candidat sur la liste PS du Sénat en 2007 ! D'aucuns s'en sont offusqués. Comment lui, le leader associatif si attaché à l'indépendance des acteurs sociaux par rapport aux partis politiques, pouvait-il, à peine sorti de charge, s'embrigader dans un parti, et au PS en plus ? Il s'en est souvent expliqué, argumentant son choix par l'urgence de resserrer les rangs de la gauche et la nécessité de faire confiance au programme du Parti Socialiste pour garantir l'avenir de la sécurité sociale et, plus globalement, de notre modèle social de développement. ■

DESSINS ET AFFICHES POLITIQUES DE TITOM

EXPOSITION



35.B AVENUE PAUL
VENDREDI 29 MAI
THÈME: 5 ANS
CONCERT (21H):

DU 29 MAI

OUVERT EN SEMAINE DE 14H À 17H & LE SAMEDI DE 14 À 18H



INFOS: WWW.TITOM.BE

DEJAER À 1060 BRUXELLES
AU 29 JUIN À LA GALERIE ART&FLUX (SAINT-GILLES)
VERNISAGE + DÉBAT (20H) AVEC YVES MARTENS (CSCE)
DE CHASSE AUX CHÔMEURS, ÇA SUFFIT LA TERREUR!
QUIET STARS (JAZZ & FUNK), ÇA SUFFIT LA TERREUR!
ENTRÉE LIBRE



Infor GazElec

L'énergie, c'est un droit !

Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant
pour votre consommation d'énergie?
Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits ?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix,
vous aide à faire un changement...



informations et conseils gratuits :

02/209.21.90

www.inforgazelec.be